

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Samedi 12 janvier 2019 – numéro 3

Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898



Union nationale des professions libérales 26^e congrès : les entreprises libérales en mouvement

« Notre congrès se situe à un moment charnière de l'histoire de notre pays et probablement de sa démocratie. La crise majeure et inédite qui secoue les territoires et les villes traduit la réalité d'une juxtaposition de fractures au sein de notre société », a affirmé le docteur Michel Chassang, président de l'Union nationale des professions libérales, lors du 26^e congrès de cette organisation professionnelle, « [une crise] dont nous sommes les témoins, chacun à travers nos métiers respectifs », a-t-il ajouté. Les professions libérales représentent en effet 28 % des entreprises en France, plus de 2,3 millions d'actifs, dont 1,1 million au cœur des territoires. C'est dire à quel point elles sont en prise directe et quotidienne avec la société. Cette proximité fait d'elles « les témoins des difficultés croissantes vécues par nombre de Français » a assuré celui qui est également membre du Conseil économique, social et environnemental. Les entreprises libérales réalisent, en outre, 190 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an, elles jouent donc aussi un rôle crucial pour la préservation de l'emploi et de l'activité dans l'Hexagone.

« La création d'emplois, le maintien du tissu économique local, ce sont les TPE, ce sont les petites entreprises de proximité » a ainsi soutenu le docteur Chassang. Pour toutes ces raisons, le thème du congrès cette année semblait aller de soi. « La valorisation du capital humain et économique des entreprises libérales dans la transformation de la société » fut en effet le fil conducteur de cette manifestation qui s'est déroulée le 7 décembre dernier au Palais Brongniart à Paris. Médecins, avocats, professionnels des techniques et du cadre de vie se sont réunis autour de responsables politiques et experts de haut niveau afin de débattre de l'impact des réformes en cours, menées tambour battant par le gouvernement (loi Pacte, refonte de la formation professionnelle, réforme des retraites, numérique, etc.), sur le quotidien des professions libérales. L'occasion aussi d'évoquer la destinée de ces dernières, tant il est évident pour Christophe Barbier, conseiller éditorial et éditorialiste à *L'Express*, chargé d'introduire les débats de l'après-midi, « que les professions libérales ont de l'avenir (...) que le libéral, c'est l'avenir ».

Maria-Angélica Bailly

Entretien avec Frédéric Gabet

Nouveau bâtonnier du barreau de Seine-Saint-Denis - p.13



Institut Art & Droit

Les victimes de spoliations, entre indemnisation et restitution - p.16



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi
8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : www.jss.fr

Téléphone : 01 47 03 10 10

Télécopie : 01 47 03 99 00

E-mail : redaction@jss.fr / annonces@jss.fr

Union nationale des professions libérales

26^e congrès : les entreprises libérales en mouvement

Le 26^e congrès national de l'UNAPL – Union nationale des professions libérales – s'est tenu le 7 décembre 2018, au Palais Brongniart, sur le thème « Les entreprises libérales en mouvement – La valorisation du capital humain et économique des entreprises libérales dans la transformation de la société ». À travers quatre ateliers et deux grands débats, ce fut l'occasion de faire le point sur les réformes engagées par le gouvernement (loi Pacte ; retraites ; numérique) et leur impact sur les professions libérales. Alors que le pays connaît une crise sans précédent, les intervenants ont rappelé combien ces dernières, qui sont en prise directe avec la société, jouent un rôle essentiel pour le maintien de l'emploi et de l'activité sur tout le territoire.

« *Quels défis pour les entrepreneurs libéraux en 2020 ?* » se sont interrogés les experts lors de la séance plénière de l'après-midi, modérée par Yves Thréard, directeur adjoint de la rédaction du *Figaro*. Ont participé à la discussion Corinne Lepage, présidente de Cap21 et ancienne ministre de l'Environnement ; Xavier Bertrand, président du Conseil régional des Hauts-de-France et ancien ministre ; Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites ; Guy Vallancien, membre de l'Académie nationale de médecine et fondateur de Cham ; Bernard Vivier, directeur de l'Institut supérieur du travail et Michel Chassang, président de l'UNAPL.

« LES PROFESSIONS LIBÉRALES SONT L'AVENIR » |||||

En introduction, Christophe Barbier, conseiller éditorial et éditorialiste à *L'Express*, a tenté de donner les grandes lignes directrices du débat. Optimiste, il a commencé par rassurer les participants présents dans la salle : « *Je pense que les professions libérales ont de l'avenir, je pense même que les professions libérales, le libéral, c'est l'avenir* » a-t-il assuré. Pour lui, en effet, c'est dans le secteur libéral que les innovations peuvent le mieux se déployer, comme le télétravail (rendu possible par le numérique), c'est-à-dire la capacité à fournir un service en étant loin du consommateur, et même du payeur.

Nous entrons dans l'âge du « *serviciel* », a ajouté le journaliste, le temps de la déconcentration, de la liberté d'installation, et de l'indépendance par rapport aux lieux où se trouvent les matières premières et la main d'œuvre.

« *Pour être les rois de la déconcentration, les professionnels libéraux doivent être à la hauteur des nouvelles technologiques* » a rajouté Christophe Barbier. L'avenir par exemple sera de pouvoir effectuer un maximum d'actes officiels publics ou privés sans se déplacer. Il faudra également traiter les litiges, les conflits d'assurance de manière automatisée, décentralisée et déconcentrée.



Christophe Barbier

Selon lui, on assiste aujourd'hui à une autre mutation fondamentale, celle du salariat : « *ça a été un combat pour des droits, pour l'égalité. Demain le salariat, c'est-à-dire simplement gagner sa vie, tirer un revenu de ses activités, ça deviendra le combat de la liberté* ». Les individus vont vouloir être maîtres de leur temps de travail, de leur lieu de travail, de leur organisation entre vie privée et vie professionnelle. Pour tout cela, « *je pense que l'indépendance, donc exercer une profession libérale, c'est une chance. Vous êtes une avant-garde, et de plus en plus de salariés vont exiger d'avoir l'avis des professions libérales, même s'ils n'en ont pas le statut* » a assuré l'orateur.

Par conséquent, face à tous ces changements sociétaux, les professions libérales doivent prendre leurs responsabilités. « *Votre première responsabilité c'est celle de la modernité, les innovations technologiques, mais aussi la dérégulation* » a affirmé l'intervenant.

Bien entendu, il faut rester vigilant, car « *trop de liberté sauvage ça donne des inégalités*

insupportables et de l'injustice », a-t-il ajouté, mais a contrario « *trop de focalisation sur l'égalité, ça donne l'uniformité, ça tire vers le bas* ».

Il ne faut donc pas avoir peur de la dérégulation, mais la faire sienne, a-t-il ainsi préconisé. C'est impératif, car tous ceux qui y résistent finissent par être emportés. L'éditorialiste a ainsi donné l'exemple des chauffeurs de taxi « *balayés en quelques mois* » par Uber. « *Soyez les régulateurs de votre monde, sinon vous serez vaincus par quelque chose qui est plus fort que la dérégulation, c'est-à-dire le disruptif* » a-t-il averti.

Selon Christophe Barbier, la responsabilité des professions libérales est aussi territoriale. Le télétravail représente en effet une chance pour développer des activités économiques, revitaliser les zones rurales, rebooster les périphéries qui sont souvent des dortoirs.

Les libéraux ont également une responsabilité en matière de solidarité, par rapport aux systèmes de cotisations dont on doit, à son avis, complètement revoir les fondements.

Il reste que si l'on révolutionne le modèle social, il va falloir, selon le journaliste, redéfinir plusieurs choses : qu'est-ce que le travail, quand est-ce que je travaille, et du coup qu'est-ce que l'entreprise ? Quels en seront les cadres ? « *Tout cela, il va falloir le réinventer à l'aune des ruptures et des révolutions que j'ai décrites plus haut, et ça vous pourrez le faire parce que vous serez dans les échelons les plus mobiles* », a expliqué l'expert.

Cette mobilité, cette indépendance totale c'est ça « *le joyau, la pierre précieuse* » du libéralisme, a-t-il poursuivi. C'est à partir de là que les rapports de force, les négociations, les relations avec l'État, avec les partenaires sociaux, avec les consommateurs, avec les fournisseurs doivent, selon lui, s'effectuer.

« *Or, à construire des systèmes pyramidaux (...), on a en permanence mis en danger cette notion d'indépendance* » « *La reconquête de l'indépendance (...), pour moi, c'est le défi*



Michel Chassang et Xavier Bertrand

intellectuel de l'UNAPL et des professions libérales » a-t-il conclu.

Les invités ont ensuite rebondi sur ces propos introductifs afin d'enrichir leur débat.

DE NOMBREUX DÉFIS : LIBÉRALISATION, NUMÉRIQUE, TERRITORIALISATION, MONDIALISATION

« La libéralisation c'est bien », a reconnu Xavier Bertrand qui s'est exprimé le premier, « mais à partir du moment où l'on ouvre totalement, qu'est-ce qui empêche des sociétés avec des capitaux beaucoup plus importants de l'emporter et pour que ce ne soit pas la financiarisation qui gouverne ? »

S'il dit « oui » à l'Europe, le président du Conseil régional des Hauts-de-France souhaite également que celle-ci ne s'occupe pas de tout, « qu'elle ne casse pas tout ».

Il y a en effet dans les professions libérales une dimension humaine qui est, selon lui, très importante, et qu'il faut absolument préserver.

« Les professions libérales, c'est toute la France. Ce n'est pas la France des métropoles contre la France des villages ou des départements européens, c'est toute la France » a-t-il déclaré. Ceci rejoint la question de l'aménagement du territoire, du lien territorial, et la préservation de notre modèle, afin d'éviter « que tout ne disparaisse avec la financiarisation ».

Sur la question des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle, Xavier Bertrand prévient : « nous devons adapter les compétences parce qu'il y a des emplois qui vont se transformer et il y en a d'autres qui vont disparaître. » Dans les prochaines années, nous allons assister, selon lui, à une transformation massive des emplois qui va

obliger à changer complètement le système de formation et des compétences « pour éviter que nous ayons des bataillons de concitoyens, de salariés qui se retrouvent au chômage ».

Prenant ensuite la parole, Jean-Paul Delevoye a acquiescé à ces propos. Pour lui en effet, « nous sommes dans un monde de l'intelligence artificielle, une société de services. Et le monde de demain n'appartient ni aux anciens ni aux plus puissants, mais à celles et ceux qui sauront s'adapter ».

Pour le haut-commissaire à la réforme des retraites, à cause des nouvelles technologies, une mutation profonde se profile à l'horizon. Ce sont les gens diplômés, de la bourgeoisie moyenne, qui seront frappés de plein fouet par les changements à venir.

La technologie est en effet en train de faire disparaître les frontières. « Le vrai débat, ça ne sera pas de défendre son territoire, mais de développer une politique d'attractivité des territoires pour que les capitaux du monde entier viennent investir chez nous. »

Jean-Paul Delevoye ne voit pas d'un œil totalement positif cette mutation de la société : « nous sommes dans un moment d'ivresse, de liberté offert par les nouvelles technologies, et pourtant, on n'a jamais autant perdu notre sens critique ». Pour lui, si on n'y prend pas garde, on risque peu à peu basculer « dans un esclavage moderne », c'est-à-dire que ceux qui vont mobiliser nos cerveaux, modifier nos comportements, nous inciter à voter, acheter et même penser seront les géants du numérique et ceux qui posséderont les banques de données.

ENTREPRISE
Union nationale des professions libérales
26^e congrès : Les entreprises libérales en mouvement . . . 2

AGENDA 5

PALMARÈS
Les 10^{es} Trophées MarCom – Récompenser les démarches Marketing Communication de la profession comptable . . . 7

AU FIL DES PAGES
L'autorisation environnementale 8
Mélanges en l'honneur d'Élisabeth Zoller
Penser le droit à partir de l'individu 11
Corbacabana – Écrivain public en prison. X

TRIBUNE
Trois nuances (au moins) de « jaunes »... 9

START-UP
Entretien avec Morgane Suquet – Co-fondatrice de Cuvée Privée et Lauréate du concours « Coup de pouce » 10

ÉLECTIONS
Barreau de Seine-Saint-Denis 12

INTERVIEW
Entretien avec Frédéric Gabet
Nouveau bâtonnier du barreau de Seine-Saint-Denis . . . 13

CHRONIQUE
Montaigne : un juge plein d'humanité. 14

VIE DU DROIT
Vade-mecum sur la rédaction des décisions de la juridiction
Rendre les décisions de justice intelligibles pour le justiciable 12
Institut Art & Droit – Les victimes de spoliations, entre indemnisation et restitution 16
Réouverture de la maison d'arrêt de la Santé
La dernière prison intra-muros de Paris fait peau neuve. . . 18

EMPREINTES D'HISTOIRE
Pourquoi le poète Apollinaire est-il incarcéré à la Santé en 1911 ? 20

ANNONCES LÉGALES 21

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS
anciennement
LES ANNONCES DE LA SEINE

Éditeur : S.P.P.S.
Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés
8, rue Saint Augustin — 75080 PARIS cedex 02
R.C.S. PARIS B 552 074 627
Téléphone : 01 47 03 10 10 — Télécopie : 01 47 03 99 00
Internet : www.jss.fr — e-mail : redaction@jss.fr

Directrice de la publication : **Myriam de Montis**
Directeur de la rédaction : **Cyrille de Montis**
Secrétaire générale de rédaction : **Cécile Leseur**

Commission paritaire : 0622183461
I.S.S.N. : 0994-3587
Périodicité : bihebdomadaire
Imprimerie : SIEP
Vente au numéro : 1,50 €
Abonnement annuel : 99 €

COPYRIGHT 2019
Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Puisque ce sont les Chinois et les Américains qui sont le plus en avance dans ces domaines-là, nous sommes en train de mettre sur pied les maîtres du monde de demain.

Malgré tout, à son avis, la période que nous sommes en train de vivre est fascinante, car tout est à inventer. Il faut s'adapter, « *et cette adaptabilité et bien plus forte chez les libéraux que dans les structures de caractère collectif* » a terminé l'orateur, laissant la parole à Corinne Lepage.

Cette dernière a développé trois sujets majeurs concernant les professionnels libéraux, et les *challenges* qu'ils auront à relever.

Le premier, c'est celui de l'adaptabilité. Elle-même, en tant qu'avocate, appartient à une profession qui s'est complètement transformée, « *une partie de notre activité a presque disparu, notamment la recherche et la veille juridique* », a-t-elle témoigné. Il a donc fallu réinventer le métier et se demander comment servir et être le plus utile possible aux clients.

« *De toute façon, si nous ne nous réinventons pas, nous allons disparaître* » a-t-elle assuré.

Le deuxième point concerne la compétence « *sous toutes ses formes* ». Pour la présidente de Cap21, il faut mener une réflexion permanente sur la question de la compétence professionnelle, mais aussi sur l'adaptation permanente à ce qui est demandé.

En outre, pour Maître Lepage, il y a des choses qui ne s'apprennent ni à l'école, ni à l'université, ni à l'école du barreau, mais seulement « *dans la vie, dans les cabinets* ».

Le troisième sujet d'importance est, selon elle, l'éthique et la relation aux autres.

Puisqu'un grand nombre des professions libérales sont des professions réglementées, il faut certes s'adapter, mais également maintenir des règles déontologiques fortes, car c'est la condition pour instaurer la confiance avec les clients.

Sur la question de l'adaptabilité, Guy Vallancien, a opiné. Concernant son corps de métier, la médecine, il a ainsi affirmé « *le médecin seul, c'est fini* ».

La médecine n'est même plus pour lui libérale, mais entrepreneuriale. Il a ainsi donné l'exemple d'une maison de santé qu'il a visité à Fruges, « *une initiative merveilleuse* » selon ses termes, « *une maison de santé inimaginable. 1 500 mètres carrés, 40 professionnels, 12 médecins, un chef de clinique envoyé de Lille, deux internes, trois externes, des studios, et tout cela pour un bassin de population de 25 000 personnes* ».

Pour ce membre de l'Académie nationale de médecine, il convient d'agir au plus vite et d'aider ces structures de proximité qui sont le terreau de la médecine de demain. « *J'ai toujours eu l'indépendance parce que j'ai*



Corinne Lepage

travaillé en groupe », a-t-il affirmé, « *et je crois que c'est ça la vraie leçon à donner aujourd'hui à nous tous les libéraux* ».

Pour lui, il devrait également y avoir une association médicale unique de France qui fasse des propositions sur les sujets suivants : la formation (les études sont beaucoup trop longues selon lui), l'installation, l'évaluation et le financement.

Bernard Vivier, directeur de l'Institut supérieur du travail (IST), a ensuite pris la parole. Selon lui, les professionnels libéraux doivent faire face à trois défis fondamentaux.

D'abord, celui des nouvelles technologies. Selon le Forum économique mondial (forum de Davos), d'ici 2025, plus de la moitié des tâches actuelles réalisées au travail seront effectuées par des machines, contre 29 % aujourd'hui. 75 millions d'emplois dans le monde seront donc supprimés.

Cependant, dans le même temps, a ajouté Bernard Vivier, 133 millions de nouveaux emplois vont émerger. Mais ce ne seront pas les mêmes métiers, avec les mêmes compétences, il faudra donc revoir entièrement les formations.

Le second défi, c'est celui des frontières mouvantes du salariat. Le directeur de l'IST a annoncé travailler en ce moment au CESE, avec le docteur Michel Chassang, sur les nouvelles formes du travail indépendant, et notamment les microentreprises.

Aujourd'hui en effet, ce régime concerne environ 700 000 individus, pratiquement autant que l'ensemble des professions libérales.

Or, ces personnes-là rêvent d'une existence que vivent déjà les libéraux, c'est-à-dire un travail libre et indépendant. C'est pourquoi, selon l'expert, nous nous dirigeons vers « *une évolution de notre organisation du travail qui*

va nécessiter de bousculer nos habitudes. Bien évidemment toutes les règles fiscales et sociales, les systèmes de retraite tout cela va être bouleversé » a-t-il prédit.

Le troisième point concerne la représentation collective. Ce qu'il entend par là, c'est qu'il faut absolument redéfinir, structurer ce qui appartient au monde du travail et ce qui ne peut « *appartenir à l'État tout puissant* ». Or, la négociation contractuelle, la négociation collective, la formation professionnelle, les retraites, le chômage tout cela est en train d'être étatisé. Les acteurs, les structures collectives qui organisent le marché du travail sont en train de disparaître, et c'est, selon lui, une des causes de la crise actuelle. Il n'y a plus d'intermédiaires entre l'État et les citoyens.

Le docteur Michel Chassang a totalement approuvé ces propos. Pour lui aussi les corps intermédiaires sont indispensables. Or, qu'est-ce qu'on en a fait ? s'est-il interrogé.

Les professions libérales, à dimension humaine, qui sont quotidiennement au contact de la population, donc intermédiaires, n'ont pas été écoutées. Or, celles-ci ont compris depuis longtemps ce qui est en train de se passer. « *Nous, nous subissons tout de plein fouet chaque fois qu'il y a une fracture qui se fait jour* », a soutenu le président de l'UNAPL.

En effet, tous les jours, un client vient en consultation et n'a pas d'argent pour payer. C'est encore bien souvent à un professionnel libéral que les gens s'adressent quand ils ont des soucis pour remplir un papier administratif (notaire, avocat, expert-comptable...). On peut donc dire, selon le docteur Chassang, que les libéraux jouent « *un rôle d'amortisseur social* », car ils aident les gens à mieux vivre.

Or, pour que ces professionnels puissent remplir ce rôle, il leur faut des conditions de réussite. La première, c'est qu'ils doivent être indépendants vis-à-vis de tous les pouvoirs qui les entourent.

La deuxième condition de réussite, c'est la responsabilité. Cela signifie le fait d'établir des actes en étant pleinement responsable.

Enfin, les libéraux doivent exercer à proximité, d'où la volonté des pouvoirs publics de réguler la démographie de ces professionnels (notaires, médecins...). C'est pourquoi, selon le président de l'UNAPL, la liberté d'entreprendre nécessite une grande réglementation. La dérégulation c'est bien, a-t-il reconnu, mais celle-ci doit être contrôlée, pour ne pas mettre en péril la protection du public, des usagers, et des patients.

Concernant la question du numérique, Michel Chassang a prévenu : « *ça reste quand même qu'un outil, et rien d'autre, au service de l'humain* ». Attention donc à ne pas laisser au bord de la route « *les plus faibles d'entre nous* ». Et c'est, selon son opinion,



Jean-Paul Delevoye

l'enseignement qu'il faudrait peut-être tirer de la crise des « gilets jaunes » que connaît le pays.

LE POINT DE VUE DES LIBÉRAUX SUR LA CRISE SOCIALE ACTUELLE

Lors de cette manifestation, les experts ont été amenés à donner leur point de vue sur la crise sociale et économique que traverse l'Hexagone. Tous ont été unanimes : la situation actuelle est inédite.

Ainsi, pour Jean-Paul Delevoye, nous sommes à un moment clé de notre Histoire. On assiste en effet à une fragmentation de notre corps social. « Il y a un monde de l'élite qui est dans le monde, et un monde de désespérance localisé. On observe la localisation des échecs et l'évasion de la réussite. »

Pour ce dernier, la réponse est européenne. Rien ne peut se résoudre sans une vision d'un projet de société. Dans quel type de société voulons-nous vivre ? s'est-il demandé.

D'abord, selon lui, il est nécessaire que l'on puisse vivre du fruit de son travail. Il faut également réfléchir aux notions de solidarité et de partage, en effet, « il faut que nous nous réappropriions et le sens de l'impôt et le sens de la cotisation » a-t-il préconisé. En outre, « le sens de la solidarité passe par la définition d'un bien commun qui doit être au cœur de tout projet politique », a-t-il professé.

Guy Vallancien, le fondateur de CHAM, a été davantage pessimiste. Ce que révèlent la crise actuelle, et le « ras-le-bol » de tous ces gens dans la rue, c'est que « la vieille Europe est en train de s'écrouler. C'est la fin d'une civilisation ». Selon lui en effet, « le monde blanc, chrétien, européen est mort. Nous sommes gras et assistés. Nous vivons dans un climat génial dont on n'a rien à faire, et nous sommes en train de le payer ».

Il faut donc s'adapter de toute urgence au monde qui arrive, sinon, « nous deviendrons le Café de flore du monde » a-t-il assuré.

L'enjeu est d'importance, car la jeune génération en a marre et serait même prête à accepter un régime plus autoritaire au prix d'une amélioration de son statut.

Pour Xavier Bertrand également, la crise des « gilets jaunes » indique qu'il y a une grosse faille dans notre système : « quand dans une société, vous travaillez et que vous n'arrivez pas à vous en sortir, alors c'est que cette société va droit dans le mur ». Pour lui, les gilets jaunes sur les ronds-points ne font pas la manche, « ils bossent, mais n'y arrivent plus ».

C'est pourquoi, à son avis, avant de faire des projets d'avenir, il faut répondre à ce malaise national, « le malaise d'une société dans laquelle on fait de beaux discours sur le travail, mais quand on travaille, on ne s'en sort pas ».

Quant à Corinne Lepage, elle a pointé du doigt les inégalités et la mauvaise répartition des richesses dans le monde. Faisant référence au coefficient de Gini (mesure statistique développée par le statisticien italien Corrado Gini) qui mesure l'inégalité des revenus dans un pays, elle s'est indignée du fait que celui-ci se soit accru « dans des proportions délirantes ».

Ainsi, a-t-elle précisé, les États-Unis sont revenus à une inégalité de richesses antérieure à la Première Guerre mondiale. « Tous les efforts de progrès social dans le sens d'une plus grande égalité ont été anéantis par les trente ans qu'on vient de vivre », s'est-elle désolée.

Pire encore, dans un univers de communication, le sentiment d'injustice est encore plus prégnant, car les individus se comparent. Ils peuvent voir comment d'autres personnes vivent pas très loin de chez eux, alors qu'eux-mêmes ne peuvent finir leur fin de mois.

Ce décalage insupportable explique en partie, selon l'ancienne ministre, la montée des populismes en Europe. Il est donc urgent de trouver des solutions européennes à ces questions.

Face à cette crise sans précédent, « ne faudrait-il pas revoir toute notre organisation sociale pour que ça soit plus équitable ? » a demandé Yves Thréard, directeur adjoint de la rédaction du Figaro, à ses invités. « L'État a décidé que les entreprises pouvaient donner une prime aux salariés, n'avez-vous pas l'impression qu'il s'est déchargé de son rôle de régulateur social sur elles ? » a-t-il ajouté.

Xavier Bertrand a tout d'abord précisé que cette prime est à l'origine une idée des entrepreneurs eux-mêmes. Leurs conditions cependant étaient que celle-ci soit non obligatoire, libre au niveau du montant et complètement défiscalisée.



COMPAGNIE DES CONSEILS ET EXPERTS FINANCIERS

Quelle valorisation des PME en 2019 ?

21 janvier 2019

Cercle de l'Union Interalliée

33, rue du faubourg Saint-honoré 75008 Paris

Renseignements : 01 44 94 27 70

ccef@ccef.net

www.ccef.net

2019-3090

AFJE

L'AFJE fête ses 50 ans

24 janvier 2019

Salle Wagram

39-41, avenue de Wagram 75017 Paris

Renseignements : 01 42 61 53 59

www.afje.com

2019-3053

UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE ET UNIVERSITÉ PARIS II PANTHÉON-ASSAS

La convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (CTC) et ses protocoles

1^{er} février 2019

Université Paris II Panthéon-Assas – Salle 214 – 2^e étage

92, rue d'Assas 75006 Paris

cmh@uca.fr

conventioncap.sciencesconf.org

2019-3079

COUR DE CASSATION

Entre mystères et fantasmes : quel avenir pour les blockchains – Introduction générale : de la technologie des algorithmes à la technique juridique

7 février/19 décembre 2019

Grand'chambre de la Cour de cassation

5, quai de l'Horloge 75001 Paris

Renseignements : 01 44 32 95 95

www.courdecassation.fr/venements_23/colloques_4/colloques_venir_52/mysta_res_mr541.html

2019-3072

TGI DE PARIS ET UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

Et si on parlait du justiciable du 21^e siècle ?

8 février 2019

Tribunal de Paris

Parvis du tribunal 75017 Paris

Renseignements : Zoubida Saidi

zoubida.saidi@parisnanterre.fr

ufr-dsp.parisnanterre.fr

2019-3091

« Je pense que ce système de primes nous permet de rentrer dans une logique où, pardonnez-moi, les rapaces que sont l'URSSAF et le fisc, ne se jettent pas sur toutes les sommes qui sortent de l'entreprise » a-t-il expliqué.

Le but de cette « récompense » n'est pas de demander aux entreprises de faire le boulot de l'État, a ajouté le président du Conseil régional des Hauts-de-France, car cette dernière n'est qu'une réponse partielle aux problèmes d'aujourd'hui. Dans les mois qui viennent, il faudra une remise à plat fiscale complète dans notre pays.

Pour Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, ce bonus a pour objectif de « redonner sens au fait que l'entreprise est une communauté de destins communs entre salariés, patrons et actionnaires ». Cela est d'autant plus important qu'il existe aujourd'hui un conflit d'intérêts entre les trois.

À son avis, il est urgent en France de mener une réflexion globale sur les politiques d'intéressements et de participation, pour donner aux salariés « le juste fruit d'une contribution à l'effort et à la réussite collective que représente le résultat d'une entreprise ».

Quant à l'outil fiscal, Jean-Paul Delevoye a rappelé que lors de la Révolution française, quand on a voulu créer le citoyen, on a donné à chaque individu deux armes, le droit de vote et l'impôt. Or, « aujourd'hui les gens votent de moins en moins, et ceux qui paient l'impôt le contestent » a-t-il regretté.

Selon lui, l'impôt est un outil qui donne un sens à la communauté, mais nous avons perdu de vue cette finalité.

Quelle en est la raison ? À son avis, nous n'avons pas, dans notre système éducatif français, suffisamment informé les élèves sur ce qu'est la protection sociale à la française (une des meilleures au monde) et le prix de cette solidarité collective.

Un des remèdes aux tensions que traversent notre pays serait, par conséquent, d'essayer de réfléchir à ce qu'est la solidarité intra et infra générationnelle, autrement « nous allons nourrir le "chacun pour soi" et l'assurance individuelle », a prédit l'expert.

Comment peuvent agir, à leur niveau, les professions libérales pour calmer les tensions sociales actuelles ?

Pour Bernard Vivier, « nous avons besoin d'organiser une relation conjugulée entre les salariés (16 millions de salariés du privé) et les indépendants (3 millions de professions indépendantes) par rapport à un appareil d'État qui continue à grossir, notamment dans la fonction publique territoriale ».

L'autre solution consiste, pour lui, à construire une Europe à travers des regroupements



Guy Vallancien, Jean-Paul Delevoye, Michel Chassang, Xavier Bertrand, Corinne Lepage, Bernard Vivier, Yves Thréard et Christophe Barbier

professionnels (établir des relations entre les professions libérales européennes).

Il est nécessaire, selon lui, de démontrer à chacun et chacune que l'Europe sociale est une chance, « et c'est à nous de [la] construire, car je pense que le monde des salariés est beaucoup plus difficile à convaincre que les professions libérales » a-t-il déclaré.

BILAN DES DÉBATS

En conclusion de cet après-midi de débats, Michel Chassang, président de l'UNAPL, a fait un bilan des discussions qui ont eu lieu lors de ce 26^e congrès.

Le docteur Chassang est d'abord revenu sur la « crise majeure et inédite qui secoue les territoires et des villes », et qui traduit selon lui la juxtaposition de fractures au sein de la société.

À son avis, les revendications des gilets jaunes sont légitimes (pouvoir d'achat insuffisant et surtaxation), bien que, a-t-il précisé, rien ne saurait justifier le recours à la violence. D'autant plus que pour les professions indépendantes, c'est la double peine, a-t-il expliqué. Elles subissent les augmentations de prix, mais aussi les conséquences des blocages.

Dans cette crise, a-t-il poursuivi, les professions libérales, qui sont des corps intermédiaires, peuvent jouer un rôle majeur.

En effet, à travers leurs activités, les libéraux rencontrent quotidiennement plus de cinq millions de personnes. « Cette proximité fait de nous les témoins des difficultés croissantes vécues par nombre de Français », a-t-il certifié. C'est pourquoi, à de nombreuses reprises, les professionnels libéraux ont demandé à ce que soient fortifiées leurs professions, « non seulement pour nous aider à mieux servir, mais aussi pour développer l'emploi de proximité et préserver le lien social ».

En outre, au CESE, a ajouté Michel Chassang, une commission temporaire va être créée, avec notamment la mise en place d'un tirage au sort de citoyens qui participeront aux travaux du Conseil. « Des ateliers citoyens », et des auditions filmées de « gilets jaunes » et de personnes représentatives de ce mouvement seront également organisés. Une plateforme citoyenne vient en plus d'être lancée au CESE.

Concernant les réformes et des défis qui attendent les professions libérales, Michel Chassang est revenu, entre autres, sur la loi Pacte : « Nous tenons à saluer certains aspects de la loi Pacte », mais « celle-ci reste assez décevante pour nos secteurs d'activité » a-t-il commenté.

Les points positifs concernent l'épargne salariale et l'épargne retraite, avec la disparition du forfait social de 20 % qui « était un handicap pour notre développement », a précisé le président de l'UNAPL. Autre amélioration : la simplification de la forme sociétale en EIRL, laquelle pourrait devenir la forme sociétale par défaut dans les petites entreprises.

Cependant, les déconvenues des libéraux sont nombreuses. Ainsi, les bénéficiaires de l'entreprise individuelle sont toujours intégralement soumis à taxation fiscale par l'impôt sur le revenu et à taxation sociale. Pour le docteur Chassang, « cela témoigne d'un certain mépris de la part de l'administration qui règne en maître ».

À propos du prélèvement à la source, celui-ci va pénaliser dès le mois de janvier les petites entreprises, a-t-il regretté. Quant à la taxe sur les salaires, elle pénalise l'emploi, mais aussi la hauteur des salaires dans les secteurs des professions libérales, de santé et de l'assurance, a conclu Michel Chassang.

Maria-Angélica Bailly
2019-4439

Les 10^{es} Trophées MarCom

Récompenser les démarches Marketing Communication de la profession comptable



Près de 200 personnes, experts-comptables et professionnels de la communication, représentants des instances et partenaires de la profession, étaient présentes le 13 décembre dernier dans le salon Gustave Eiffel pour assister à la cérémonie de remise des Trophées MarCom, lesquels viennent valoriser les actions marketing et communication des cabinets comptables.

C'est en présence de Charles-René Tandé, président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables que s'est tenue, au premier étage de la Tour Eiffel, la cérémonie de remise de la 10^e édition des Trophées MarCom. Co-organisé par *Les Echos Publishing* et *Avensi Consulting*, cet événement vise à mettre en lumière la créativité et l'innovation des cabinets comptables. Quatorze lauréats ont, à cette occasion, été distingués pour l'inventivité de leur projet et leur aspect innovant. Didier Plane, dirigeant d'*Avensi Consulting*, président et fondateur des Trophées Marketing communication de la profession comptable et président du jury, a animé la soirée de concert avec Laurent David, directeur des activités Publishing et Études chez *Les Echos*.

Démontrant l'évolution de la profession, ces trophées valorisent les initiatives marketing emblématiques des cabinets, c'est-à-dire leur capacité à « répondre aux besoins clients, à structurer une communication originale, à s'adapter à un univers de plus en plus concurrentiel... », comme le précisent les organisateurs. Les projets ont été récompensés dans les catégories suivantes : Événementiel ; Marketing de l'offre ; Marketing digital ; Marketing Expérience Clients ; Communication interne ; Stratégie de communication et Marketing RH attractivité. Depuis deux ans, aux lauréats s'ajoutent les étudiants de l'ENOES (l'École de l'expertise comptable et de l'audit), récompensés pour leurs travaux sur des thématiques porteuses du développement de la profession. Enfin à cette occasion la responsable marketing et communication de l'année a été désigné.

LE PALMARÈS 2018

ÉVÉNEMENTIEL

ECA YOUNG TEAM (Trophée d'or)

ECA YOUNG TEAM, l'association européenne de jeunes comptables agréés, considère « L'Europe [comme] une opportunité de développement personnel et professionnel ». Son objectif : « créer un groupe de professionnels partageant la mission de développer et d'améliorer les activités de leurs clients en Europe ».



Charles-René Tandé

EXPERNO (Trophée d'argent)

EXPERNO a été primé dans cette catégorie pour la mise en place de l'événement « Neoday » qui rassemble tous les deux ans sa communauté clients et partenaires.

MARKETING DE L'OFFRE

CABEX (Trophée d'or)

En septembre dernier, l'école française de la gastronomie FERRANDI Paris a ouvert une nouvelle formation dédiée à l'entrepreneuriat, à laquelle le cabinet d'experts-comptables Cabex est partenaire. L'objectif : permettre à tous les porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise dans les métiers de bouche et de la restauration de réussir leur aventure entrepreneuriale.

SECOVAL (Trophée d'argent)

Le cabinet SECOVAL Expertise & Conseils a été récompensé pour la mise en place de la mission bilan retraite au sein du cabinet.

MARKETING DIGITAL

FICO (Trophée d'or)

Pour accompagner les entrepreneurs, le Cabinet FICO a créé une chaîne Youtube qui leur est dédiée.

WITY (Trophée d'argent)

WITY est un cabinet d'expertise-comptable 100 % digital en interne et en externe.

MARKETING EXPÉRIENCE CLIENTS

CELLÉRIER, BÉNÉAT & ASSOCIÉS (CBA) (Trophée d'or)

Le cabinet a été primé pour la création de l'outil ECOLLABORATRICE : une solution numérique qui prend en main la gestion quotidienne des TPE et PME.

EXPERNO (Trophée d'argent)

EXPERNO propose un accompagnement unique, « Happy Business » : une offre permettant à l'entrepreneur de gagner du temps et se concentrer sur l'essentiel. Ce service s'adresse aux dirigeants d'entreprises de moins de dix salariés.

COMMUNICATION INTERNE

EXPONENS (Trophée d'or)

Pour célébrer les dix ans de la marque, EXPONENS a organisé deux événements par mois pour fédérer l'ensemble de ses collaborateurs au cours de l'année 2018 (concours photos, concours de slogans, quizz de connaissances, cours de yoga...).

ACCIOR (Trophée d'argent)

Une équipe a imaginé la création d'un jeu de société, NOSCO, pour favoriser les échanges entre collaborateurs et améliorer la communication.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

RSM (Trophée d'or)

RSM a créé la websérie « Conseil(s) de famille » où Marianne James propulse la visibilité du cabinet.

Jarvis Conseil (VISEEON) (Trophée d'argent)

Jarvis Conseil a été distingué pour la création d'un dispositif de communication exhaustif pour un réseau d'experts-comptables inédit.

MARKETING RH ATTRACTIVITÉ

A2C EXPERTISE (Trophée d'or et Prix Spécial de l'Ordre des experts-comptables)

A2C EXPERTISE propose un programme complet labellisé « Happy at Work » pour recruter, fidéliser et valoriser ses collaborateurs.

STREGO (Trophée d'argent)

Le cabinet a créé « Become », quatre programmes pour favoriser la mobilité interne, les expériences et l'accomplissement de projets personnels des collaborateurs, ou comment libérer les potentiels, fidéliser et attirer.



RESPONSABLE MARKETING ET COMMUNICATION DE L'ANNÉE

Madame MYRIAM NIKAS - GROUPE SFC

Madame Myriam Nikas a été désignée responsable marketing et communication de l'année pour le développement d'une stratégie de projets vidéo pour la promotion du cabinet et le recrutement de collaborateurs.

MARCOM STUDENT

Deux équipes d'élèves de l'ENOES ont enfin été récompensées :

- Émilie Hadamaret et Abdelkarim Ghebenteni (Trophée d'or).
- Shayane Goulamhousen et Ismail Mulla (Trophée d'argent).

Constance Périn

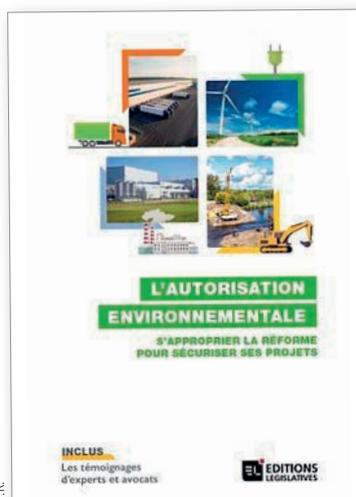
2019-4461

Au fil des pages

L'autorisation environnementale

S'approprier la réforme pour sécuriser ses projets

Véritable symbole de la modernisation du droit de l'environnement, l'autorisation environnementale vise à simplifier la vie des entreprises sans diminuer le niveau de protection de l'environnement. Ce dispositif, qui concerne principalement les installations classées (ICPE) et les projets Loi sur l'eau (IOTA) soumis à autorisation, intègre plus d'une dizaine d'autorisations différentes, en fusionne les procédures et dispense même de permis de construire les éoliennes terrestres concernées. Phase amont renforcée, instruction réduite, interlocuteur unique, administration en mode projet, régime contentieux renouvelé... les évolutions pratiques sont nombreuses. Elles sont, de surcroît, intervenues en même temps que les réformes relatives à l'évaluation environnementale et à la participation du public, auxquelles elles sont indiscutablement liées. Pour autant, si l'autorisation environnementale se veut un dispositif simplifié, son décryptage et sa mise en œuvre ne s'avèrent pas si simples. Cet ouvrage offre donc les clefs pour s'approprier la réforme et identifier les nombreuses modifications



qui ont été apportées, de la demande d'autorisation jusqu'aux aspects contentieux. Il fait l'objet de commentaires détaillés d'avocats et de juristes spécialisés dans la matière, enrichis de points de vue d'experts, de schémas récapitulatifs, de tableaux de synthèse ainsi que d'une *check-list*

des pièces constitutives du dossier de demande d'autorisation, pour mieux comprendre et mieux agir.

À propos des auteurs :

- Antoine Carpentier, avocat associé, FIDAL ;
- David Deharbe, avocat associé, et Sébastien Bécue, avocat, Green Law Avocats ;
- Camille Vinit, cheffe de rubrique, Coordinatrice Éditions Législatives ;
- Olivier Sutterlin, docteur en Droit de l'environnement ;
- Marie-Pierre Maître, avocate associée, docteur en droit ATMOS Avocats ;
- Joëlle Herschtel, avocate associée, et Laura Chambon, avocate King & Spalding ;
- Olivier Cizel, chef de rubrique Éditions Législatives ;
- Carine Le Roy Gleizes, avocate associée, Foley Hoag LLP ;
- Margaux Carena, avocate, Gossement Avocats.

L'autorisation environnementale, S'approprier la réforme pour sécuriser ses projets, Collectif, Éditions Législatives,

258 page – 35 euros.

2019-3994

Trois nuances (au moins) de « jaunes »...



Jean-Louis Chambon,
président fondateur du Cercle Turgot

2019 s'ouvre sur une France qui rit encore jaune, aux prises avec cet amalgame de manifestations de revendications multiples et contradictoires, autoproclamées « *bon enfant* » mais aussi émaillées de saccages en règle par les casseurs qu'accompagne en « *meute* » une frange non négligeable des irréductibles « *gilets jaunes* ».

La France silencieuse, souvent schizophrène, reste toujours partagée entre sidération et soutien au mouvement, avec cette inconscience toute gauloise, dans le droit fil de celle apportée aux grévistes-cheminots, avant qu'elle ne bascule dans l'exaspération signifiant la fin de la partie. Mais les sondages qui donnaient un soutien massif de l'opinion (75 %) s'infléchissent nettement à la baisse (voir sondage Ifop - Fiducial du 17 novembre) et restent tout aussi contradictoires : 83 % des sondés se disent aussi contre les saccages, ce qui laisse à penser qu'ils ne sont pas prêts à rejoindre le mouvement sur les ronds-points. Courageux, mais pas téméraires.

Ainsi, les « *nuances de jaunes* » de ce mouvement protéiforme sont maintenant devenues plus claires.

Il y a, en premier lieu, celles (qui tendent vers le gris) de l'imposture démocratique : à écouter leurs « *figures médiatiques* », les gilets jaunes se prétendent indépendants de tous mouvements politiques. Or, les deux tiers d'entre eux se revendiquent à parité, des « *Insoumis* » et du Rassemblement national... Donc seule une minorité, sans doute sincèrement aux prises avec des difficultés ou des états d'âme, s'est trouvée progressivement embarquée dans ces actes à répétition (on en est au neuvième) portée par les réseaux sociaux et les chaînes d'informations en continu, dont la responsabilité dans la surpondération de l'événement et la « *légitimation-banalisation* » des violences reste écrasante, et inconsciente.

Ce n'est donc pas le « *peuple* » qui s'exprime, mais une minorité de nos concitoyens qui doute de son avenir et se croit abandonnée par le gouvernement et le Président Macron, mais qui est en réalité exploitée par des sous-marins, revanchards ou europhobes, avançant masqués.

200 000 personnes en novembre, dix fois moins en janvier, ce n'est tout de même pas la France en révolution...

Apparaît ensuite la nuance du jaune, qui va du noir des anarchistes au rouge des extrémistes de



gauche, dont l'objectif clair est la remise en cause de l'ordre Institutionnel, de la démocratie représentative, bref de la République elle-même. Cette situation surréaliste doit nous interroger sur la décadence de l'autorité républicaine, ce cancer qui ronge le pays depuis 1968 et qui a progressé sous les reculs successifs des différents gouvernements (généralisé sous le quinquennat de Monsieur Hollande). La priorité reste donc de restaurer l'autorité : le droit de manifester ne saurait à nouveau primer le droit à l'ordre public et la sécurité des biens et des personnes à laquelle aspirent tous citoyens ; il faut en accepter le prix et les risques collatéraux et soutenir sans réserve les actions des représentants de l'ordre public.

Enfin, ressurgit cette ultime nuance du jaune qui vire au brun foncé, en rappelant de sombres souvenirs, c'est celle de la haine et de l'ignorance : la haine de « *l'autre* », parce que tout paraît trop lui réussir, parce qu'il semble être plus dans l'invective que dans la compassion, qu'un de ses mots ou petite phrase a pu blesser, parce qu'il s'affranchit de symboles en priorisant la réalisation des actions sur lesquelles il s'est engagé. Mais aussi l'ignorance, car la réalité objective de notre pays reste celle de la Nation la plus égalitaire de l'OCDE qui, avec moins de 1 % de la population mondiale et 3 % du PIB, consomme à elle seule 15 % de la protection sociale de la planète ; championne du monde des prélèvements sociaux avec une dette publique

qui reste une véritable épée de Damoclès et une addiction au chômage structurel depuis... 30 ans ; avec cette fixation irrationnelle sur la suppression de l'ISF qui rapportait 4 milliards en impôts mais coûtait 20 milliards par an de perte de valeur (50 % de 40 milliards de PIB partis – source bdf – à l'étranger !!!). Certes, entend-on, c'est un « *symbole* », mais que je sache, le « *pouvoir d'achat* » ne se fait pas avec des symboles !

C'est sans doute de cette réalité-là (qui se heurte à une inculture économico-financière nationale patente alimentée par des hétérodoxes de tous poils) dont il faudrait parler pour définir un « *nouveau pacte social* ». On espère son apparition à l'issue du dialogue-concertation qui va occuper l'espace national au cours des prochains mois. Ainsi, enfin, après le nécessaire retour au calme, pouvoir redéfinir « *notre pacte social* » avec l'ensemble des parties prenantes, conscientes du déclassement régulier du pays et de la nécessité de faire des choix dans nos priorités, est l'enjeu majeur pour espérer, soigner ce « *mal de France* » qui désespère le pays.

« *Le péril s'évanouit quand on ose le regarder en face* » rappelait Chateaubriand. Après toutes ces décennies de fuite en avant, La France va-t-elle enfin oser ?

C'est en tout cas l'un des plus chers de nos vœux pour cette nouvelle année : qui ose gagne !

© Eric Pothier

Entretien avec Morgane Suquet

Co-fondatrice de Cuvée Privée et lauréate du concours « Coup de pouce »



cuvée.privée.

Le 8 novembre dernier, la start-up Cuvée Privée a remporté le concours du business plan « Coup de pouce » organisé par la Fondation Le Roch-Les Mousquetaires, en partenariat avec HEC Entrepreneurs, pour la 6^e année consécutive. Ce prix vise à distinguer les trois start-up les plus prometteuses de la promotion sortante d'HEC. Morgane Suquet, co-fondatrice de Cuvée Privée, et lauréate, propose de parrainer des vignes dans des domaines d'exception. « Vendre la bouteille et son histoire », telle est sa formule pour décrire la philosophie de sa start-up. Le Journal Spécial des Sociétés a souhaité en savoir un peu plus sur cette dernière, de sa création à ses objectifs à moyen terme.

Pouvez-vous nous présenter Cuvée Privée ?

Cuvée Privée est une jeune start-up dans l'univers du vin. Notre concept permet aux amateurs de vin d'adopter un rang de vignes dans un domaine d'exception pour recevoir le vin de leurs propres vignes. L'idée, c'est de rapprocher le consommateur de vin du vigneron. En lui permettant d'adopter une petite parcelle, on lui ouvre une porte sur un domaine et son terroir. On invente un marché qui démode la bouteille. Bon à savoir, Cuvée Privée est avant tout offert en cadeau, alors arrêtez d'offrir du vin, offrez des vignes !

Quand et comment votre start-up a été créée ? Quel a été l'élément déclencheur ?

L'idée de Cuvée Privée nous est venue durant notre dernière année à HEC, en 2017, suite à une discussion sur un rêve partagé par tout bon amateur de vin : posséder son propre vignoble et déguster le vin de ses propres vignes. Cela relevait bien évidemment du fantasme pour Aurélie et moi... mais de la réalité pour Marie, fille de vigneron en Champagne ! Malheureusement pour Aurélie, moi et les millions de Français amateurs de vin, vu les contraintes juridiques et surtout financières que cela représente, la probabilité de franchir le pas est particulièrement faible. De là, nous est venu le concept de Cuvée Privée : rendre accessible ce rêve en permettant d'adopter un rang de vignes dans un domaine français.

Vous avez rencontré vos associées, Marie Forget et Aurélie Berthon, à HEC. Quels enseignements vous ont été les plus utiles lors de la création de votre start-up ?

Durant nos études à HEC, nous étions toutes les trois membres du club d'œnologie de l'école. Tous les mercredis



Les lauréates du Concours « Coup de pouce »

« En ne travaillant qu'avec des vignobles en viticulture raisonnée, nous défendons une certaine vision de l'artisanat, soucieux de la terre et des hommes ».

soirs, nous rencontrons des vigneron qui nous faisaient déguster leurs vins et nous parlaient avec passion de leur travail. À ce moment-là, on a réalisé que le vin prenait tout son sens quand on mettait un visage derrière la bouteille. C'était notre première intuition. Ensuite, plus formellement, dans le cadre Master Entrepreneuriat, nous avons eu la chance de rencontrer des dizaines d'entrepreneurs inspirants qui nous ont transmis leur niaque d'entreprendre et l'amour du challenge !

Comment sont répartis les « rôles » entre vous trois ? En quoi êtes-vous complémentaires ?

Marie est fille de vigneron en Champagne. C'est notre atout terrain ! Assez logiquement, elle se charge des relations

avec les vigneron et des opérations logistiques.

Après des expériences en banque d'affaires, cabinet de conseil et fonds d'investissement, Aurélie vit enfin sa passion du patrimoine français avec Cuvée Privée ! Elle s'occupe des finances et du *business development*. Quant à moi, je suis responsable de l'acquisition client et de notre site e-commerce.

Nous avons beau avoir la même formation, nous sommes profondément complémentaires. Marie est très terrain et opérationnelle, elle n'a pas peur de mettre « les mains dans le cambouis ». Aurélie est très structurée et minutieuse, c'est une boule d'énergie positive et un monstre de travail ! Et de mon côté, je suis ambitieuse et passionnée par notre produit.

Votre start-up propose de parrainer des vignes dans des domaines d'exception. Combien de partenariats avec des vignerons disposez-vous ? Comment ont-ils été mis en place ?

Nous avons passé les six premiers mois de l'année 2018 en vadrouille dans les vignobles français pour sélectionner la « crème de la crème » des vignerons. Nous bénéficions aujourd'hui de partenariats avec une quinzaine de vignerons formidables ! Nous sommes très fières de travailler avec eux et nous entretenons avec eux de véritables relations de confiance.

Ce projet est-il aussi le moyen pour vous de défendre un artisanat ?

Bien sûr ! Dans la mission de Cuvée Privée, il y a toujours eu cette volonté de mettre en lumière ces héros que sont nos vignerons indépendants en France. Ce sont des passionnés de leur travail, de leur terroir. Ils ont quarante casquettes : œnologue, travailleur viticole, commercial, comptable et travaillent sans relâche pour nous offrir des vins d'exception. De plus, en ne travaillant qu'avec des vignobles en viticulture raisonnée, nous défendons une

certaine vision de l'artisanat, soucieux de la terre et des hommes. Enfin, nous mettons en valeur l'excellence de ces acteurs du terroir français. En effet, tous les vins que nous proposons sont rigoureusement sélectionnés par Bernard Neveu, le Chef Sommelier du Bristol, qui ne retient en moyenne qu'une cuvée sur cinq que nous lui proposons.

Avez-vous toujours souhaité être entrepreneure ? Pour quelles raisons ?

Je suis moi-même fille de deux entrepreneurs. Je ne me suis jamais vraiment posé la question, j'ai toujours su que je voulais entreprendre. C'était pour moi une évidence de lancer mon propre projet dans le domaine qui me passionne, l'univers *food & wine*. De plus, je suis extrêmement reconnaissante de tout ce que m'a offert la France depuis que j'y suis née, et j'ai à cœur de lui rendre la pareille en créant de la valeur et des emplois dans notre pays.

Quels sont les principaux avantages à créer sa propre boîte ?

C'est une aventure tellement excitante ! Pas une journée ne ressemble à une autre. On rencontre des gens passionnants tous

les jours. Je touche à tout : service client, marketing digital, UX, communication... et dégustation ! Impossible de se lasser. Et puis, c'est génial cette flexibilité et cette indépendance que l'on a. Un jour on a une idée, le lendemain on la met en place.

Comment comptez-vous utiliser la dotation reçue le 8 novembre dernier (20 000 euros) ?

Nous allons pouvoir embaucher deux stagiaires dès janvier 2019 et refondre intégralement notre site pour offrir une expérience encore plus agréable à nos clients. Cette dotation, c'est un formidable coup de pouce pour nous !

Quels sont vos projets et objectifs à moyen terme ?

Nous souhaitons développer notre activité dans toute l'Europe, à commencer par la Grande-Bretagne, puis, à terme, à l'international, en Asie et aux États-Unis. Dans cinq ans, ce seront 60 000 personnes aux quatre coins du monde qui auront des vignes à leur nom en France !

Propos recueillis par Constance Périn
2019-4361

Au fil des pages |||||

Mélanges en l'honneur d'Élisabeth Zoller

Penser le droit à partir de l'individu

A l'occasion du départ d'Élisabeth Zoller à la retraite, hommage doit être rendu à son talent.

Auteur de remarquables ouvrages et articles, elle a notamment enseigné le droit international et le droit constitutionnel comparé dans les facultés de droit de Nantes, d'Angers, de Strasbourg, de Paris II et aux États-Unis (Universités de Cornell, Rutgers, Tulane et Indiana-Bloomington).

Elle fut également conseiller et avocat du gouvernement fédéral des États-Unis devant la Cour internationale de justice (notamment pour l'affaire *Questions d'interprétation et d'application de la convention de Montréal de 1971 résultant de l'incident aérien de Lockerbie*).

Du droit international public (*La bonne foi en droit international public*, *Droit des relations extérieures*) au droit américain (*De Nixon à Clinton*, *Malentendus juridiques transatlantiques*, *Grands arrêts de la Cour suprême des États-*

Unis, *Le droit des États-Unis*, *Histoire du gouvernement présidentiel aux États-Unis* pour ne citer qu'eux), sans oublier son manuel de *Droit constitutionnel* et celui d'*Introduction au droit public*, ses ouvrages sont incontournables et ont marqué des générations d'étudiants et d'enseignants-chercheurs.



Que ce soit dans ses livres ou nombreux articles et chroniques, créations institutionnelles (le Centre de droit américain, devenu le Centre de droit public comparé à l'Université Paris II - Panthéon - Assas), l'analyse comparatiste n'a jamais quitté Élisabeth Zoller, qui étudie les autres systèmes avant tout pour mieux connaître le sien.

Tout comme s'est dessinée, dès l'enseignement du droit international public (plus exactement, à partir de son cours dispensé à La Haye en 2002 sur les « aspects internationaux du droit constitutionnel »), une problématique très particulière à une époque où l'accent était mis sur l'État : le droit doit être pensé à partir de l'individu. Ses collègues, doctorants, amis français et étrangers lui offrent cet ouvrage pour lui témoigner admiration, respect, gratitude et affection.

Mélanges en l'honneur d'Élisabeth Zoller, auteurs collectifs,
Éditions Dalloz, 600 pages – 89 euros.

2019-4228

Barreau de Seine-Saint-Denis

Frédéric Gabet, nouveau bâtonnier



Succédant à Valérie Grimaud, Frédéric Gabet a été élu bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Seine-Saint-Denis pour les années 2019 et 2020.

Le barreau de Seine-Saint-Denis a été créé en septembre 1972, à l'initiative de 21 avocats alors installés dans le département, et rattachés auparavant aux barreaux de Paris et du Val-d'Oise. Depuis le 1^{er} janvier, celui-ci a à sa tête un nouveau bâtonnier. Frédéric Gabet, qui a déjà exercé le mandat de bâtonnier de l'Ordre en 2005-2006, est désormais le porte-parole des 587 avocats en activité (365 femmes et 222 hommes), spécialistes et généralistes, ainsi que des 44 avocats honoraires qui exercent dans le département, lequel héberge à Bobigny le 2^e tribunal de France après Paris. Installé à Saint-Ouen depuis près de 25 ans, Frédéric Gabet exerce dans le domaine du droit privé pour des acteurs institutionnels publics. Au cours de son mandat, celui-ci se verra gérer de nombreuses problématiques ; la première d'entre elles étant la réforme de la Justice : « La réforme de la Justice que nous combattons, celle à venir de l'aide juridictionnelle, toutes deux inspirées par des considérations principalement budgétaires, tout comme la déshumanisation de la justice qui résulte de la mise en place croissante de la vidéo-audience ou de la visio-conférence, sont autant de sujets de



Palais de Justice de Bobigny

profondes inquiétudes dans un barreau comme celui de Seine-Saint-Denis, attaché viscéralement aux valeurs humanistes qui sont le socle de notre profession. » « Je m'attacherai à combattre cette évolution mortifère que l'on nous présente comme inéluctable » indique-t-il.

Ne se positionnant pas contre la modernisation de la profession, celui-ci s'empresse toutefois à la défendre. Frédéric Gabet exercera son bâtonnat durant deux années, à la tête de l'un des 20 barreaux les plus importants de France.

2019-4465

Vie du droit

Vade-mecum sur la rédaction des décisions de la juridiction

Rendre les décisions de justice intelligibles pour le justiciable

Le 10 décembre dernier, le Conseil d'État a publié le vade-mecum sur la rédaction des décisions de la juridiction administrative. Marquant l'aboutissement de réflexions engagées depuis plusieurs années pour renforcer la clarté et enrichir la motivation des décisions, cette publication généralise désormais la rédaction en style direct des décisions contentieuses rendues au sein de la juridiction administrative, et ce depuis le 1^{er} janvier 2019.

Fin décembre, le Conseil d'État a publié un vade-mecum sur la rédaction des décisions de la juridiction administrative, résultat d'une large concertation via une expérimentation au sein du Conseil d'État, puis de tribunaux administratifs et de cours administratives d'appel. Composé d'une soixantaine de pages, ce document développe les exigences rédactionnelles de ces décisions, visant à en faciliter la compréhension. Comme le relevait le rapport du groupe de travail, cette « réflexion sur les méthodes de rédaction des décisions de la juridiction administrative [a] pour objectif de les améliorer, c'est-à-dire de les rendre

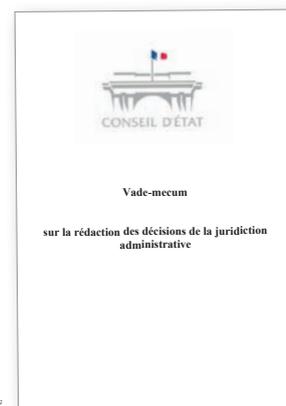
mieux compréhensibles à un public plus large, sans rien sacrifier de leur qualité ».

L'aspect le plus marquant de cette évolution est l'utilisation d'une rédaction en style direct. En effet, les paragraphes ne débutent plus par le marqueur « considérant que », mais par la formule « considérant ce qui suit », placée en tête de la décision.

Les recommandations de ce vade-mecum sont appliquées au sein de l'ensemble de la juridiction administrative depuis le 1^{er} janvier 2019.

Constance Périn

2019-4446



D.R.

Entretien avec Frédéric Gabet

Nouveau bâtonnier du barreau de Seine-Saint-Denis



Frédéric Gabet, avocat à Saint-Ouen, a prêté serment le 29 novembre 1989. Le 1^{er} janvier dernier, il a succédé à Valérie Grimaud à la tête du barreau de Seine-Saint-Denis pour la période 2019-2020, lui qui en a déjà été le bâtonnier en 2005-2006. Quelles sont les priorités de son bâtonnat ? Quel regard porte-t-il sur la réforme de la Justice et sur l'avenir de la profession d'avocat ? Entretien.

Pouvez-vous revenir sur votre parcours ? Pourquoi vous êtes-vous présenté au bâtonnat ?

Investi depuis longtemps dans la vie ordinaire, j'ai déjà exercé le mandat de bâtonnier de ce barreau en 2005-2006. J'ai également présidé la Commission Accès au Droit de la Conférence des Bâtonniers de 2007 à 2011.

J'ai eu à cœur de mettre à nouveau cette expérience au profit des 600 avocats de mon barreau.

Comment définiriez-vous la fonction de « bâtonnier » ? Quelles sont ses principales missions et quelles sont les spécificités du barreau de Seine-Saint-Denis ?

Le barreau de la Seine-Saint-Denis connaît une croissance soutenue et je suis frappé de la qualité et de l'engagement des jeunes avocats qui nous rejoignent chaque année.

Dans ce barreau jeune et dynamique, le bâtonnier a bien sûr un rôle essentiel : il est le confident attentif et bienveillant qui veille en permanence à l'unité du barreau et au respect des principes essentiels de notre profession, c'est-à-dire à notre déontologie. J'ai aussi pour ambition de sauvegarder l'esprit de convivialité et d'altruisme qui caractérisent mon barreau.

Le bâtonnier est aussi, à l'égard de nos partenaires de justice, et, plus largement, à l'égard de tous nos interlocuteurs, la voix de l'Ordre. Et cette voix sera appelée à se faire entendre dans les temps à venir...

Sur quelles priorités souhaitez-vous construire votre mandat ? Quelle orientation souhaitez-vous lui donner et, en cette période de mobilisation, quel regard portez-vous sur la réforme de la Justice ?

Cette réforme de la Justice que nous combattons, celle à venir de l'aide juridictionnelle, toutes deux inspirées par des considérations principalement budgétaires, sont autant de sujets de profondes inquiétudes pour des avocats dont l'expérience et les positions sont aujourd'hui au mieux ignorées, au pire méprisées.

Ils le sont d'autant plus pour un barreau comme celui de Seine-Saint-Denis, très orienté vers le droit des personnes et l'activité judiciaire, et viscéralement attaché aux valeurs humanistes qui sont le socle de notre profession.

D'une façon générale, on ne peut qu'observer une évolution mortifère, que l'on nous présente comme inéluctable mais que, fort du soutien



Frédéric Gabet

de mes confrères, je m'attacherai à combattre : la bunkérisation des cabinets des juges et des greffes dont l'accès nous est interdit, les atteintes toujours plus graves à l'oralité des débats, la déshumanisation de la justice qui résulte de la mise en place croissante de la vidéo-audience ou de la visio-conférence.

Numérisations, algorithmes, legaltech... Comment envisagez-vous l'avocat de demain ? Comment souhaitez-vous accompagner la profession vers cette mutation ?

Les avocats ne sont pas opposés à la modernité : ils en sont depuis longtemps des acteurs investis.

Le barreau de Seine-Saint-Denis, en lien avec la juridiction, est même à la pointe de cette évolution technologique, et demandeur d'une généralisation du RPVA, tant dans le domaine civil que pénal.

Pour autant, nous n'accepterons pas d'être confinés aux portes des salles d'audience et invités « à énoncer brièvement nos arguments ».

La profession d'avocat est également confrontée à l'arrivée massive de nouvelles technologies, souvent portées par des acteurs étrangers au monde du droit, qui bouleversent les pratiques et interrogent sur ce que sera la justice de demain, sur l'avenir de nos exercices et celui de ses valeurs essentielles.

L'inquiétude ne nous prémunit pas des dangers qui en résultent. Bien qu'à titre personnel, j'ai toujours éprouvé la plus extrême réticence face à ce développement à bien des égards invasif, je suis pleinement conscient du danger bien plus important encore qui consisterait à négliger ou ignorer cette évolution.

Bien au contraire, il faut nous en emparer et nous inscrire dans ces processus, y imposer des règles et une éthique : les avocats sont par nature « innovants » et la révolution qui s'annonce ne sera pas sans conséquences sur nos exercices.

Je prendrai des initiatives en ce domaine afin que le barreau devienne un partenaire actif dans l'évolution de ces technologies, dans le respect bien sûr de nos principes essentiels.

Quel regard portez-vous sur la formation d'avocat telle qu'elle est actuellement ?

La formation des avocats est un sujet récurrent de débats au sein de la profession : la formation continue ne pose pas de difficulté. Les avocats sont, dans leur très large majorité, conscients de la nécessité de se former, de mettre à jour leurs connaissances dans un monde du droit en perpétuelle évolution.

La formation initiale, dans sa réforme en cours, nous renvoie pour partie à des obligations anciennes, celle notamment d'engager sa carrière sous couvert d'un accompagnement à défaut de contrat de collaboration. J'y suis pleinement favorable. En Seine-Saint-Denis, nous accompagnons et encadrons les plus jeunes dans le cadre de dispositifs *sui generis* tel que le tutorat. Nous encourageons et continuerons d'encourager sans relâche nos jeunes à se structurer et à se spécialiser. J'entends non seulement les y appeler, mais également les aider à le faire, leur fournir des outils pour réussir cette évolution essentielle dans un parcours professionnel.

Quel autre métier auriez-vous pu exercer et pourquoi ?

Cette profession, que j'aime avec passion, je l'ai choisie pendant mes études universitaires : une carrière de diplomate ou de journaliste sportif m'ont attiré un temps... Je n'ai jamais regretté mon choix. Je suis, comme tous les avocats de mon barreau, fier d'exercer cette profession dans ce département.

Propos recueillis par Constance Périn

2019-4406

Montaigne : un juge plein d'humanité



Yves Benhamou,
Président de chambre
à la cour d'appel d'Aix-en-Provence

« On ne peut être juste si on n'est pas humain. »
Réflexions et maximes
Vauvenargues

De fugaces réminiscences, des images de moments intenses resurgissent du passé, mystérieusement ressuscitées par la grâce de la mémoire. Je préside à Fort-de-France, en 2010, une affaire criminelle sensible, dans le cadre de la cour d'assises de Martinique. Je dois faire face aux assauts impétueux d'avocats antillais pratiquant avec détermination une *défense de rupture*. Il me faut plus que jamais demeurer serein, alors que les débats ne ressemblent pas à un long fleuve tranquille. Et s'impose comme une évidence dans mon esprit, pour me donner courage et exemple parmi les grands noms de l'histoire de la magistrature qui ne cessent de m'inspirer, la belle figure de Michel de Montaigne qui fut un juge plein d'humanité.

De Montaigne, on garde surtout en mémoire l'auteur des *Essais*, et la trace qu'il a laissée en Aquitaine comme charismatique maire de Bordeaux. Et pourtant, ce que l'on sait moins, c'est qu'il fut aussi magistrat, quatorze années durant, d'abord à la cour des aides de Périgueux (juridiction spécialisée en matière fiscale) où il acquit une charge en 1556, puis, à partir de 1557, au Parlement de Bordeaux, qui absorba la juridiction périgourdine. Il transmettra sa charge de judicature en 1570 à son ami Florimond de Raymond, et quittera alors avec soulagement sa robe longue et le monde judiciaire.

Ce qui frappe chez le conseiller Montaigne, c'est son absence totale de sentiment corporatiste, et son attachement sans failles à une conception de la justice qui ne mette pas à mal injustement la liberté et la dignité des hommes, à une époque marquée par d'innombrables cruautés, et où les cours de justice encourent, à juste

titre, de nombreuses critiques, notamment parce qu'elles ont dans beaucoup d'affaires criminelles recours à la torture.

Mais comment expliquer l'aversion tenace de Montaigne pour toutes les formes de fanatisme, d'arbitraire et d'injustice ? Elle est en lien avec sa vie personnelle où il a assisté à des scènes d'une rare barbarie. Il a vécu des épisodes particulièrement tragiques de l'Histoire de France qui ont profondément meurtri cet humaniste épris de justice. Il est seulement âgé d'un peu plus de quinze ans quand il assiste, horrifié, à la répression féroce, à Bordeaux, de l'émeute sur la gabelle (l'impôt sur le sel). Cet enfant voit à cette occasion des centaines d'hommes qui sont torturés à mort, pendus, décapités, écartelés puis brûlés. Il aura toujours en mémoire cette odeur âcre de chair carbonisée et de cadavres qui flottait dans les rues. Arrivé à l'âge adulte, Montaigne voit les ravages terribles et meurtriers du fanatisme engendré par les guerres de religion. Les Protestants sont brûlés. Durant la Saint-Barthélémy, 8 000 hommes sont exécutés en une seule nuit. Les Huguenots répliquent sauvagement à ces crimes : ils prennent d'assaut les églises, ils détruisent les statues, la fureur fanatique ne laisse même pas les morts en paix car les tombes sont profanées. Tantôt les Catholiques, tantôt les Protestants perpètrent dans les villes et villages des massacres épouvantables. Les rivières charrient le sang et les cadavres dans une odeur pestilentielle. Dans le royaume de France, de nombreux villages sont détruits et pillés. Jamais Montaigne – cet homme de sagesse et de mesure ayant vécu une époque de fanatisme – n'oubliera ces images et ces événements terribles. Dans une belle biographie qu'il a consacrée à Montaigne, Stefan Zweig écrit ainsi : « À aucun moment de sa vie, il n'a vu régner dans son pays, dans son monde, la paix, la raison, la tolérance, toutes ces hautes forces spirituelles auxquelles il avait voué son âme. »¹.

Animé par une conception élevée de la justice, le juge Montaigne, à rebours des membres de la société parlementaire de son temps, ne se laisse pas gagner par les délices narcissiques de la puissance. Il ne ressemble pas à beaucoup de ses collègues magistrats du Parlement de Bordeaux pleins de morgue qui, en Aquitaine, sont la « caste » dominante, possèdent d'immenses terres, et notamment de riches vignobles et de superbes hôtels particuliers, organisent des fêtes somptueuses et ne rêvent que d'accroître sans cesse les prérogatives et l'influence que leur confèrent leurs prestigieuses charges de parlementaires. Celles-ci en font tout autant des juges que des quasi « *colégislateurs* » souhaitant rivaliser avec le roi grâce à leur pouvoir d'enregistrement des textes royaux et leur droit de remontrances. Il faut se souvenir qu'à l'époque de l'ancienne France, la royauté, souvent à cours d'argent, a l'habitude de vendre dans les domaines les plus divers le droit d'exercer des prérogatives régaliennes. Dans la sphère de la justice, c'est le règne de la vénalité des charges de judicature. On acquiert le droit de juger en achetant un office de judicature. Cette vénalité des offices, notamment des magistrats des parlements, génère un très fort corporatisme judiciaire. Or, Montaigne, bien loin de céder à ce sentiment corporatiste, n'hésite pas à stigmatiser avec force le système, détestable à ses yeux, de la vénalité des offices de judicature, à l'occasion d'un discours prononcé le 24 janvier 1565 au Palais de l'Ombrière au Parlement de Bordeaux : « *Tout le désordre de l'injustice vient de l'infini nombre d'officiers qu'on y met [...] de ce que toutes les choses sont vénales... du mauvais ordre que l'on a à les choisir* »².

Mais Montaigne ne pratiquant aucune langue de bois, fustige aussi avec une rare

1) S. Zweig, *Montaigne*, PUF, coll. Quadrige, 2016, p. 20.

2) Montaigne, discours cité par J. Lacouture, *Montaigne à cheval*, Seuil, 1996, et en collection Points, 1998, p. 141-142.

énergie les multiples imperfections des lois et des juges dont les décisions en matière criminelle peuvent tragiquement aboutir à la condamnation d'innocents.

Ainsi, il réserve dans ses *Essais* des attaques très vives aux lois qu'il considère comme imparfaites, et aux juges qui, selon lui, manquent souvent d'humanité et prononcent parfois des condamnations injustes : « [...] *les lois se maintiennent en crédit, non parce qu'elles sont justes, mais parce qu'elles sont justes, ne leur obéit précisément pas où il doit. Les nôtres françaises prêtent [...] la main par leur dérèglement et difformité, au désordre et corruption qui se voit en leur dispensation et exécution [...]. C'est un vrai témoignage de l'humaine imbécillité*³ [...] *Lorsque l'occasion m'a convié aux condamnations criminelles, j'ai plutôt manqué à la justice* »⁴.

Avec une plume acerbe, il critique aussi la profusion de lois qui génère beaucoup d'incertitudes et d'injustices pour les justiciables : « ... *nous avons en France plus de lois que tout le reste du monde ensemble. [...] Les [lois] plus désirables sont les plus rares, plus simples et générales ; et encore crois-je qu'il vaudrait mieux n'en avoir point du tout que de les avoir en tel nombre que nous avons.* »⁵

3) Montaigne, *Essais*, III, 13.

4) Montaigne, *op.cit.*, III, 12.

5) Montaigne, *op.cit.*, III, 13.

6) Montaigne, *op.cit.*, II, 5.



Montaigne n'hésite pas à dénoncer l'arbitraire du système judiciaire et témoigne d'une vive indignation lorsqu'il voit fréquemment les juges recourir à la torture dans les procédures criminelles pour arracher des aveux : « *C'est une dangereuse invention que celle des géhennes et semble que ce soit plutôt un essai de patience que de vérité.[...] celui qui les*

peut souffrir cache la vérité. [...] Car pourquoi la douleur me fera-t-elle plutôt confesser ce qui est, qu'elle ne me forcera de dire ce qui n'est pas ? Et au rebours, si celui qui n'a pas fait ce de quoi on l'accuse, est assez patient pour supporter ces tourments, pourquoi ne le sera celui qui l'a fait. [...] Pour dire vrai c'est un moyen plein d'incertitude et de danger »⁶.

Ce regard porté sur le magistrat Montaigne permet de voir qu'il a été durablement meurtri par la période troublée des guerres de religion, scandées par tant de massacres et d'exactions perpétrés aussi bien par les Catholiques que par les Huguenots. Ces souvenirs douloureux ont profondément influé sur sa conception de la justice. Son refus du fanatisme et de l'arbitraire, ainsi que son humanisme ont fait de lui un juge profondément attaché à une justice plus humaine et fraternelle. Il est ainsi, pour le juge que je suis, par son exigence morale et son souci constant du respect de la liberté individuelle et de la dignité des personnes, un exemple d'humanité. De ce point de vue, c'est un magistrat étonnement moderne. Par toutes les valeurs qu'il porte, il est incontestablement notre contemporain et doit nous inspirer au quotidien dans l'œuvre de justice.

2019-4447

Brèves

HAUTS-DE-SEINE ET ESSONNE Un arbre, symbole de lien entre les deux départements

À l'occasion des 250 ans de la naissance de Chateaubriand, Patrick Devedjian et François Durovray, respectivement président des Hauts-de-Seine et président de l'Essonne, ont planté un catalpa dans le domaine départemental de Méréville, en Essonne, le 18 décembre dernier, afin de symboliser les liens entre leurs deux départements. Le choix du lieu n'est pas dû au hasard. Ce domaine départemental était en effet celui de Natalie de Laborde, comtesse de Noailles puis duchesse de Mouchy, qui fut la maîtresse de Chateaubriand. Celle-ci lui offrit de nombreux arbres visibles au Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups, où se situe la maison de l'écrivain. Les Hauts-de-Seine ont donc décidé de rendre un de leurs arbres à Méréville, et le catalpa s'est imposé : « *celui présent dans le parc de la Maison de Chateaubriand possède un port atypique que l'on associe immédiatement au domaine* », précise le département.

YVELINES Tartuffe à Versailles

Du 8 au 13 janvier, le Théâtre Montansier de Versailles (Yvelines) présente *Le Tartuffe* de Molière, mis en scène par Peter Stein, avec Pierre Arditi dans le rôle-titre et Jacques Weber dans le rôle d'Orgon. Dans cette célèbre comédie, un imposteur se prétend homme d'Église pour tromper la famille charitable et fortunée qui le recueille et servir ainsi ses propres intérêts. Pour Peter Stein, il s'agit d'une pièce, de par son propos, intemporelle : « *Il y a un Tartuffe en chacun de nous. Sans jeu de rôle, sans mensonge pour atteindre nos buts, nous ne pourrions pas vivre en société. Il y a un Orgon en chacun de nous. Trop souvent incertains, nous pouvons être séduits par des gourous de toutes sortes, par les promesses religieuses et idéologiques* ». Tarifs : 15 à 39 euros. Renseignements : 01 39 20 16 00, www.theatre-montansier.com.

VAL-DE-MARNE Le préfet signe les premiers « Plan Mercredi » avec sept communes

Le 31 décembre dernier, le préfet du Val-de-Marne, Laurent Prévost, a signé les premiers Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT) labellisés « *Plan Mercredi* » avec sept villes du département, à savoir Cachan, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Nogent-sur-Marne, Orly et Saint-Maurice, représentant au total près de 9 650 élèves. Annoncé cet été par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse Jean-Michel Blanquer, le « *Plan Mercredi* » « *met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi* », précise le Ministère. Les sept communes signataires disposent désormais d'un soutien financier de la CAF, pouvant aller jusqu'à 1 euro par heure et par enfant.

SEINE-SAINT-DENIS Saint-Denis met en place un permis de louer

Depuis le 1^{er} janvier, pour mettre un logement en location à Saint-Denis, il faut demander un « *permis de louer* », rendu possible par la loi Alur, qui oblige un propriétaire souhaitant mettre son bien en location à demander, au préalable, une autorisation. Cette demande déclenche une inspection du logement par un agent municipal, après vérification d'une liste de certificats à fournir. Si le permis de louer est refusé et que le propriétaire décide de le louer malgré tout, ce dernier risque jusqu'à 15 000 euros d'amende. Celui qui n'aurait pas fait de demande de permis de louer encourt quant à lui une amende de 5 000 euros. Dans la commune, près de 22 % de l'habitat privé est « *potentiellement indigne* », soit 5 462 logements, selon la mairie. En Seine-Saint-Denis, d'autres communes, comme Aubervilliers, ont décidé d'appliquer ce même dispositif. À Pierrefitte-sur-Seine, il est déjà en vigueur depuis octobre 2017.

23 293

places nettes de prison ont été mises en service entre le 1^{er} janvier 1990 et le 1^{er} novembre 2018.

Source : Observatoire international des prisons

Les victimes de spoliations, entre indemnisation et restitution

Palais du Luxembourg, 13 décembre 2018

Marc Laménie, sénateur des Ardennes, est l'auteur du rapport d'information fait au nom de la Commission des finances du Sénat intitulé « La Commission d'indemnisation des victimes de spoliations antisémites : vingt ans après, redonner un élan à la politique de réparation ». Il a accueilli les participants à cette conférence organisée par l'Institut Art & Droit, présidé par Gérard Sousi. Les orateurs y ont présenté la lente progression des réparations offertes aux victimes de spoliations pendant la Seconde Guerre mondiale.

I. DATES ET ENJEUX

Les Juifs ont été persécutés dans la France de Vichy et sous l'Occupation allemande. Parallèlement à leurs arrestations et à leurs déportations, se combinait un aspect économique fort. Les autorités avaient en effet la ferme volonté d'appréhender leur patrimoine. Spoliation et aryanisation, des mesures prennent place dès juin 1940. En découle une compétition de confiscation sordide entre le gouvernement de Vichy et les forces d'occupation. Corinne Herschkovitch, avocate à la Cour, égrène une série de dates sinistres. Trois jours après l'entrée des troupes allemandes dans Paris, le 17 juin 1940, le maréchal Pétain appelle à la fin du combat. Dès le 22 juin 1940, un décret-loi de Vichy porte sur la révision de la naturalisation. Il entraîne immédiatement la dénaturalisation de 7 000 Juifs. Apatrides, ils sont dépossédés de leurs biens. Le 27 septembre 1940, une première ordonnance allemande impose le recensement des Juifs en zone occupée. Ceux ayant fui la zone ne peuvent y revenir, et tout commerce détenu par un Juif est désigné comme entreprise juive par un affichage en français et en allemand. Le 3 octobre 1940, le statut des Juifs est promulgué et s'applique sur l'ensemble du territoire. Cette loi exclut tout Juif de la fonction publique, de la presse, du cinéma, des professions libérales. Le 4 octobre 1940, une nouvelle loi stipule que les étrangers de race juive pourront être internés dans des camps spéciaux par décisions du préfet du département de leur résidence. Le 18 octobre 1940, un recensement de toutes les entreprises économiques juives est diligenté. Le 29 mars 1941, le commissariat général aux questions juives voit le jour. Il a pour mission l'aryanisation économique, la conception de lois antijuifs, et la supervision de leur application. Le commissariat général aux questions juives compte environ 8 000 administrateurs provisoires qui prennent rapidement le pouvoir sur toutes les propriétés



Marc Laménie

juives. Ils effacent l'influence juive dans l'économie française. Le 26 avril 1941, toute activité économique est interdite aux Juifs sans commissaire gérant. Le 2 juin 1941, un second statut des Juifs est défini. Il leur interdit la fonction publique, les professions libérales, commerciales, industrielles, artisanales, le secteur tertiaire, sous peine de sanctions sévères allant jusqu'à l'internement. Le 22 juillet 1941, le commissariat général aux questions juives peut nommer un administrateur provisoire à toute entreprise industrielle, commerciale, immobilière ou artisanale, pour tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque, pour tout bien meuble, valeur mobilière ou droit mobilier quelconque lorsque ceux à qui ils appartiennent, ou qui les dirigent ou une partie d'entre eux sont Juifs. En décembre 1941, les Allemands imposent à l'Union nationale des israélites de France de collecter une amende de 1 milliard. Un premier versement de 250 millions de francs est versé le 16 janvier 1942.

Simultanément, les autorités d'occupation et le gouvernement de Vichy pratiquent le pillage culturel sur les mêmes individus. Les nazis l'ont prévu de longue date. Parmi les objectifs fixés par Hitler dans ses conquêtes, la captation du patrimoine culturelle est un *leitmotiv*. Dès le 14 juin 1940, le Kundenschutz, destiné à protéger le patrimoine en temps de guerre, entend récupérer une liste de 2 000 œuvres d'art et objets précieux en provenance de toute l'Allemagne qui, depuis l'an 1500, sont passées entre des mains étrangères soit sans consentement, soit aux termes de transactions douteuses. Les 15 principales collections juives sont visées dès le 4 juillet 1940. Initialement déposées au Louvre, elles rejoignent le jeu de paume en octobre 1940 où Rose Valland, conservatrice, enregistrera une trace de toutes les œuvres d'art passant dans le musée pendant la guerre.

Aujourd'hui, les enjeux englobent la réparation et les restitutions. En 1997, Alain Juppé a mis en place une mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France, dirigée par Jean Mattéoli. La constatation de l'ampleur du phénomène a abouti le 10 septembre 1999 à la création de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (CIVS).

II. CIVS

Michel Jeannoutot, conseiller honoraire à la Cour de cassation, préside la Commission. La CIVS examine les demandes individuelles présentées par les victimes ou leurs ayants droit. Les pouvoirs publics n'ont pas enfermé le fonctionnement de la commission dans un cadre procédural. Cette dernière bénéficie au contraire d'une certaine souplesse. Elle se concentre sur l'écoute des victimes, la recherche de solutions équitables et la reconstitution de trajectoires familiales au moyen d'instructions aussi complètes que possible. Le collège délibérant,

riche de la diversité de ses membres, assure une doctrine reconnue. Il émet des recommandations (non exécutoires) de principe et de montants d'indemnisation. Au 30 octobre 2018, il avait rendu 35 287 recommandations depuis sa création. La commission fait l'objet d'un consensus pérenne entre tous les partis politiques. Parfois, la restitution est recommandée.

La CIVS se prononce dans les cas suivants :

- pillage d'appartement et de logement de refuge (fourni par un passeur) ;
- spoliation professionnelle (58 000 entreprises ayanisées) et immobilière ;
- vol ou vente forcée de bien culturel ou immobilier ;
- frais de passeur ;
- confiscation de valeur durant l'internement dans un camp ;
- consignation des polices d'assurance et confiscation des avoirs bancaires ;
- complément d'indemnisation antérieure (dommage de guerre, versements allemands...).

Depuis 1999, l'indemnisation cumulée attribuée à la spoliation des biens culturels s'élève à 45 millions d'euros, soit environ 8 % de tous les types d'indemnisations (représentant 520 millions d'euros en tout).

La CIVS a préconisé une douzaine de restitutions jusqu'à présent. Les pouvoirs publics s'y intéressent depuis peu. Ils ont créé le groupe de travail sur les recherches de provenance musées nationaux récupération (MNR), animé par un magistrat rapporteur de la CIVS. Ils ont également confié à David Zivie la mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945. Le décret du 1^{er} octobre 2018 met en place une procédure spécifique de recherche des propriétaires ou de leurs héritiers en vue de la restitution ou, à défaut, de l'indemnisation des biens culturels ayant été spoliés pendant l'occupation, conservés notamment par les institutions publiques. La CIVS formule des recommandations au Premier ministre après instruction des demandes par un collègue rattaché au ministère de la Culture. Ce texte modifie la mission et les pouvoirs de la commission. Il ne prévoit pas de période de forclusion. Afin de faciliter les recherches de provenance, il donne à la commission la possibilité de s'autosaisir. Désormais, c'est au Premier ministre que revient la compétence de statuer sur les restitutions. Les pouvoirs publics souhaitent développer les recherches de provenance. La CIVS est engagée dans cette démarche. Elle a conçu sous la forme d'une base de données



Gérard Sousi

l'inventaire exhaustif de l'ensemble des tableaux et dessins mentionnés dans ses dossiers. Le contexte dépasse le territoire national. La mémoire de la Seconde Guerre mondiale et de la Shoah se situent au croisement d'expériences européennes. C'est pourquoi la commission participe à la création de partenariats transnationaux.

III. LA RÉFORME DE LA CIVS ET LA MISSION DE RECHERCHE ET DE RESTITUTION DES BIENS CULTURELS SPOLIÉS ENTRE 1933 ET 1945

Les MNR sont constitués du reliquat des œuvres retrouvées en Allemagne après la guerre et ramenées en France, explique David Zivie, chargé de mission sur les biens spoliés. Il s'agissait de 60 000 objets. 2 000 restent, sélectionnés au début des années 50 pour être répartis dans les musées nationaux. Tous ne proviennent pas de spoliations. Pour quelques œuvres entrées dans les collections nationales suite à un achat normal sur le marché de l'art antérieurement à la guerre, le problème est plus complexe. En effet, il s'agit sporadiquement d'œuvre dont on découvre longtemps après leur acquisition que leur histoire passe par une confiscation pendant la guerre. Ces œuvres appartenant aux collections publiques ne peuvent plus en sortir. Elles sont protégées par le Code du patrimoine et inaliénables.

Ces dernières années, les recherches proactives conjointes du ministère de la Culture et de la CIVS sur les MNR tentent de déterminer leur propriétaire avant la guerre, s'il y a eu spoliation et s'il existe des ayants droit actuels. Le nombre de restitutions a augmenté progressivement (une vingtaine en six ans).

Il existait plusieurs procédures. La CIVS, sur décision du Premier ministre, indemnisait beaucoup, restituait un peu pendant que le ministère de la Culture et le ministère des Affaires étrangères traitaient des MNR. L'ensemble manquait de coordination interne et de lisibilité pour les particuliers.

La réforme en cours vise à améliorer la visibilité de la politique de réparation de l'État, à simplifier les procédures et à les doter d'une cohérence centrale. À l'avenir, la CIVS devrait voir la quasi-totalité des dossiers de restitution et le Premier ministre prendre toutes les décisions. Le ministère de la Culture se verra attribuer une mission de recherche de provenance dans les musées, de restitution des biens spoliés entre 33 et 45, et d'instruction des affaires qu'il transmettra ensuite à la CIVS. Instruction et décision seront donc distinctes. Le décret du 1^{er} octobre 2018 modifie la procédure : la CIVS peut s'autosaisir, son conseil passe de 10 à 14 individus qualifiés, l'instruction des dossiers est renvoyée vers le ministère de la Culture.

Le décret prochain installera la mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 33 et 45 dans l'organigramme du ministère de la Culture. Cinq personnes lui seront dédiées à plein temps ; trois des musées de France et deux de la CIVS. Un crédit spécifique sera alloué pour financer la recherche externe. S'agissant d'indemnisation ou de restitution, l'État se concentre sur les œuvres situées dans les institutions publiques, il n'intervient pas dans le marché privé, ni chez les particuliers. La CIVS est compétente pour les spoliations antisémites pendant l'occupation (à partir de juin 40), tandis que le ministère de la Culture l'est pour les biens culturels spoliés entre 33 et 45.

Certaines questions n'ont pas encore de solution. Comment organise-t-on juridiquement la sortie des œuvres concernées appartenant aux collections nationales ? Quelle est la portée des textes de la libération (ordonnances de 1945) qui annulaient toutes les ventes ? Que faire des MNR non spoliés ?

Souvent, pour une restitution, une cérémonie est organisée dans un musée avec des officiels. Peu de temps après, l'œuvre retournée est en vente chez un galeriste ou sur le marché de l'art. Cela peut sembler étrange, pourtant, il est normal que les légitimes propriétaires disposent enfin de ce bien comme ils l'entendent.

Réouverture de la maison d'arrêt de la Santé

La dernière prison intra-muros de Paris fait peau neuve

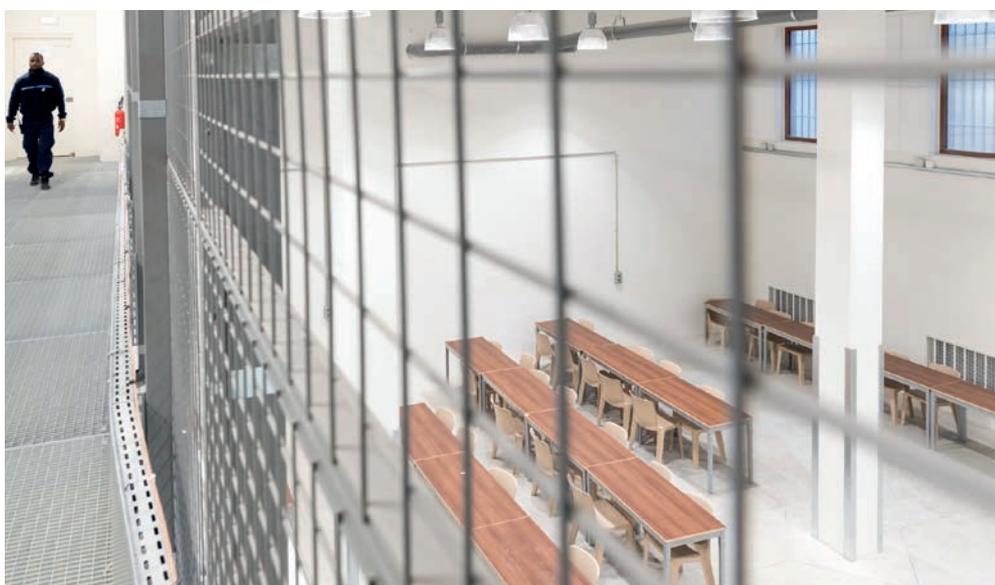
7 janvier 2019

Le 3 janvier dernier, la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, visitait la maison d'arrêt de la Santé, à Paris, entièrement rénovée. Rouvert le 7 janvier 2019 après plus de quatre années de travaux, l'établissement a déjà accueilli 80 détenus pour dépeupler notamment les prisons de Fresnes et Fleury-Mérogis. Bien que le bâtiment ait été conçu pour recevoir 800 personnes incarcérées en cellules individuelles, cet objectif risque toutefois de ne pas être respecté puisque le seuil de 100 % d'occupation sera certainement atteint avant l'été.

Le 21 juillet 2014, la prison de la Santé a fermé ses portes pour des travaux de rénovation qui ont duré plus de quatre années. Inauguré en 1868, l'établissement carcéral situé dans le 14^e arrondissement de Paris, était, à sa création, composé de 500 cellules. Nécessitant de lourds travaux de rénovation, « La Santé » a rouvert ses portes le 7 janvier dernier.

UNE PRISON PLUS MODERNE...

Jugé comme un « établissement hors norme, tant par sa localisation en plein centre de Paris que par la population qu'il héberge », l'établissement a en effet accueilli de nombreuses célébrités. Du poète Guillaume Apollinaire* à Bernard Tapie, de Maurice Papon au rappeur Booba, la Santé a aussi été témoin de l'évasion du criminel Jacques Mesrine, en 1978. Également lieu d'exécution à mort dans sa cour d'honneur – la dernière remonte à 1971 –, la maison d'arrêt est, au fil des ans, devenue tristement célèbre. Outre ces célébrités, l'établissement accueillait aussi des « personnes appartenant à une mouvance terroriste, les détenus particulièrement signalés et celles dont la personnalité est jugée incompatible avec



Coursive de la prison de la Santé

le régime collectif du bloc, notamment en raison de leur personnalité, de leur profil de délinquance ou de leur passé carcéral », soulignait le Contrôleur général dans son rapport de visite de la maison d'arrêt de La Santé en 2012. La prison, devenue une institution, fait donc aujourd'hui peau neuve. Le quartier bas de l'établissement pénitentiaire, situé dans les bâtiments

anciens partiellement surélevés, héberge la partie administrative (côté rue de la Santé). Les cellules ont été agrandies, passant de 7 à 9 m², comprenant enfin douche et sanitaires.

Le quartier haut a quant à lui été démoli et reconstruit sur un « socle ». Il accueille les salles d'activités, les parloirs, les ateliers de travail et formation, et le pôle d'insertion et

* voir à ce sujet l'article d'Étienne Madranges, p. 20.

Mathieu Pernot photographie la démolition de la prison de la Santé

Avant la réouverture de la prison de la Santé le 7 janvier 2019, était présenté jusqu'au 6 janvier dernier, au Cent-quatre, une exposition photographique réalisée par Mathieu Pernot. Avant sa destruction en 2015, celui-ci a photographié la prison, en récoltant les traces laissées aux murs par les détenus au fil des ans. En faisant dialoguer ses photographies avec des inscriptions et images prélevées, l'artiste fait le récit à plusieurs voix de cette vie intérieure. Dans ce bâtiment patrimonial, il a voulu comprendre comment la prison, lieu de l'enfermement et de la contrainte, produit des formes et idées qui lui sont propres. Car depuis ce monde clos, les détenus font exister un monde extérieur qu'ils inscrivent dans l'intérieur de leur cellule. Se penchant sur les multiples strates du quotidien, Mathieu Pernot inventorie les témoignages des détenus, avant leur disparition définitive. Les photographies issues de ce travail documentaire, rassemblées en séries, montrent des bâtiments déserts, éventrés, des portes ouvertes et des cellules vides. En soulignant leur absence, elles rendent paradoxalement visible la vie des détenus aux yeux d'une société qui ne les voyait pas. En faisant dialoguer ses photographies avec des inscriptions et images prélevées des murs, Mathieu Pernot fait le récit à plusieurs voix de cette vie intérieure.



D.R.

© DICO/Ministère de la Justice

de prévention de la récidive. En sous-sol, une aire logistique et un grand gymnase ont été installés.

Une nouvelle ère s'ouvre désormais, et la nouvelle prison de la Santé se veut précurseuse, puisqu'elle est « la première prison à être équipée à la fois d'un nouveau système de brouillage pour portables et de postes de téléphone fixe dans les cellules », précise sa directrice, Christelle Rotach. En effet, un système de brouillage par câble a été installé, permettant de brouiller les appels sur des périmètres réduits, sans affecter les appels passés dans les immeubles aux alentours. Pour passer les appels, des téléphones fixes ont alors été installés dans les cellules, et les détenus pourront ainsi librement contacter leurs proches ; le contact devant être inscrit dans une liste d'une dizaine de numéros ayant été préalablement validés. Cette installation permettra en premier lieu de libérer du temps aux surveillants, mais est aussi jugée comme un « élément d'apaisement de la détention » a déclaré Christelle Rotach ; un apaisement nécessaire, quand on sait que la prison devrait rapidement dépasser son seuil d'occupation.

...MAIS RAPIDEMENT SATURÉE

La maison de la santé qui souffrait d'une forte dégradation depuis sa création il y a 150 ans, nécessitait d'être rénovée, d'autant qu'elle demeure la seule prison parisienne depuis 40 ans. « Les personnes détenues partagent toutes des conditions de vie dégradées du fait de l'état délabré de la



Une cellule de la maison d'arrêt

plupart des cellules. La dégradation affecte les murs, souvent décrépis et humides, les sols au revêtement défaillant ou absent, les sanitaires, la fermeture défectueuse des fenêtres, la température ambiante », c'est ainsi qu'étaient décrites les conditions de détention à la maison d'arrêt de la Santé, lors d'une visite en décembre 2009 relatée dans un rapport du Contrôleur général du 3 février 2012, repris par l'Observatoire international des prisons (OIP) dans un communiqué de la même année.

Ces travaux de modernisation lancés en 2014 – et s'élevant à 180 millions d'euros – visaient à réduire à 800 places la capacité

de la prison (contre 920 places auparavant). Toutefois, celle qui a commencé à accueillir 80 détenus venus des prisons franciliennes souffrant d'un taux de surpopulation aggravé devrait rapidement atteindre un taux d'occupation de 100 %. En effet, l'objectif de cellules individuelles ne pourra être tenu, des lits superposés ayant déjà été installés dans la moitié des cellules pour accueillir les futurs détenus. Aussi, de 800 incarcérés, la prison pourrait rapidement atteindre les 1 200 détenus avant fin 2019.

Constance Périn

2019-4455

Au fil des pages

Corbacabana

Écrivain public en prison

Être écrivain public bénévole en centre pénitentiaire bouleverse l'angle de vue sur les personnes détenues : c'est rencontrer l'humain plutôt que le délinquant ou le criminel. Ce qui se déroule derrière les murs d'une prison demeure, pour la plupart d'entre nous, mal connu voire fantasmé. Au travers de 57 portraits, ce témoignage nous donne à entendre le bouillonnement des voix et des appels qui

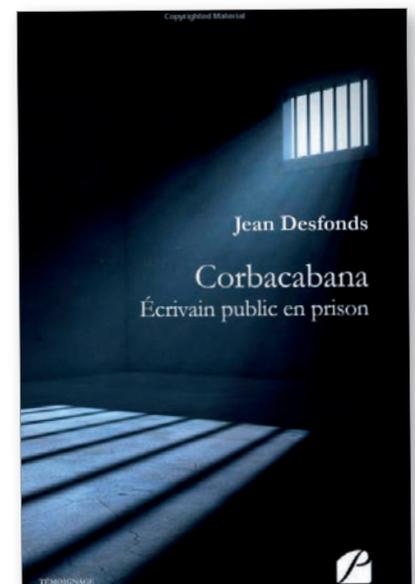
résonnent derrière les grilles. Dérangeant et nécessaire. Après une carrière sociale qu'il a achevée en tant que dirigeant d'un centre d'accueil pour SDF, Jean Desfonds choisit, en parallèle d'une activité de correspondant de presse, d'exercer celle d'écrivain public en prison.

Corbacabana : Écrivain public en prison, Jean Desfonds,

Éditions du Panthéon, 216 pages – 18 euros

2019-4480

D.R.



Pourquoi le poète Apollinaire est-il incarcéré à la Santé en 1911 ?

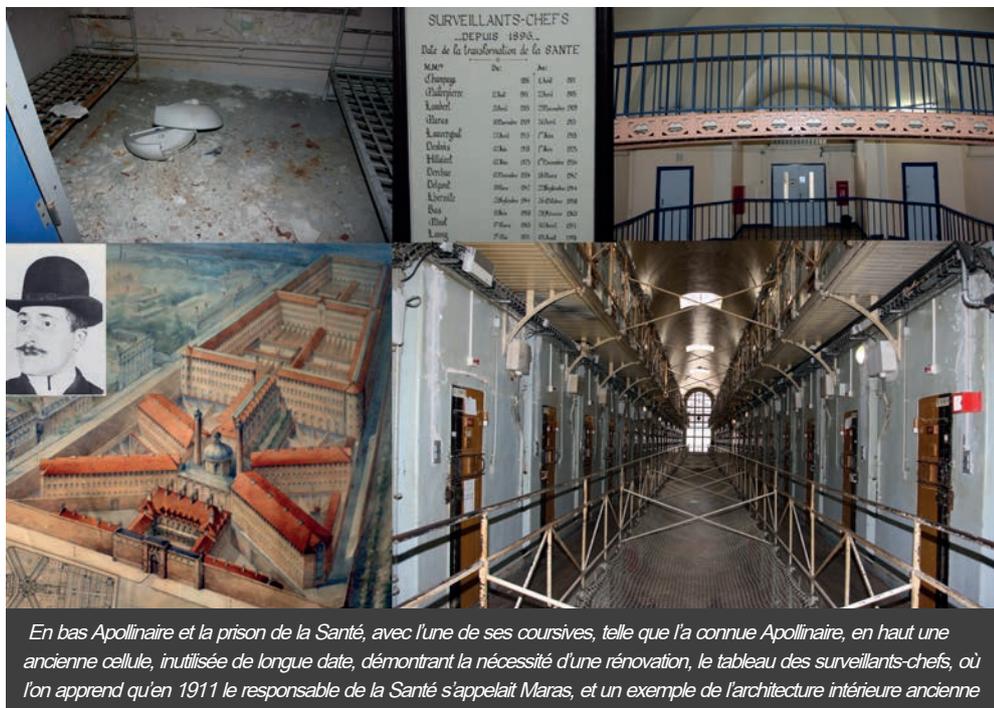
Mardi 22 août 1911. Le peintre Bérourd, qui travaille au Louvre, constate que l'emplacement de la Joconde est vide. Mona Lisa a disparu ! Une enquête est aussitôt confiée au juge d'instruction Drioux, dont l'état-civil résume à lui seul une célèbre famille de Nazareth, puisqu'il se prénomme... Joseph-Marie. C'est un magistrat chevronné. Procureur à Pithiviers, puis avocat général à la cour d'Orléans, il est nommé en 1909 juge d'instruction au Tribunal de la Seine. Il instruit en 1914 le dossier de l'assassinat de Jean Jaurès par Raoul Villain, et finira sa carrière comme conseiller à la Cour de cassation. Il vient de participer début 1911 aux débats à l'issue desquels l'administration pénitentiaire est enfin rattachée au ministère de la justice.

Le 24 août, Guillaume Apollinaire écrit un article sévère dans *L'Intransigeant*. Il y évoque le vol de la Joconde et le musée du Louvre en ces termes : « C'est le laisser-aller, l'indifférence, l'incurie. Le Louvre est plus mal gardé qu'un musée espagnol. Toutefois, s'il fallait à tout prix chercher une consolation à la disparition d'un chef d'œuvre, nous irions la chercher en Allemagne où les conservateurs et les restaurateurs ont, pendant le 19^e siècle, effacé et puis repeint toutes les œuvres anciennes qui leur étaient confiées. Si bien que dans les musées allemands, on ne voit plus de peinture ancienne, mais les ouvrages criards de tel ou tel Herr Professor aussi coupable, en somme, que le ravisseur de la Joconde ». Le journaliste Guillaume se moque ostensiblement du Kaiser Guillaume !

Il va bientôt regretter sa plume acerbe, car outre le tableau de Léonard de Vinci, des statuettes ont disparu du musée parisien. Elles ont été dérobées par le Belge Géry Piéret, secrétaire d'Apollinaire, qui a fui alors que le poète l'a accompagné dans une gare parisienne et lui a remis 160 francs pour qu'il puisse quitter la France, ignorant tout du contenu de la valise que portait son collaborateur.

L'« affaire des statuettes » s'annonce mal pour le poète et va connaître avec lui son acmé.

Les Français ont pourtant l'esprit léger, en apprenant que le 4 septembre 1911, Roland Garros bat le record d'altitude en avion en culminant à 3 910 mètres au-dessus de Saint-Malo sur un *Blériot*. Mais le juge Drioux, qui soupçonne également Picasso de recel, a les pieds bien sur terre et fait opérer une perquisition chez Apollinaire. Il le fait déferer et le place sous mandat de dépôt le 7 septembre 1911. Une rumeur évoque rapidement l'arrestation d'un Russe. Mais Apollinaire, qui se nomme en réalité Wilhelm Albert Wladimir Alexander Apollinaris Kostrovsky, est polonais, né à Rome. Il porte le nom de sa mère qui, seule, l'a élevé et l'a



En bas Apollinaire et la prison de la Santé, avec l'une de ses coursives, telle que l'a connue Apollinaire, en haut une ancienne cellule, inutilisée de longue date, démontrant la nécessité d'une rénovation, le tableau des surveillants-chefs, où l'on apprend qu'en 1911 le responsable de la Santé s'appelait Maras, et un exemple de l'architecture intérieure ancienne

amené à Monaco puis à Paris. Son père présumé était camérier secret du pape Pie IX.

Aussitôt, 50 écrivains protestent publiquement contre l'incarcération et multiplient les propos encomiastiques en faveur du prisonnier. Drioux accepte de recevoir le frère de l'homme de lettres et lui expose les charges de recel et de complicité qu'il a retenues. Le mardi 12 septembre, tandis que journalistes et photographes ont envahi la galerie de l'instruction du palais de la Cité, les avocats du poète, José Théry et Arthur Fraysse, réussissent à convaincre le juge de libérer leur client qui a démontré sa bonne foi devant le magistrat. José Théry est expérimenté. Ancien secrétaire de la conférence, spécialiste de François Villon, il a défendu Courteline en 1907 et sera plus tard le défenseur du musicien Éric Satie.

Apollinaire (qui bénéficiera d'un non-lieu) quitte la prison de la Santé construite sur l'ancien site du marché aux charbons en 1861 par l'architecte Vaudremer en remplacement de la maison de santé créée par Anne d'Autriche.

En page 8 du journal « *Le Petit Parisien* » du 13 septembre 1913, qui titre en une sur la bonne récolte de blé en France, Apollinaire se dit tout heureux « de se sentir libre », d'avoir pu remercier les écrivains qui l'avaient soutenu, d'avoir pu embrasser sa mère après « les émotions qu'elle a éprouvées », avant d'ajouter : « Je ne suis pas revenu de ma surprise. À part le fait d'avoir eu pitié d'un garçon misérable, il n'y a rien contre moi dans mon dossier. Géry Piéret fut pour moi un sujet intéressant. Voilà tout ».

Apollinaire ne passe donc que six jours à l'ombre des hauts murs de l'établissement pénitentiaire de la capitale. Il y rédige quelques lignes poétiques, intitulées « À la Santé », regroupées en 1913 dans le polyphonique recueil « *Alcools* », parmi lesquelles :

« Avant d'entrer dans ma cellule / Il a fallu me mettre nu / Et quelle voix sinistre ulule / Guillaume qu'es-tu devenu... »

... Le soleil filtre à travers / Les vitres / Ses rayons font sur mes vers / Les pitres...

... Dans une fosse comme un ours / Chaque matin je me promène...

... Que je m'ennuie entre ces murs tout nus / Et peint de couleurs pâles / Une mouche sur le papier à pas menus / Parcourt mes lignes inégales...

... Que deviendrai-je ô Dieu qui connais ma douleur / Toi qui me l'as donnée / Prends en pitié mes yeux sans larmes ma pâleur / Le bruit de ma chaise enchaînée...

... J'écoute les bruits de la ville / Et prisonnier sans horizon / Je ne vois rien qu'un ciel hostile / Et les murs nus de ma prison ».

Apollinaire, Français d'origine étrangère, élevé par sa mère, à la Santé détenu éphémère, poète de l'imaginaire, surréaliste multidisciplinaire, écrivain libertaire, perdant la santé et la vie d'une congestion pulmonaire : quel monument du genre littéraire !



Étienne Madranges, Avocat à la cour, Magistrat honoraire

2019-4473

PUBLICITÉS LÉGALES

SOMMAIRE	75	78	91	92	93	94	95
• Constitutions	21	32	34	35	40		41
• Transformations	23			36		41	42
• Modifications	24	33	34	36	40	41	42
• Fusions transfrontalières	27						
• Fusions	27					41	
• Transmission universelle de patrimoine	27		34	38			
• Dissolutions	28	33		38	40	41	43
• Dissolutions / Clôtures							
• Clôtures de liquidation	29		35	38		41	43
• Convocations aux assemblées	29						
• Locations gérances	31	33		39			
• Avis d'apports	31						
• Ventes de fonds		33	35	39	40		43
• Avis relatifs aux personnes	32	33	35	39		41	43
• Tarifs HT des publicités à la ligne :	5,50 €	5,25 €	5,25 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	5,25 €
• Avis divers	9,77 €	9,77 €	9,77 €	9,77 €	9,77 €	9,77 €	9,77 €
• Avis financiers	10,90 €	10,90 €	10,90 €	10,90 €	10,90 €	10,90 €	10,90 €

Le Journal Spécial des Sociétés a été désigné comme publieur officiel pour l'année 2018 ; par arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France, par arrêté de Monsieur le Préfet de Paris du 20 décembre 2018, par arrêté de Monsieur le Préfet des Yvelines du 18 décembre 2018, par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Essonne du 20 décembre 2018, par arrêté de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine du 13 décembre 2018, par arrêté de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis du 3 décembre 2018, par arrêté de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne du 27 décembre 2018, par arrêté de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise du 14 décembre 2018 de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de Justice pour les départements de Paris, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le tarif d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne (NOR : MCCE1240070A). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans notre journal, sont obligatoirement mises en ligne dans la base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

COMPOSITION DES ANNONCES LÉGALES
NORMES TYPOGRAPHIQUES
surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes, alinéas

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points pica, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.
Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points pica soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.
Filets : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un filet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le filet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le filet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés. Le blanc placé avant et après le filet sera égal à une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.
Paragraphes et Alinéas : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe ou d'un alinéa sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points pica. Dans l'éventualité où l'éditeur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisi.
N.B. : L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

PARIS
75

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Suivant acte ssp du 18/12/2018, il a été constitué une société unipersonnelle à responsabilité limitée d'expertise comptable dénommée :

HBT Expertise & Conseil

Objet : L'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au Tableau de l'ordre des experts-comptables. Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires. Elle peut notamment détenir des participations dans des entreprises de toute nature sous le contrôle du conseil régional de l'Ordre dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.

Siège social : PARIS (75018) 7, rue Hegesippe Moreau.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Capital social : 10 000,00 Euros.

Apport : En numéraire de la somme de 10 000 Euros.

Cessions : Les cessions ou transmissions des parts sociales de l'associé unique sont libres.

Gérance : M. Henry Erik BRAASTAD-TIFFON, demeurant à PARIS (75018) 7, rue Hegesippe Moreau. 900710

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/01/19, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : INITIATE

Siège : 52, rue de Bercy, 75012 Paris.

Objet : La location et la vente de matériel médical ; le soin et le diagnostic.

Durée : 99 ans.

Capital : 1 000 Euros.

Gérance : M. Samuel COLON 3, rue Warnier, 51100, Reims.

Immatriculation au R.C.S. de PARIS. 900811

Constitution de société, en vertu d'une Assemblée Générale en date du 02/01/2019.

Forme juridique : SASU.

Dénomination : PIC NIC

Capital : 100 000 Euros.

Siège social : 28, rue de l'Echiquier 75010 Paris.

Objet social : Restauration rapide sur place et à emporter.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Présidence : Madame LEE MYOUNG HEE épouse LEE demeurant 3, rue Gabriel PERI 92120 MONTROUGE.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS. 900726

Par acte SSP du 04/12/2018, il a été constitué une société dont les caractéristiques suivent :

Dénomination sociale :

CALYPORTAGE

Forme : SAS.

Capital social : 5 000 €.

Siège social : Tour de l'Horloge, 4 place Louis Armand, 75603 – PARIS Cedex 12.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Objet : Portage salarial.

Présidence : La société 2C, SAS au capital de 500 000 euros dont le siège 24 rue de la Mairie, 45270 – MOULON, 811 891 019 RCS ORLEANS a été nommée présidente par AGO du 04/12/2018 pour une durée indéterminée.

Cession d'actions : Cessions libres entre associés.

900716

Par acte SSP du 02/01/2019 il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SAS PAUL VARNIER

Capital social : 1 000 Euros.

Siège social : 38, rue de la Tour d'Auvergne, 75009 PARIS.

Objet social : Commerce des diamants et pierres précieuses.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Président : M. VARNIER Paul demeurant au 38, rue de la Tour d'Auvergne 75009 PARIS.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé est admis et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité sauf entre associés.

900738

Aux termes d'un acte ssp du 19/11/2018, il a été constitué une Société Civile dénommée :

Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires MAISON CHEMIN VERT

Objet : Exercice en commun par les associés d'activités de coordination thérapeutique, d'éducation thérapeutique, de coopération entre professionnels de la santé, mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun des associés.

Siège social : 6 rue du Chemin Vert 75011 PARIS.

Capital : 300 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de Paris.

Cession de parts : Clauses d'agrément.

Gérance : Mr VINCENSINI Jean-Paul, demeurant à PARIS (75010) 49 rue de l'Ourcq. 900823

Aux termes d'un acte authentique en date du 03/01/2019 reçu par M^e BONNET, notaire associé de la SCP située 20, rue de la Paix 75002 Paris.

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI PB & A

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location, à titre exceptionnel la vente ou l'arbitrage de tous biens et droits immobiliers, ou de titres de sociétés donnant vacation à l'attribution en propriété ou en jouissance, temporaire ou non de biens et droits immobiliers. L'acquisition, la détention et la gestion de titres de participation, de valeurs mobilières ou de placements. L'acquisition et la détention de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 16, boulevard JULES FERRY 75011 PARIS.

Capital : 790 000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de PARIS.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Gérances : M. POMMERET Damien, demeurant 95, rue Réaumur 75002 PARIS et M. POMMERET Bruno, demeurant 75, rue Fondary 75015 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS. 900812

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/11/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

LABORATORY STUDIO

Forme : SAS.

Capital : 5 000,00 Euros.

Siège social : 56, avenue Bosquet 75007 PARIS.

Objet : Le conseil en architecture d'intérieur, en aménagement et design d'espace et décoration intérieure, architecture d'intérieur, maîtrise d'œuvre en aménagement intérieur et décoration pouvant avoir recours à des sous-traitants.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président : M. BORGEAUD Jules, demeurant 56, avenue Bosquet 75007 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS. 900764

Par acte sous seing privé en date à PARIS du 07/01/2019, il a été constitué

une SAS dénommée : INSTINCT

Siège social : 19, rue de Picardie – 75003 PARIS.

Objet : RESTAURANT.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Capital : 2 000 Euros.

Admission aux Assemblées Générales et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Droit de préemption et agrément à la majorité simple.

Président : Monsieur Maximilian, Jonas, Emmanuel WOLLEK, demeurant à PARIS (75018), 4, rue Armand Gauthier. 900671

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 02/01/2019, il a été constitué une SARL à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MELEO

Siège : 173, rue de Charenton - 75012 PARIS.

Objet : L'activité de vente hors magasins de tous types de produits d'équipements et d'appareils spécialisés dans le domaine de l'écologie et de l'environnement.

Durée : 99 ans.

Capital : 300 Euros.

Gérance : M. Meyer OHAYON, 173, rue de Charenton 75012 PARIS.

RCS : PARIS. Pour avis. La Gérance. 900743

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 janvier 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ci-après : En France et à l'étranger :

- L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères ;
- Toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation.

Dénomination : Manco N 1
Siège social : 68, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris.
Durée : 99 années.
Capital : 0,01 Euro.
Président : Monsieur Nicolas MARIEN demeurant : 12, avenue de la Motte-Picquet - 75007 Paris.
Commissaire aux comptes : KPMG SA dont le siège social est situé 2, avenue Gambetta, Tour Egho, 92066 Paris la Défense Cedex immatriculée sous le n° 775 726 417 RCS Paris.
 La société sera immatriculée au RCS de PARIS.
 900831

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 janvier 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ci-après : En France et à l'étranger :

- L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères,
- Toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation.

Dénomination : Manco N 2
Siège social : 68, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris.
Durée : 99 années.
Capital : 0,01 Euro.
Président : Monsieur Nicolas MARIEN demeurant : 12, avenue de la Motte-Picquet - 75007 Paris.
Commissaire aux comptes : KPMG SA dont le siège social est situé 2, avenue Gambetta, Tour Egho, 92066 Paris la Défense Cedex immatriculée sous le n° 775 726 417 RCS Paris.
 La société sera immatriculée au RCS de PARIS.
 900832

Aux termes d'un acte ssp du 5/01/2019, il a été constitué une SAS dénommée :

SPRINGBOK FRANCE
Siège : 83-85, boulevard de Charonne, 75011 PARIS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Paris.
Capital : 1 000 €.
Objet : La vente de prestations de conseils et toute production intellectuelle dans le domaine du marketing digital, du design et de la programmation informatique, ainsi que leur exploitation pour son propre compte ou pour le compte de tiers, notamment dans les domaines suivants : le service design ; l'expérience utilisateur, Interface Utilisateur, Tests Utilisateurs, Prototypage, Interface conversationnelles ; le contenu et social : production de contenu, VR/AR, Marketing d'Influence, Community management ; l'intelligence artificielle, les Chatbots, les Voicebots, NLP, la Data Science ; l'analytique : tableaux de bord, Marquage et suivi, Rapports et analyses ; le digital media : Programmatic buying,

Media planning & buying, Audience profiling, Remarketing ; la recherche : campagnes Adwords, référencement ; la conversion : audits de sites Web, optimisation de la conversion, tests A/B ; automatisation : lead nurturing & CRM, contenu personnalisé, workflows automatiques, campagnes de suivi du courrier électronique ; activations : expérience marketing, Social & mobile activations, POS activations, Events ; la création ou prise de participation au capital de sociétés dans le domaine du marketing, de l'informatique, du design et des nouvelles technologies.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président : M. Pierre BRAVOZ, demeurant 18, rue du Mont Cenis - 75018 PARIS.

Comité de direction : Membres du Comité de direction : La société DENKU SPRL, société privée à responsabilité limitée de droit belge au capital de 18 600 €, ayant son siège social situé au Carnotstraat 169 - 2060 ANVERS (Belgique), immatriculée au RCS belge sous le numéro 0836.482.864, représentée par M. Kim VERHAEGHEN ; La société SPRINGBOK, SA de droit belge au capital de 61 500 €, ayant son siège social situé au Boutersemstraat 68 - Boîte A - 2800 MALINES, immatriculée au RCS belge sous le numéro 0825.381.710, représentée par la société E-FECTIVE, elle-même représentée par M. Vincent VAN LINGEN et M. Pierre BRAVOZ susnommé.

Commissaire aux Comptes : la société DBF AUDIT, exerçant au 13, passage Dartois Bidot - 94106 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS CEDEX.
 900758

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/01/2019.

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
Passion For Energy
Nom Commercial : P4E
Forme : SAS.
Capital : 6 000,00 Euros.
Siège social : 7, rue d'Austerlitz 75012 PARIS.
Objet : La recherche, le développement et la fourniture de prestations de conseil et/ou de formation au profit de tous tiers en matière de transition énergétique.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Président : M. BLEZ Bernard, demeurant 7, rue d'Austerlitz 75012 PARIS.
 La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.
 900871

Suivant acte SSP du 04/01/2019 constituant de la SAS :

V.S ALIMENTATION GENERALE
Capital social : 1 000 Euros.
Siège social : 142, boulevard Ménilmontant 75020 Paris.
Objet : Alimentation générale.
Président : M. Thineskumar THARMANANTHASIVAM demeurant 14, rue Houdart 75020 Paris.
Conditions d'admission aux assemblées générales d'actionnaires : Tout associé a le droit de participer personnellement ou par mandataire.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque associé a autant de voix que d'actions.
Transmission des actions Libre.
Durée : de la société 99 ans à compter de son immatriculation au RCS PARIS.
 900654

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 Janvier 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ci-après : En France et à l'étranger :

- L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères.

Dénomination : Arcsin
Siège social : 20 Place Vendôme - 75001 Paris.
Durée : 99 années.
Capital : 1€
Président : Monsieur Philippe POLETTI demeurant : 75 Avenue Georges Clémenceau - 78110 Le Vésinet.
Commissaires aux comptes titulaires :
 - Cabinet COFIGEX dont le siège social est situé 64 Rue La Boétie - 75008 Paris, immatriculée sous le n° 314 682 303 RCS Paris
 - Cabinet SECAL dont le siège social est situé 2 Rue Henri Bergson 67200 Strasbourg, immatriculée sous le n° 638 501 130 RCS Strasbourg.
 La société sera immatriculée au RCS de Paris.
 900860

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 janvier 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ci-après : En France et à l'étranger :

- L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères,
- Toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation.

Dénomination : Manco N 3
Siège social : 68, rue du Faubourg Saint-Honoré-75008 Paris.
Durée : 99 années.
Capital : 0,01 Euro.
Président : Monsieur Nicolas MARIEN demeurant : 12, avenue de la Motte-Picquet-75007 Paris.
Commissaire aux comptes : KPMG SA dont le siège social est situé 2, avenue Gambetta, Tour Egho, 92066 Paris la Défense Cedex immatriculée sous le n° 775 726 417 RCS Paris.
 La société sera immatriculée au RCS de PARIS.
 900833

Par assp du 08/01/2019, avis de constitution d'une EURL dénommée :

COSMOS
Capital : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune.
Siège social : 59 boulevard Exelmans, 75016 PARIS.
Objet : Agence photographique, la production, l'achat, la fourniture et la vente, pour son compte ou à la commission, de photographies, reportages visuels ou sonores, textes, films d'actualité, documentaires aux journaux et magazines de la presse quotidienne et périodique, maisons d'éditions, entreprises de radio diffusion ou de télévision, et tout autre utilisateur d'images, de textes et de vidéos.
 Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Gérance : FERRO MIGUEL demeurant 81 LAWN ROAD NW3 LONDRES NW3 2XB - ROYAUME-UNI.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
 900894

Aux termes d'un acte authentique en date du 08/01/2019, reçu par M° DRILHON-JOURDAIN, notaire associé de la SCP située 3, rue Montalivet 75008 PARIS.

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : H2PAE
Forme : SCL.
Objet : L'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers, la gestion et l'administration desdits biens, dont la société pourrait devenir propriétaire sous quelque forme que ce soit, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets.
Siège social : 9, rue PONTOISE 75005 PARIS.
Capital : 804 000,00 Euros.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. PARIS.
Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérances : M. POULIN Hubert, et Mme MARTHOUD épouse POULIN Paule demeurant ensemble au 21, quai de la TOURNELLE 75005 PARIS.
 La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.
 900909



NTI
 Société Civile Immobilière
 au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75012 PARIS
 146, boulevard Diderot

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 janvier 2019, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : NTI
Forme sociale : Société Civile Immobilière.
Au capital de : 1 000 €.
Siège social : 146 Boulevard Diderot 75012 PARIS.
Objet social : Acquisition, administration, exploitation par bail, location ou autrément de biens immobiliers.
Gérance : M. José HENRIQUES BASTOS demeurant 41 Rue du Général de Gressot - 91320 WISSOUS et M. David NICOL, demeurant 146 Boulevard Diderot 75012 PARIS.
Clause d'agrément : Voir dans les statuts la clause d'agrément des cessions de parts.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
 Pour avis.
 900711

Par acte SSP en date à PARIS du 08/01/2019

Entre : Madame Eloïse LIN, domiciliée à PARIS (75010), 4, boulevard Saint Martin. Gérante.
 et Monsieur Alexandre LIN, domicilié à PARIS (75010), 4, boulevard Saint Martin. Associé.
 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L.Y
Forme : SNC.
Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de café, bar, brasserie, restaurant, presse, française des jeux, loto, auquel est associée la gérance d'un débit de tabac.
Siège social : 74, rue de Sèvres - 75007 PARIS.
Capital : 8 000 Euros souscrit en totalité et divisé en 100 parts de 80 Euros chacune.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Gérance : Madame Eloïse LIN, domiciliée à PARIS (75010), 4, boulevard Saint Martin.
 La société sera immatriculée au RCS de PARIS.
 900924

Par acte S.S.P. en date du 09/01/2019 à VINCENNES, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : AUGIDIS
Capital Social : 7 500 Euros.
Siège social : PARIS (75015), 62-64, avenue Emile Zola.
Objet social : L'EXPLOITATION D'UN FONDS DE COMMERCE DE TYPE SUPERMARCHÉ.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
Gérant : Monsieur Matthieu AUGIZEAU demeurant à PARIS (75012), 10, passage du Charolais, est nommé Gérant de la Société pour une durée illimitée.
 900914

Aux termes d'un acte ssp en date à Paris du 28/12/2018, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
ARTISPORT CONSULTING
Siège : 5, rue Vernet, 75008 PARIS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
Capital : 1 000 Euros.
Objet : Management d'artistes et sportifs, organisation d'événements et manifestations, notamment événements sportifs (hors spectacles vivants), développement de projets artistiques et fournitures de conseils, édition sous toutes ses formes et notamment musicale.
 Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Grégory TCHOUBAKLIAN dit BAKIAN, demeurant 285, rue de Buffon – Les Terrasses du Golfe 83150 BANDOL.
 900897

Suivant acte SSP du 19/12/2018 constitution de la SAS : **AATHVIHA**
Capital social : 1 000 Euros.
Siège social : 103, rue du Mont-Cenis 75018 Paris.
Objet : Alimentation transfert d'argent.
Président : Madame Sabetha SIVA SUBRAMANIYAM, épouse THILLAYAMBALAM demeurant 35, rue Ramey 75018 Paris.
Conditions d'admission aux assemblées générales d'actionnaires : Tout associé a le droit de participer personnellement ou par mandataire.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque associé a autant de voix que d'actions.
Transmission des actions : libre.
Durée de la société 99 ans à compter de son immatriculation au RCS PARIS.
 900742

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/01/2019. Il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
Capenergie Green 2
Forme : SAS.
Capital : 1 000,00 Euros.
Siège social : 37-41, rue du Rocher 75008 PARIS.
Objet : L'acquisition, la détention, la gestion ou la cession sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, de participations ou d'intérêts de quelque nature que ce soit dans toute société ou entité, commerciale ou civile, de droit français ou de droit étranger, ayant pour activité le développement et/ou l'exploitation de projets de production d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque...)
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Admission aux assemblées et exercice

du droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède.

Cession d'actions : Les actions sont librement cessibles.
Président de SAS : M. SAVASTA Serge, demeurant 96, rue Brillat-Savarin, 75013 PARIS.
 La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.
 900932

TRANSFORMATIONS

LOUVRE MARSOLLIER OPERA

Société Anonyme
 à Directoire et Conseil de Surveillance
 au capital de 38 880 Euros
Siège social : PARIS (75002)
 rue Marsollier n° 13
 383.879.913 R.C.S. PARIS

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2018 dont le procès-verbal a été enregistré à SDE PARIS ST HYACINTHE le 7 janvier 2019, dossier 2019 00000471, réf. 7544P61 2019A00171, il a été décidé de transformer à compter du même jour, la société en SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE et d'adopter les statuts de la société sous sa nouvelle forme.

Monsieur Xavier HUMEAU, ancien Président du Directoire, a été désigné en qualité de **Président** de la société pour une durée non limitée.

Cette transformation a mis fin aux mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, le Cabinet JEGARD PARIS et Monsieur Franck NACCACHE, à compter du même jour.

La dénomination sociale, le siège social et la durée n'ont pas été modifiés.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Clause d'agrément pour toute mutation d'action.
 900848

SITL

Société Civile
 au capital de 1 000 Euros
Siège Social : PARIS 17^{ème}
 100, boulevard Pereire
 824 359 707 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/12/2018, les associés ont décidé :

- de transformer à compter du 12/12/2018, la Société en Société à responsabilité limitée.

- Il a été mis fin au mandat de Monsieur Paul VALENTIN, Gérant

- d'adopter de nouveaux statuts sous sa nouvelle forme.

- La dénomination, le capital, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés

- De maintenir l'objet social mais de supprimer toute mention relative « au caractère civil de la société » ; et de modifier corrélativement, l'article 2 des statuts

- de maintenir en qualité de **gérant** : Monsieur Jean Luc VALENTIN sis à PARIS (75017) – 100, boulevard Pereire.

Mention sera faite au RCS de PARIS.
 900715

Erratum à l'annonce parue dans le présent journal en date du 22/12/2018 concernant la société EPILOGUE, il fallait lire : d'une part, « SCI » et non « SARL » et, d'autre part, « Transformer la société en Société à Responsabilité Limitée » et non « Transformer la société en Société par Actions Simplifiée », comme indiqué par erreur.
 900885

"LNY"

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
 au capital de 130 000,00 Euros
Siège social : 75008 PARIS
 13 – 15, place du Havre
 562 019 646 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 28/09/2018, au vu du rapport du commissaire aux comptes établi conformément à l'article L225-244 du Code de commerce, a décidé la transformation en SAS, à compter du même jour sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination, l'objet, le siège, la durée et les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 130.000,00 €. Les commissaires aux comptes sont maintenus dans leurs fonctions : **Titulaire** : M. Alexandre BRISSIER et **Suppléant** : M. Pierre de TRUCHIS.

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Exercice du droit de vote : En cas de démembrement de la propriété des actions (usufruit d'une part, nue-propriété d'autre part), sauf pour les actions reçues par donation, placée sous le régime fiscal de l'article 787 B du CGI, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les décisions ayant pour objet :

- l'affectation et la répartition des résultats.

- les modifications du pacte social touchant aux droits d'usufruit grevant les actions.

- la prorogation ou la dissolution de la société.

- le droit de vote.

- les actes de disposition de l'actif social immobilisé.

- la révocation du Président.

- ainsi que pour toute décision ayant conséquence directe ou indirecte d'augmenter les engagements directs ou indirects d'usufruitiers d'actions.

Dans tous les autres cas, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions (usufruit d'une part, nue-propriété d'autre part), résultant de la donation, avec réserve d'usufruit, placée sous le régime fiscal de l'article 787 B du Code Général des Impôts, le droit de vote de l'usufruitier de ces actions sera limité aux décisions concernant l'affectation des bénéfices, toutes les autres décisions étant prises par le nu-propriétaire desdites actions (article 1844 du Code Civil).

Clause restreignant la libre transmission des actions : La cession ou la transmission d'actions, à l'exception de celles entre associés, ou au profit des conjoints, des ascendants et descendants qui sont libres ; doit être soumise à l'agrément de la société. Si la société ne comporte qu'un seul associé, la cession des actions de l'associé unique est libre.

Les organes de direction sous la forme anonyme ont cessé ses fonctions du fait de la transformation : Mme Marie-Christine OUDIN, Directeur Général Unique, Mme Emmanuelle BARBAT, Président du Conseil de Surveillance, M. Grégoire OUDIN, Vice-Président du Conseil de surveillance M. Clément OUDIN, membre du Conseil de surveillance.

Il a été désigné :

- en qualité de **Présidente de la société**, sous sa nouvelle forme de SAS, à compter dudit jour, la SAS « GREMENT HOLDING », au capital 1.245.500,00 € - 15 place du Havre 75008 PARIS, 484 578 075 RCS PARIS,

- en qualité de **membres du Conseil de surveillance**, Mme Marie-Christine OUDIN, Mme Emmanuelle BARBAT, M. Grégoire OUDIN, M. Clément OUDIN.

Pour insertion légale, le Président.
 900774

LE PETIT PONT

SA au capital de 57 000 Euros
Siège social : 75005 PARIS
 1, rue du Petit-Pont
 43, rue de la Boucherie
 324 432 798 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire du 25/10/18, il a été pris acte des démissions de M. Dominique Froment, commissaire aux comptes titulaire et M. Jean-Pierre SAFFRE, commissaire aux comptes suppléant, et décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société BOUDET & ASSOCIES-8, rue des Deux communes-94300 VINCENNES.

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 19/12/18, il a été décidé :

- de transformer la société en société par actions simplifiée, et d'adopter de nouveaux statuts sous sa nouvelle forme. L'objet, la dénomination, le capital, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

- de nommer Mme Renée SALABERT, actuel PDG, en qualité de **Président**,

- de nommer en qualité de **Directeurs Généraux** : - Mme Laurence SALABERT épouse CHARREYRE, demeurant 78, rue Gabriel Péri - 92120 MONTRouGE,

Mme Barbara SALABERT, actuel administrateur

Mme Delphine SALABERT, actuel administrateur.

D'autre part, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société BOUDET & ASSOCIES.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
 900877

"N.A.G.A.N"

E.U.R.L. en cours de transformation en S.A.S.U.
 au capital de 7 500 Euros
Siège social : 75017 PARIS
 18, rue Saussier Leroy
 487 514 887 R.C.S. PARIS

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 31/12/2018, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 31/12/2018, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.

Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mme Francine FOIREST. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **Président de la société** : Francine FOIREST.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

Pour avis, le représentant légal.
 900741

Nous pouvons rédiger vos annonces légales sur demande

Papier Tigre

SARL au capital de 3 000 Euros
Siège social : 75003 PARIS
5, rue des Filles du Calvaire
534 353 347 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 20/12/2018, il a été décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social demeurent inchangés.

En conséquence de cette transformation, il a été mis fin au mandat de Monsieur Julien CRESPEL et Monsieur Maxime BRENON de leur fonction de Gérant.

Monsieur Julien CRESPEL demeurant 9, rue de Marseille - 75010 PARIS est nommé Président et Monsieur Maxime BRENON est nommé Directeur Général de la Société sous sa nouvelle forme.

La société BEWIZ AUDIT dont le siège social est 20, rue de la Condamine - 75017 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 353 228 760 est nommée en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société Titulaire.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
900830

MODIFICATIONS

Etude de M^e ZEDET Caroline
Notaire
à Ormans (25290) 16 Place Courbet

**"SCI CLEMENCEAU
ET CHAMPS DE MARS"**

Capital social de 15 244,90 Euros
Siège social : 75007 PARIS
34, avenue Charles Floquet
379 587 892 R.C.S. PARIS

Suivant cession de parts reçues par M^e ZEDET notaire le 8 octobre 2014 par Mme TREVES née WEIL Martine, au projet des conjoints WEIL, Mme TREVES née WEIL Martine a déclaré démissionner de ses fonctions de co-gérante à compter du 8 octobre 2014.

Les formalités seront effectuées auprès du Tribunal de Commerce de PARIS.
Pour avis, M^e ZEDET
POUR AVIS ET MENTION.
900793

**COMPAGNIE EUROPÉENNE
DE PRÊT IMMOBILIER
ET D'ASSURANCE**

Société par Actions Simplifiée
au capital de 200 000,00 Euros
Siège social : 75008 PARIS
11, rue royale
487 991 333 R.C.S. PARIS

Suivant décisions de l'associé unique en date du 28 décembre 2018, la société KPMG SA, domiciliée 2, avenue Gambetta Tour Eqho 92066 Paris la Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 775 726 417 R.C.S. Nanterre, a été nommée en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire et la société Salustro Reydel, domiciliée 2, avenue Gambetta Tour Eqho 92066 Paris la Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 625 044 371 R.C.S. Nanterre, a été nommée en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant, respectivement pour une période de six exercices, à savoir jusqu'à la décision statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
900903

MC CONSULT

SARL au capital de 51 000 Euros
Siège social : 93500 PANTIN
156/158, rue Diderot
481 479 434 R.C.S BOBIGNY

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 27/11/2018, les associés ont décidé de transférer le siège social au 29 rue Miguel Hidalgo 75019 PARIS à compter du 3/12/2018 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Gérant : M. Jacques MAURI demeurant 4 impasse de la Gare 78570 ANDRESY.
Nouvelle immatriculation au RCS de Paris.
900718

D'HUMIERES GESTION

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100 Euros
Siège social : 75016 PARIS
1, boulevard Beauséjour
519 725 410 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 23/01/2015, la durée de la société, devant expirer le 27/01/2015, a été prorogée de 50 ans pour se terminer le 26/01/2065. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
900721

**TVM Règlements France
SARL**

SARL au capital de : 10 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
57, rue de la Chaussée d'Antin
439 142 837 R.C.S. PARIS

Aux termes de la décision de l'Associé Unique du 14/12/2018, il a été décidé de nommer Madame KEEN Willemina, épouse TOERING, demeurant 22 Topweg 7559 PH Hengelo - Pays Bas aux fonctions de cogérant de la société TVM Règlements France SARL.
900675

FINANCIERE HOLDING CEP

Société par Actions Simplifiée
au capital de 137 803 985,00 Euros
Siège social : 75008 PARIS
11, rue Royale
532 465 192 R.C.S. PARIS

Par décisions du Conseil de Surveillance en date du 6 novembre 2018, il a été constaté (i) la cessation des fonctions de Président - Membre du directoire de Madame Christiane MARCELLIER, demeurant 11, rue Lalo 75116 Paris, et il a été décidé de (ii) nommer en qualité de nouveau Président - Membre du directoire Monsieur Hubert GUILLARD, demeurant 14, rue Pierre Gicquiau 44800 Saint-Herblain et de (iii) nommer en qualité de Directeur Général Délégué - Membre du directoire Monsieur Jean-François LANDRY, demeurant 39, rue Jouvénat 75016 Paris.
900713

AROBACE

SAS au capital de 20 000 Euros
Siège social : 75004 PARIS
26, rue du Bourg Tibourg
432 586 147 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 31/12/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Président M. François ANEAS, demeurant 29, rue des Archives 75004 PARIS en remplacement de M. Antoine ANEAS. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
900666

ACROPOLE HOLDING

Société par Actions Simplifiée
au capital de 58 040 990 Euros
Siège social : 75017 PARIS
39, rue Mstislav Rostropovitch
839 984 879 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions des Associés en date du 7 novembre 2018, il a été décidé de nommer membres du comité de surveillance à compter du 7 novembre 2018 et pour une durée indéterminée :

- Société ERIDAN CONSEIL - Société privée à responsabilité limitée, dont le siège social est situé Avenue Montjoie 102 - 1180 Uccle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le n° 0550.531.220.

- Monsieur Pierre DONNERSBERG demeurant : 45, avenue Victor Hugo-75116 Paris

- Monsieur Philippe POLETTI demeurant : 75, avenue Georges Clémenceau - 78110 Le Vésinet

- Monsieur Geoffroy ROUX de BEZIEUX demeurant : 42, rue Edouard Nortier - 92200 Neuilly S/Seine

- Monsieur François TOUAZI demeurant : 3, rue Morère - 75014 Paris

- société TII STRATEGIES - société par actions simplifiée dont le siège social est situé 3, rue de Logelbach - 75017 Paris, immatriculée sous le n° 804 686 350 RCS Paris

- Monsieur Philippe SALLE demeurant : 74, avenue Paul Doumer - 75116 Paris

- Monsieur Lionel GIACOMOTTO demeurant : 27 Addison Gardens, W14 ODP, Londres (Royaume-Uni)

- Monsieur Fabrice GEORGET demeurant : 35 Onslow Gardens SW7 3PY Londres (Royaume-Uni)

- Monsieur Gilles COLLOMBIN demeurant : Flat 7, 131-133 Blythe Road, West Kensington, W14 0HL - Londres Royaume-Uni

- Monsieur Cédric BARTHELEMY demeurant : 83 Compass House, 5 Park Street, SW6 2FB Londres (Royaume-Uni)

- Monsieur Thomas PATRICK demeurant : 41 Hambalt Road, SW4 9EQ - Londres (Royaume-Uni)

- Monsieur Vincent PAUTET demeurant : 48 Portland Road, W11 3LG Londres (Royaume-Uni)

- Madame Chrystelle EID demeurant : 28 Onslow Gardens, SW7 3AG Londres (Royaume-Uni)

- Monsieur Haitham NASRI demeurant : Flat 69, Angel Southside, 1 Owen Street, EC1V 7JW Londres (Royaume-Uni).

Aux termes du procès-verbal des décisions du Comité de Surveillance en date du 7 novembre 2018, il a été décidé de nommer :

- en qualité de Président du comité de surveillance, la société ERIDAN CONSEIL

- en qualité de Membres du Directoire pour une durée indéterminée :

- Monsieur Pierre DONNERSBERG

- Monsieur Hervé HOUDARD demeurant : 37, rue Gutenberg - 92100 Boulogne Billancourt

- Monsieur Xavier CORMAN demeurant : 7, rue de Laborde - 75008 Paris

- Monsieur Thierry VACHIER demeurant : 3, avenue de Talma - 92500 Rueil Malmaison

- Monsieur Frédéric VAN ROEKEGHEM demeurant : 47, rue de la Marne - 92330 Sceaux

- Monsieur Pierre LEPRINCE demeurant : Route d'Hermaine 143A, 1245 Collonge Bellerive GE (Suisse)

- Monsieur Serge PINAUD demeurant : 23, avenue Jean Jaurès - 92330 Sceaux

- Monsieur Yves BUEY demeurant : 99, avenue de Bourg La Reine - 92330 Sceaux

- Monsieur Stanislas CHAPRON demeurant : 34 ter, rue Molitor - 75016 Paris

- En qualité de Président du Directoire Monsieur Pierre DONNERSBERG et Monsieur Hervé HOUDARD en qualité de Vice-Président du Directoire.
Mention en sera faite au RCS de PARIS.
900862

LADYBIRD AIR SERVICES

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : PARIS 17ème
33, avenue de Wagram
509 169 785 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal d'une AGO des associés en date du 21 décembre 2018, AVIATION ET COOPERATION, SARL au capital de 973 000 Euros. Siège social à PARIS 17^e, 33, avenue de Wagram 479 832 081 R.C.S. PARIS.

Représentée par ses co-gérants en exercice, M. Gilles GOMPERTZ et M. Mourad MAJOU, a été nommée Présidente pour une durée indéterminée à compter du 21 décembre 2018, en remplacement de AXIHOME SARL à Associé unique au capital de 552 956 Euros. Siège social : 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE 24, avenue de Jussieu 513 951 061 R.C.S. EVRY.

Représentée par son gérant en exercice et associé unique, M. Rachid HAMITOUCHE. Démissionnaire à effet du 20 décembre 2018.

Par décision du nouveau Président du 21 décembre 2018, M. Abdelghani KEFI, demeurant à SAINT PRIX (95390) 9, rue Jehan de Thor, a été nommé en qualité de Directeur Général, pour une durée égale à la durée des fonctions du Président, à compter du 21 décembre 2018.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

Le Président.

900852

SNC 32 COUTURIER

SNC au capital de 100,00 Euros
Siège social : 75006 PARIS
8, rue du Regard
842 690 133 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/10/2018, enregistré au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT PARIS ST-SULPICE, le 23/11/2018, Dossier 2018 00050733, référence 7584P61 2018 A 19027,

M. Patrick MOREAU et Mme Cécile MOREAU née EISENCHTETER demeurant ensemble 8, rue du Regard 75006 PARIS ont cédé la totalité des parts leur appartenant dans la société susnommée, à la société DMF INVESTMENTS S.A, société de droit luxembourgeois au capital de 860 000,00 Euros, dont le siège social est sis 7, rue Guillaume J Kroll L. 1882 Luxembourg et à la société SARL IMMOCADES, SAS au capital de 10 000,00 Euros dont le siège social est sis 8, rue du Regard 75006 PARIS, 793 766 924 RCS PARIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
900835

KERIBUS EDITIONS

SAS au capital de 1 500 Euros
Siège social : 93500 PANTIN
24, rue Gabrielle Josserand
527 823 504 R.C.S. BOBIGNY

Suivant l'AGE du 15/12/2018, il a été décidé de transférer, dès le 15/12/2018, le siège social de la société au 7, rue Oberkampf - 75011 PARIS.

Monsieur Julien FOUIN, demeurant 49, chemin de Bramafan - 69110 SAINTE-FOY-LES-LYON, demeure Président de la société.

Messieurs Ludovic DARDENAY, demeurant 19, rue Veron - 75018 PARIS et Nicolas ROUVIERE, demeurant 18, rue Duhesme - 75018 PARIS, demeurent Directeurs Généraux de la société.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Radiation au RCS de BOBIGNY.
Nouvelle immatriculation au RCS de PARIS.
900827

**LA COMPAGNIE
DES VESTIAIRES DE L'HOMME
LCDVH**

SAS au capital de 2 400 000 Euros
Siège social : 06410 BIOT
Immeuble Do Centre - Bâtiment B
Allée Charles Victor Naudin
822 731 790 R.C.S. ANTIBES

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 17/12/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 34, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS.

L'objet et la durée restent inchangés et le Président demeure la société FADECO. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PARIS.
900699

JOBMAKER

SAS au capital de 1 618,80 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue de Penthièvre
811 513 977 R.C.S. PARIS

D'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06/11/2018 et des Décisions du Président en date du 06/12/2018, il résulte que le capital social a été augmenté pour être porté à 1 769,80 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
900725

HAUTERIVE ENR

SASU au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
259, rue Saint-Honoré
817 446 313 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions de l'Associé unique en date du 29/11/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Président M. Gilbert GOBEL, demeurant 55, rue Jacques Berque 40210 LABOUHEYRE ; en remplacement de M. François Henri ALBERT.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
900856

"LA TAVERNE BASQUE"

SAS au capital de 37 000 Euros
Siège social : 75006 PARIS
45, rue du Cherche-Midi
304 555 246 R.C.S. PARIS

Suivant décisions de l'associée unique du 31/12/2017, conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social.
900768

OCP CLUB 150

SA au capital de 38 324 Euros
Siège social : 75008 PARIS
49-51, rue de Ponthieu
822 707 915 R.C.S. PARIS

Suivant délégation de compétence de l'assemblée générale mixte en date du 21 juin 2018, le Conseil d'administration, aux termes d'une délibération du 31 décembre 2018, a constaté la réalisation d'une augmentation du capital social d'un montant de 525,00 € pour le porter à la somme de 38 849 €.

En conséquence les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

Le représentant légal.
900763

OCP BUSINESS CENTER 24

SA au capital de 42 002,50 Euros
Siège social : 75008 PARIS
49-51, rue de Ponthieu
832 674 550 R.C.S. PARIS

Suivant délégation de compétence de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2017, le Conseil d'administration, aux termes d'une délibération du 31 décembre 2018, a constaté la réalisation d'une augmentation du capital social de 4 900 Euros pour le porter à la somme de 46 902,50 Euros.

En conséquence les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

Le représentant légal.
900771

OCP BUSINESS CENTER 23

SA au capital de 46 507 Euros
Siège social : 75008 PARIS
49-51, rue de Ponthieu
832 674 477 R.C.S. PARIS

Suivant délégation de compétence de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2017, le Conseil d'administration, aux termes d'une délibération du 31 décembre 2018, a constaté la réalisation d'une augmentation du capital social de 3 492,50 Euros pour le porter à la somme de 49 999,50 Euros.

En conséquence les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

Le représentant légal.
900769

OCP CLUB DEAL 4

SA au capital de 47 300 Euros
Siège social : 75008 PARIS
49-51, rue de Ponthieu
840 865 638 R.C.S. PARIS

Suivant délégation de compétence de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 juillet 2018, le Conseil d'administration, aux termes d'une délibération du 31 décembre 2018, a constaté la réalisation d'une augmentation du capital social de 9 574 Euros pour le porter à la somme de 56 874 Euros.

En conséquence les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

Le représentant légal.
900760

COURIER

SAS au capital de 1 200 Euros
Siège social : 75003 PARIS
21, rue des Filles du Calvaire
812 672 988 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26/01/18 et de la Décision du Président du 11/12/18, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 1 350 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
900724

IC.COM

SAS au capital de 1 972 000,00 Euros
Siège social : 75008 PARIS
66, avenue des Champs Elysées bât. D1
752 975 466 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 21/12/2018, il a été décidé de modifier la dénomination de la société qui devient :

KERTEL

Les statuts seront modifiés en conséquence.
900746

VIA VITAE

SAS au capital de 50 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
28, rue de l'Amiral Hamelin
521 366 161 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 01/01/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 112, rue Kléber 75116 PARIS, à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
900748

URBAN STATE GROUP

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 667 000 Euros
porté à 2 710 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
14, rue Cambacérés
414 978 338 R.C.S. PARIS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 16/11/2018 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 42 900 Euros par apports en numéraire pour porter le capital de 2 667 000 Euros à 2 710 000 Euros.

Pour avis. La Gérance.
900788

"LNY"

S.A. à Directoire
et Conseil de Surveillance
au capital de 130 000,00 Euros
Siège social : PARIS (8^{ème} arr.)
13 - 15, place du Havre
562 019 646 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération du 02/08/2018, le Conseil de surveillance a :
- constaté le décès de Madame Monique MURAT, Présidente du Conseil de surveillance, survenu le 01/08/2018,
- nommé en remplacement, Madame Emmanuelle BARBAT, domiciliée 35, rue Merlin de Thionville, 92150 SURESNES, jusqu'à la réunion des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2022.
900772

ATELIER 208

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 12 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
71, avenue Victor Hugo
504 626 169 R.C.S. PARIS

Par délibération en date du 19/12/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale "ATELIER 208" par :

"Z ARCHITECTURE PARIS"

et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, la Gérance.
900784

JARVIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 62 610 Euros
Siège Social : 75011 PARIS
1, passage Saint Bernard
791 077 555 R.C.S. PARIS

Suivant assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 31/07/2018 et décisions du Président du 07/11/2018, le capital social a été augmenté d'une somme de 1 770 Euros pour être porté de 62 610 Euros à 64 380 Euros, par apports en numéraire.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.
900816

PELINTEX

SARL au capital de 66 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
2, rue de la Bourse
383 213 832 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21/12/2018, il a été décidé :

- de modifier la dénomination de la société qui devient : **CHARMAL**

- d'étendre l'objet social à l'activité d'import-export de tous produits ou marchandises, notamment dans le domaine de la décoration et de l'ameublement,

- de transférer le siège social au 37, boulevard de la Tour Maubourg - 75007 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
900837

AVIS DE MODIFICATION

SIVAN FRANCE

SAS au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
35, boulevard Sébastopol
824 329 106 R.C.S. PARIS

Le 30/11/2018 l'associée unique a décidé de nommer en qualité de Directeur général à compter du 01/12/2018, M. Paul COHEN demeurant 14/2 rue Harav Berlin - 92503 Jerusalem (ISRAEL) en remplacement de M. Régis SENEYOU, démissionnaire, et ce, pour une durée illimitée. Ses fonctions de Directeur général adjoint prendront fin automatiquement à la même date.
900815

AVIS DE MODIFICATION

ANSERIS

Société par Actions Simplifiée
à Capital Variable
au capital plancher de 50 000 Euros
Siège social : PARIS (75001)
10, place Vendôme
844 760 777 R.C.S. PARIS

Suivants décisions du 9/01/2019, il a été pris acte de :

- la démission de GELAS AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, et décidé de nommer en remplacement et à compter du même jour Monsieur Fabrice RABATTU domicilié à MARSEILLE (13001), 66D rue Sainte.

- nommer en qualité de commissaire aux comptes supplantant la société PYTHEAS CONSEILS sise à MARSEILLE (13001), 66D rue Sainte.

Mention sera faite au RCS de PARIS.
900804

LOUNGE DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 60 000,00 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue de Penthièvre
814 714 127 R.C.S. PARIS

Par décision collective des associés du 21 novembre 2018, il a été décidé de :

- nommer en qualité de Président, la SAS NORMINVEST, 15, rue du Presbytère 14440 DOUVRES LA DELIVRANDE, RCS CAEN, n° 797 650 496 en remplacement de M. Patrick DUBOIS, démissionnaire ;

- nommer en qualité de Directeur Général, la SARL MAN CONSEIL, 13, rue de la Traversière 44300 NANTES, RCS NANTES n°830 405 320, en remplacement de M. Mickaël GENDRON, démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
900892

SAIPOL

SAS au capital de 4 399 312 Euros
Siège social : 75008 PARIS
11-13, rue de Monceau
388 021 156 R.C.S. PARIS

Aux termes du Conseil d'administration en date du 20/12/2018, il a été décidé de coopter en qualité d'administrateur M. Olivier DELAMEA, demeurant 24, rue Ernest Psichari 78150 LE CHESNAY ; en remplacement de M. Jean-Philippe PUIG.

Il a été décidé de nommer en qualité de Président M. Olivier DELAMEA en remplacement de M. Jean-Philippe PUIG. Il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général M. Christophe BEAUNOIR, demeurant 46 bis, rue Pierre Curie 78670 MEDAN à compter du 02/01/2019.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
900822

FRETHI

SCI au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 75016 PARIS
30, rue Jean de la Fontaine
840 089 049 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 12/09/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 16, rue Erlanger 75016 PARIS, et ce, à compter de ce jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
900825

SOCIETE HERICOURTAINE DE PARTICIPATIONS

SAS au capital de 45 200 Euros
Siège social : 75009 PARIS
1, boulevard Haussmann
404 423 741 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 20/12/2018, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à la somme de 129 600 Euros, puis de le réduire pour le ramener à la somme de 81 405 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
900809

SCI SAINT-BERNARD

SCI au capital de 500 Euros
Siège social : 75005 PARIS
20, rue des Fossés Saint-Bernard
844 155 176 R.C.S. PARIS

Aux termes l'AGE en date du 28 décembre 2018, il a été décidé, à compter du 28 décembre 2018 :

De transférer le siège social de la société au : 4, rue du Pont Aux Choux - 75003 PARIS.
900818

POSTE IMMO

SA au capital de 1 471 158 000 Euros
Siège social : 75014 PARIS
111, boulevard Brune
428 579 130 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du CA du 12/12/2018, il a été décidé de coopter en qualité d'Administrateur, M. Gilles BOISSONNET, demeurant 94, rue Jouffroy d'Abbans, 75017 PARIS, et ce, à compter de cette date, en remplacement de M. Didier RIBADEAU-DUMAS, dont le mandat a pris fin le 28/07/2018.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
900838

Société de Conception d'Architecture et d'Urbanisme - S.C.A.U.

Société par Actions Simplifiée d'Architecture
au capital de 199 104 Euros
Siège social : 75005 PARIS
35, rue Tournefort
415 297 530 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2018, l'Assemblée Générale a nommé en qualité de président M. Guillaume BARAÏBAR demeurant 39, rue Boulard 75014 PARIS pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2019, en remplacement de M. Luc DELAMAIN.

Aux termes d'une Assemblée générale extraordinaire du 11/09/2017 et du Procès-verbal des décisions du Président du 31/12/2018, le capital a été augmenté de 7 104 Euros en numéraire. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence :

Ancienne mention
Capital : 199 104 Euros.
Nouvelle mention
Capital : 206 208 Euros.
Pour avis. Le Président.
900884

SNC 32 COUTURIER

SNC au capital de 100,00 Euros
Siège social : 75006 PARIS
8, rue du Regard
842 690 133 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions des associés en date du 04/11/2018, il a été décidé de :

- Nommer M. Ludovic MAILLET demeurant 281, quai de Stalingrad 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, en qualité de Gérant en remplacement de M. Patrick MOREAU.

- Transférer le siège social au 21, rue George Sand 75016 PARIS, et ce, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
900839

TCM

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
5 bis, cité Malesherbes
814 774 972 R.C.S. PARIS

Selon décision en date du 1er novembre 2018, le Président a décidé de transférer le siège social du 5 bis, cité Malesherbes 75009 PARIS au 199, rue Asghil Favre 74210 FAVERGES SEYTHENEX à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Annecy dont dépend le nouveau siège.

Pour avis. Le Président.
900849

SCCV BEZONS BERTEAUX 4.2

Société Civile
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
59, rue de Provence
538 785 189 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20/03/2017, il a été décidé de mettre fin aux mandats de la société EXPERTISE ET COMMISSARIAT PAGE DE PAZ, et de la société GRANT THORNTON, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
900889

"AXECO"

SARL au capital de 50 000 Euros
Siège social : 75013 PARIS
46-52, rue Albert
SIREN : 493 127 492 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération de l'AG du 21 décembre 2018, il a été décidé de nommer, en qualité de gérant M. Jean-Marc Kalaidjian, dmt à la Cour Verrier à Touques 14800, en remplacement de M. Aymeric Givord.

Pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.
900895

BUCHERER FRANCE S.A.S.

SAS au capital de 8 000 000,00 Euros
Siège social : 75009 PARIS
12, boulevard des capucines
537 593 899 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 21/12/2018, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 10 000 000 Euros pour être porté de 8 000 000 Euros à 18 000 000 Euros, par émission de 10 000 actions nouvelles de 1 000 euros de valeur nominale chacune. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
900873

GUILLOT CONSEIL & PARTICIPATIONS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 102 000 Euros
Siège social : 92100 BOULOGNE
32, rue Fessart
415 315 662 R.C.S. NANTERRE

Par DAU du 20/12/2018, l'associé unique a transféré son siège social du 32, rue Fessart 92100 Boulogne au 7, rue de Castellane 75008 Paris. L'article 4 des statuts a été modifié.

Gérant : Jean-François Guillot demeurant 18, rue Louis-Philippe 92200 Neuilly-sur-Seine.

La société sera radiée au RCS de Nanterre et immatriculée au RCS de Paris.
900840

SCCV SAINT OJEN L'AUMONE

PARIS 31
Société Civile
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
59, rue de Provence
531 556 355 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 09/03/2017, il a été décidé de mettre fin aux mandats de M. Maurice PAGE et la société MAZARS respectivement Commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
900888

MLKAFE

SARL au capital de 4 000,00 Euros
Siège social : 75012 PARIS
92, boulevard Diderot
792 389 694 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 06/01/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 16, boulevard Saint-Germain CS 70514 75237 PARIS CEDEX 05. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
900923

SIACI SAINT HONORE

SAS au capital de 61 057 144,00 Euros
Siège social : 75017 PARIS
39, rue Mstislav Rostropovitch
572 059 939 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 7 novembre 2018, l'Associé Unique a :

- Pris acte de la démission de leurs fonctions de Membres du comité de surveillance, à compter du 7 novembre 2018 de Messieurs Jean-Philippe THIERRY, Philippe POLETTI, Yann BAK, Edouard LEVEL, Jean-Laurent - BELLUE Jean, Philippe CIEUTAT, Nicolas DARNAUD, Olivier PERSONNAZ, François TOUAZI, Geoffroy ROUX DE BEZIEUX et la société TII Strategies
- Sont nommés Membres du comité de surveillance pour une durée de cinq années :

- Société ERIDAN CONSEIL - Société privée à responsabilité limitée, dont le siège social est situé Avenue Montjoie 102- 1180 Uccle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le n° 0550.531.220,
- Monsieur Philippe POLETTI demeurant : 75, avenue Georges Clémenceau - 78110 Le Vésinet
- Monsieur Geoffroy ROUX de BEZIEUX demeurant : 42, rue Edouard Nortier - 92200 Neuilly S/Seine
- Monsieur François TOUAZI demeurant : 3, rue Morère - 75014 Paris
- Société TII STRATEGIES - société par actions simplifiée dont le siège social est situé 3, rue de Logelbach - 75017 Paris, immatriculée sous le n° 804 686 350 RCS Paris

- Monsieur Philippe SALLE demeurant : 74, avenue Paul Doumer - 75116 Paris
- Monsieur Lionel GIACOMOTTO demeurant : 27 Addison Gardens, W14 0DP, Londres (Royaume-Uni)
- Monsieur Fabrice GEORGET demeurant : 35 Onslow Gardens SW7 3PY Londres (Royaume-Uni)
- Monsieur Gilles COLLOMBIN demeurant : Flat 7, 131-133 Blythe Road, West Kensington, W14 0HL - Londres Royaume Uni

- Monsieur Cédric BARTHELEMY demeurant : 83 Compass House, 5 Park Street, SW6 2FB Londres (Royaume-Uni)
- Monsieur Thomas PATRICK demeurant : 41 Hambalt Road, SW4 9EQ Londres (Royaume-Uni)
- Monsieur Vincent PAUTET demeurant : 48 Portland Road, W11 3LG Londres (Royaume-Uni)

- Madame Chrystelle EID demeurant : 28 Onslow Gardens, SW7 3AG Londres (Royaume-Uni)
- Monsieur Haitham NASRI : Flat 69, Angel Southside, 1 Owen Street, EC1V 7JW Londres (Royaume-Uni).

Aux termes du procès-verbal des décisions du Comité de Surveillance en date du 7 novembre 2018, il a été pris acte de nomination de la Société ERIDAN Conseil en qualité de Président du Comité de Surveillance, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe THIERRY
Mention en sera faite au RCS de PARIS.
900904

RIVAFOOD

SARL au capital de 20 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
16, rue de la Fontaine au Roi
820 777 043 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 09/01/2019, les associés ont décidé de nommer à compter du même jour, pour une durée illimitée, en qualité de gérant Monsieur Rafael, Pierre, Antranik CELIK, demeurant : 23, rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS, en remplacement de Messieurs Joseph LEGRAND et Vincent TURREL, démissionnaires de leurs fonctions de Co-gérants à compter du même jour.
Dépôt légal au RCS de PARIS.
900920

GARACA

SAS au capital de 150 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
15, rue du Louvre
448 253 344 R.C.S. PARIS

Aux termes de la décision de l'Associé unique en date du 30/06/2018, l'associé unique, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Aux termes de l'Associé unique en date du 18/12/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 10-12, rue Maurice Grimaud 75018 PARIS à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
900875

SCCV CLAMART LA PLAINE

Société civile
au capital de 400 Euros
Siège social : 75009 PARIS
59, rue de Provence
518 993118 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20/03/2018, il a été décidé de mettre fin aux mandats de M. MAURICE PAGE et de la société MAZARS, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
900890

ATLANTIC ENERGY

SAS au capital de 15 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
83, boulevard Berthier
424 015 196 R.C.S. PARIS

Le 17/12/2018, l'AG a nommé :

- Gilles Grosset domicilié 26, avenue Foucaud à LIMOGES (87000), en qualité de CAC titulaire en remplacement de Jean Chaugier démissionnaire ;
- Thierry Pradel domicilié 133, rue de Bellac à LIMOGES (87100), en qualité de CAC suppléant en remplacement de Yves Croguennec, démissionnaire.

900898

COFINA SERVICES FRANCE

SAS au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75169 PARIS 19
118/130, avenue Jean Jaurès
842 426 629 R.C.S. PARIS

Le 12/12/2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 118/130, avenue Jean Jaurès, 75169 PARIS 19 au 9, avenue Corentin Cariou, 75019 PARIS et de modifier les statuts.

900911

CARBONIUM

SAS au capital de 4 000 Euros
Siège social : 75003 PARIS
5 bis, rue des Haudriettes
479 597 726 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal de l'AGO du 10/01/2019, M. Valentin BORDE, demeurant 7, rue Saint Claude - 75003 PARIS, a été nommé Directeur Général Délégué de la société.

900913

Additif à l'annonce parue dans le présent journal en date du 05/01/2019 concernant la société COME TO PARIS, il fallait lire « En outre, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société ».

900921

GROUPE QUINTESENS

SAS au capital de 415 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
4/6, boulevard Montmartre
513 860 932 R.C.S. PARIS

Par décisions en date du 31/12/2018, l'Associé Unique, a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 229 000 Euros pour être porté à 644 000 Euros par voie d'apport en nature.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été mis à jour en conséquence.

Pour avis, le Président.

900927

JO ECR ESTHETIQUE PL

SARL au capital de 40 000,00 Euros
Siège social : 75015 PARIS
19, rue Emmanuel Chauvière
479 597 569 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 30/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 2 rue Auguste Maquet 75016 PARIS et ce, à compter du 01/12/2018. L'article 04 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention au RCS de PARIS.

900930

TOUT L'UNIVERS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75012 PARIS
89, rue de Reuilly - Villa Raymond
489 329 755 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 17/12/2018, l'associée unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de conseils et prestations dans la réalisation de spectacles vivants et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social du 89 rue de Reuilly - Villa Raymond 75012 PARIS au 2 rue Marie Benoist, 75012 PARIS à compter du 17/12/2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

900929

**FUSIONS
TRANSFRONTALIÈRES**

BNP PARIBAS

Société Anonyme
au capital de 2 499 597 122 Euros
Siège social : 75009 PARIS
16, boulevard des Italiens
662 042 449 R.C.S. PARIS
(Société absorbante)

VON ESSEN Bank GmbH

Société à Responsabilité de Droit Allemand
au capital de 128 000 000 Euros
Siège social : Huyssenallee 86-88
45128 ESSEN (Allemagne)
Immatriculation au registre du Tribunal local de Essen sous le numéro d'identification HRB 27238
(Société absorbée)

En date du 6.11.2018, il a été établi un projet de fusion par voie d'absorption de VON ESSEN Bank GmbH par la société BNP PARIBAS.

La société VON ESSEN Bank GmbH apporterait la totalité de son actif à la date de la réalisation, évalué à titre indicatif au 31.12.2017 à 2.006.559k€, à charge pour BNP PARIBAS de prendre en charge la totalité de son passif à la date de réalisation, évalué à titre indicatif au 31.12.2017, à 1.827.791k€, soit un actif net apporté estimé au 31.12.2017, à 178.768k€.

BNP PARIBAS détenant à la date du dépôt du projet de traité de fusion au

greffe du tribunal de commerce la totalité des parts émises et libérées de VON ESSEN Bank GmbH et s'engageant à les détenir jusqu'à la date de réalisation, il n'y aura lieu à aucune rémunération, ni à aucune augmentation de capital de cette dernière, et par conséquent à aucun calcul de rapport d'échange.

Etant donné que cette fusion ne donnera lieu à aucune rémunération, aucune prime de fusion ne sera constatée.

Le projet de fusion a été déposé au Tribunal de commerce de PARIS le 9.01.2019, au nom de BNP PARIBAS et a été publié dans le « Bundesanzeiger » le 12.11.2018 pour la société VON ESSEN Bank GmbH.

Les créanciers de la société BNP PARIBAS peuvent former opposition devant le Tribunal de commerce de Paris dans les 30 jours de la dernière insertion prévue par l'article R.236-15 du Code de commerce.

Les créanciers de la société VON ESSEN Bank GmbH peuvent faire valoir leur créance par écrit, en en indiquant le bien-fondé ainsi que son montant dans les 2 mois suivant la publication de la fusion, conformément à la section §122j de l'article 1 de la loi allemande sur les transformations de sociétés (Umwandlungsgesetz).

Les informations sur les modalités d'exercice de leurs droits par les créanciers sont mises à leur disposition, sans frais, aux sièges sociaux respectifs des sociétés participantes.

900714

FUSIONS

TAYLOR NELSON SOFRES

SAS de 85 537 965 Euros
Siège social : 75014 PARIS
3, avenue Pierre Masse
414 496 315 R.C.S. PARIS

AVIS DE FUSION

Le 31/12/2018, l'associé unique de TAYLOR NELSON SOFRES a :

1) approuvé (i) le projet de traité de fusion du 12/11/2018, aux termes duquel MILLWARD BROWN, SAS au capital de 71 616 Euros, 142, avenue Paul Vaillant-Couturier, 75014 Paris, 383 666 690 RCS Paris a transmis à TAYLOR NELSON SOFRES la totalité de son patrimoine, (ii) l'évaluation du patrimoine ainsi transmis et (iii) la rémunération dudit apport, ce projet de traité de fusion ayant été préalablement approuvé ce même jour par l'associé unique de MILLWARD BROWN ;

2) augmenté en conséquence le capital de TAYLOR NELSON SOFRES de 134 280 Euros pour le porter à 85 672 245 Euros, par création de 8 952 actions de 15 Euros, entièrement libérées, attribuées à l'associé unique de MILLWARD BROWN, le montant de la prime de fusion s'élevant à 348 136 Euros ;

3) modifié corrélativement l'article 6 (capital social) des statuts de TAYLOR NELSON SOFRES ;

4) changé la dénomination sociale de TAYLOR NELSON SOFRES pour adopter celle de :

"KANTAR TNS - MB"

et modifié corrélativement l'article 3 (dénomination) des statuts de TAYLOR NELSON SOFRES.

RCS PARIS.

900762

**Insertions
& Formalités
en toute sécurité :**
formalites@jss.fr
annonces@jss.fr

Ma Série Limitée

SARL au capital de 178 000,00 Euros
Siège social : 75016 PARIS
9, rue Mallet Stevens
802 581 017 R.C.S. PARIS

en date du 19/12/2018, l'AGE des associés de la société a : A) approuvé le projet de fusion absorption du 13/11/2018 de la SAS 3DARDUINO (capital de 60 000 €, 41 rue Yves Kermen 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, 820 499 093 R.C.S. NANTERRE) qui apporte la totalité de son actif évalué à 63 129 € et de son passif évalué à 972 €, la valeur nette des apports étant donc de 62 157 €. L'AGE du 19/12/2018 de la SAS 3DARDUINO ayant approuvé le projet de fusion, la fusion et la dissolution de 3DARDUINO sans liquidation sont effectives à cette date. La fusion a un effet rétroactif au 1/1/2018. B) décidé pour rémunérer cet apport d'augmenter son capital de 28 000 € par l'émission de 28 parts d'une valeur nominale de 1 000 € entièrement libérées et attribuées aux actionnaires de la SAS 3DARDUINO à raison de 2 parts de la société MA SERIE LIMITEE contre 43 actions de la société 3DARDUINO. La prime de fusion est de 34 157 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence pour porter le capital social à 178 000 €.

900842

**TRANSMISSION
UNIVERSELLE
DE PATRIMOINE**

SCI 51 LA BOËTIE

Société Civile
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75014 PARIS
111, boulevard Brune
820 212 082 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 24/10/2018, la Société SC PYXIS, SC au capital de 4 000 000 Euros, sise 111, boulevard Brune, 75014 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS n° 820 067 445, a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée de la société SCI 51 LA BOËTIE.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le TGI de PARIS.

900737

SCI 44 VAUGIRARD

Société Civile
au capital de 189 030 500 Euros
Siège social : 75014 PARIS
111, boulevard Brune
478 282 262 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 24/10/2018, la Société POSTE IMMO, SA au capital de 1 471 158 Euros, sise 111, boulevard Brune, 75014 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS n° 428 579 130, a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée de la société SCI 44 VAUGIRARD.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le TGI de PARIS.

900736

SCCV PI MARSEILLE COLBERT

Société civile de construction vente
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75014 PARIS
111, boulevard BRUNE
805 143 518 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 24/10/2018, la Société POSTE IMMO DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 55 850 Euros, sise 111, boulevard Brune, 75014 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS n° 529 217 242, a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée de la société SCCV PI MARSEILLE COLBERT.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le TGI de PARIS.

900735

SOCIETE D'EXPLOITATION HOTELIERE KADER

Siège : SEHK
SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75018 PARIS
3, rue Baudélique
489 003 459 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2018, la SARL ENVERGURES, au capital de 5 417 900 Euros dont le siège social est à PARIS (75016), rue d'Auteuil n° 48, immatriculée au registre du commerce sous le numéro 810 962 969 RCS PARIS, a, en sa qualité d'associée unique, décidé la dissolution anticipée de la société SOCIETE D'EXPLOITATION HOTELIERE KADER – sigle SEHK.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PARIS.

900845

DISSOLUTIONS

MILLWARD BROWN

SAS au capital de 71 616 Euros
Siège social : 75014 PARIS
142, avenue Paul Vaillant-Couturier
383 666 690 R.C.S. PARIS

AVIS DE DISSOLUTION

Le 31/12/2018, l'associé unique de MILLWARD BROWN a (i) approuvé le projet de traité de fusion du 12/11/2018, aux termes duquel MILLWARD BROWN a transmis à TAYLOR NELSON SOFRES, SAS au capital de 85 537 965 Euros, 3, avenue Pierre Masse, 75014 Paris, 414 496 315 RCS Paris, la totalité de son patrimoine, moyennant la création par TAYLOR NELSON SOFRES de 8 952 actions de 15 Euros, entièrement libérées attribuées à l'associé unique de MILLWARD BROWN et (ii) décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de MILLWARD BROWN.

La fusion et la dissolution de MILLWARD BROWN sont devenues définitives le 31/12/2018, à minuit, à l'issue des décisions de l'associé unique de TAYLOR NELSON SOFRES du même jour.

RCS PARIS.

900761

annonces@jss.fr

SCI OMEGA C

Société Civile Immobilière
au capital de 7 447 039,60 Euros
Siège social : 75116 PARIS
30 avenue Kléber
404 774 705 R.C.S. PARIS

Avis de dissolution

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2018, il a été approuvé le traité de fusion du 26 novembre 2018 par voie d'absorption de la société SCI OMEGA C par la société OMEGA B, société à responsabilité limitée au capital de 5 963 200 Euros, dont le siège social est situé au 30, avenue Kléber, 75116 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 440 035 848 et, en conséquence, il a été décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société SCI OMEGA C, son passif étant entièrement pris en charge par la société OMEGA B et les parts sociales à émettre par cette dernière au titre de la fusion, échangées à raison de 5 750 parts sociales de la société OMEGA B pour 113 240 parts sociales de la société SCI OMEGA C.

Par décision de l'associé unique en date du même jour, la société OMEGA B ayant approuvé ledit traité de fusion et augmenté corrélativement son capital, la fusion et la dissolution de la société SCI OMEGA C sont devenues définitives au 31 décembre 2018.

900707

SCI OMEGA A

Société Civile Immobilière
au capital de 13 606 304,70 Euros
Siège social : 75116 PARIS
30, avenue Kléber
404 774 556 R.C.S. PARIS

Avis de dissolution

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2018, il a été approuvé le traité de fusion du 26 novembre 2018 par voie d'absorption de la société SCI OMEGA A par la société OMEGA B, société à responsabilité limitée au capital de 5 963 200 Euros, dont le siège social est situé au 30, avenue Kléber, 75116 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 440 035 848 et, en conséquence, il a été décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société SCI OMEGA A, son passif étant entièrement pris en charge par la société OMEGA B et les parts sociales à émettre par cette dernière au titre de la fusion, échangées à raison de 7 353 parts sociales de la société OMEGA B pour 337 040 parts sociales de la société SCI OMEGA A.

Par décision de l'associé unique en date du même jour, la société OMEGA B ayant approuvé ledit traité de fusion et augmenté corrélativement son capital, la fusion et la dissolution de la société SCI OMEGA A sont devenues définitives au 31 décembre 2018.

900705

SAINTONGE INVEST

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
1/3, rue des Italiens
813 625 894 R.C.S. PARIS

Aux termes de la décision écrite des associés en date du 30/10/2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de cette date. La société NOVAXIA, SAS au capital de 2 739 000 Euros, sise 1/3, rue des Italiens, 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS n° 491 385 613, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

900756

H.C.C HOMMES CULTURE COMMUNICATION

SARL au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75014 PARIS
64, boulevard Edgar Quinet
414 116 392 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions en date du 30/11/2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. Madame Niamh TIXIER demeurant 10, rue Froidevaux 75014 PARIS a été nommée en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

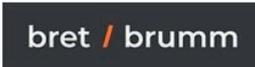
900757

ETHERESEARCH

SAS en liquidation
au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 75020 PARIS
2 bis, rue Dupont de l'Eure
832 082 242 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 29/12/2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. Clément LESAEGE demeurant 83, rue des Grands Champs, 75020 Paris, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

900755



62, rue de Bonnel 69003 LYON

AVIS DE DISSOLUTION

SARL NOISETTE

SARL au capital de 35 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
14, rue Saint-Sébastien
519 474 423 RCS PARIS

Par délibérations du 29 Juin 2018, l'Assemblée Générale a décidé de dissoudre la société par anticipation, de nommer en qualité de liquidateur Monsieur Franck ALEXANDRE demeurant 17 rue Caulaincourt 75018 PARIS et de fixer le siège de la liquidation au domicile du liquidateur.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

900689

BEAR DESIGN

SARL en liquidation
au capital de 3 000 Euros
Siège social : 75647 PARIS CEDEX 13
38, rue Dunois
534 115 001 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision du 31/12/2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Christophe JOUVIN, demeurant 32 rue des Chênes – BAT E Appt 27, 74160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 32 rue des Chênes, BAT E Appt 27, 74160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

900786

BERGAMO

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
Forum des Halles – Porte Lescot
438 390 304 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/10/2017, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2017. Monsieur Joseph Claude MADAR, Gérant, demeurant 10 rue de Franqueville – 75016 PARIS, a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation est fixé au 21-23 rue Léon Geoffroy – Parc d'activité Vitry Sud – 94400 VITRY SUR SEINE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

900677

STUDSVIK FRANCE SAS

SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75014 PARIS
166, boulevard du Montparnasse
791 048 200 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07.12.2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. M. Joseph, Gérard DI CAMILLO, demeurant 750 12th St. Wilmette Il 60091 (Etats-Unis), a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

900807

AUX ECAILLES D'ARGENT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 18 293,88 Euros
Siège Social : 75019 PARIS
107, rue de Belleville
383 515 160 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2018, les associés de la SARL AUX ECAILLES D'ARGENT ont décidé la dissolution anticipée à compter du 01/10/2018 de ladite Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237 1 à L. 237 13 du Code de commerce. A été nommé liquidateur Monsieur DEBOISSY Christophe demeurant à 18, avenue Gounod 95130 FRANCONVILLE.

Le siège social de la liquidation est fixé à 18, avenue Gounod 95130 FRANCONVILLE.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

Pour avis.

900843

"AJ & CIE"

Société en Nom Collectif en liquidation
au capital de 10 000 Euros
Siège Social : 75004 PARIS
6, rue du Renard
493 668 958 R.C.S. PARIS

Suivant AGE du 15/12/2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 15/12/2018.

Carole PRADAL, demeurant à AULNAY-SOUS-BOIS (93600) – 27, rue de Toulouse, a été nommée en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS PARIS.

900910

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

bret / brumm

62, rue de Bonnel 69003 LYON

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SARL NOISSETTE

SARL en liquidation
au capital de 35 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS

14, rue Saint Sébastien
Siège de la liquidation : 75018 PARIS
17, rue Caulaincourt
519 474 423 R.C.S. PARIS

Par délibérations du 20 Novembre 2018, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes de liquidation, constaté la clôture des opérations de liquidation et donné quitus entier et définitif au liquidateur pour ses opérations de gestion et de liquidation.

La société sera radiée du registre du Commerce et des sociétés de PARIS.
900694

Id Style

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation

au capital de 2 600 Euros
Siège social : 75005 PARIS
39/41, rue Jussieu
749 838 959 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29/11/2018, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur (Didier Desmedt), et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de PARIS.
900709

STUDSVIK FRANCE SAS

SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75014 PARIS
166, boulevard du Montparnasse
791 048 200 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24.12.2018, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de PARIS.
900808

**Publiez vos annonces...
dans nos colonnes**

**OFFRE
ET DEMANDE D'EMPLOI**



PARTENARIAT



IRENE

SAS au capital de 415 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
4, avenue Marceau
539 939 579 R.C.S. PARIS
(Société en liquidation)

Aux termes des décisions collectives unanimes des associés en date du 07/12/2018, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et déchargé M. BERNARDI Pascal de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture de liquidation. En outre, il a été pris acte de la fin du mandat du commissaire aux comptes. La société sera radiée du RCS de PARIS.
900844

LA CANTOCHE

Société par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75020 PARIS
42, rue de Ménilmontant
833 041 999 R.C.S. PARIS

D'un procès-verbal du 20 décembre 2018, il résulte que :

- L'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture des opérations de liquidation,
 - Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de PARIS.
- Pour avis, Le Liquidateur.

900802

"AJ & CIE"

Société en Nom Collectif
(en cours de liquidation)
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75004 PARIS
6, rue du Renard
493 668 958 R.C.S. PARIS

Suivant décisions du 15/12/2018, la gérance a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur (Carole PRADAL - 27, rue de Toulouse 93600 AULNAY-SOUS-BOIS) et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de PARIS.
900911

**CONVOCATIONS
AUX ASSEMBLÉES**

GOELAND INVESTISSEMENT

Société d'Investissement
à Capital Variable
Siège social : 75008 PARIS
29, avenue de Messine
790 643 498 R.C.S. PARIS

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la SICAV GOELAND INVESTISSEMENT sont convoqués 29, avenue de Messine, 75008 PARIS, le jeudi 31 janvier 2019, à 14 heures, en Assemblée Générale Mixte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**RESOLUTIONS A CARACTERE
ORDINAIRE**

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 28 septembre 2018 et quitus aux administrateurs,
- Affectation des sommes distribuables de l'exercice,

**RESOLUTIONS A CARACTERE
EXTRAORDINAIRE**

- Mise à jour réglementaire et modification corrélatives des articles 8, 9 et 24 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le bilan, le compte de résultat et la composition des actifs sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Pour y assister, voter par correspondance, ou s'y faire représenter, les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la société le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions au porteur devront être inscrits sur les registres de l'intermédiaire habilité le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. Les propriétaires d'actions au porteur devront dans le même délai déposer au guichet de Rothschild Martin Maurel l'attestation de participation.

Les actionnaires qui ne pourraient assister à cette assemblée ont la faculté, selon leur choix :

- soit remettre une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ;
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration, ainsi que leurs annexes, sont à la disposition des actionnaires au siège social.

La demande d'envoi de ce formulaire doit être adressée à la société par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard six jours avant la date de réunion.

Les titulaires d'actions au porteur inscrits en compte devront en faire la demande à la société par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard six jours avant la tenue de la réunion.

Dans ce cas, ils n'auront plus la possibilité de se faire représenter (procuration) ou de participer directement à cette assemblée.

Le formulaire devra être envoyé de telle façon que les services de la société puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de cette assemblée.

Le Conseil d'Administration.

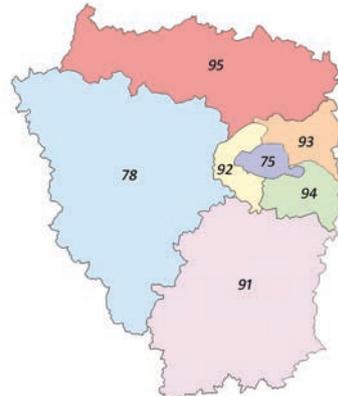
900682

**Le Journal Spécial des Sociétés
paraît :**

le mercredi et le samedi

dans les départements suivants :

75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95



MASSELIA INVESTISSEMENTS

Société d'Investissement
à Capital Variable
Siège social : 75008 PARIS
29, avenue de Messine
491 159 307 R.C.S. PARIS

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la SICAV Massélia Investissements sont convoqués au siège social - 29, avenue de Messine - 75008 Paris, le **jeudi 31 janvier 2019, à 10h00**, en Assemblée Générale Mixte à l'effet de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

**RESOLUTIONS A CARACTERE
ORDINAIRE**

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 28 septembre 2018 et quitus aux administrateurs,
- Affectation des sommes distribuables de l'exercice,

**RESOLUTIONS A CARACTERE
EXTRAORDINAIRE**

- Mise à jour réglementaire et modification corrélatives des articles 8, 9 et 24 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le bilan, le compte de résultat et la composition des actifs sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Pour y assister, voter par correspondance, ou s'y faire représenter, les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la société le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions au porteur devront être inscrits sur les registres de l'intermédiaire habilité le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. Les propriétaires d'actions au porteur devront dans le même délai déposer au guichet de Rothschild Martin Maurel l'attestation de participation.

Les actionnaires qui ne pourraient assister à cette assemblée ont la faculté, selon leur choix :

- soit remettre une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ;
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration, ainsi que leurs annexes, sont à la disposition des actionnaires au siège social.

La demande d'envoi de ce formulaire doit être adressée à la société par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard six jours avant la date de réunion.

Les titulaires d'actions au porteur inscrits en compte devront en faire la demande à la société par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard six jours avant la tenue de la réunion.

Dans ce cas, ils n'auront plus la possibilité de se faire représenter (procuration) ou de participer directement à cette assemblée.

Le formulaire devra être envoyé de telle façon que les services de la société puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de cette assemblée.

Le Conseil d'Administration.

900678

ESSOR JAPON OPPORTUNITES

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 75008 PARIS
29, avenue de Messine
440 818 599 R.C.S. PARIS

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la SICAV ESSOR JAPON OPPORTUNITES sont convoqués au 29, avenue de Messine, 75008 PARIS, le **jeudi 31 janvier 2019, à 11 heures 30**, en Assemblée Générale Mixte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
Approbation des comptes de l'exercice clos le 28 septembre 2018 et quitus aux administrateurs,

Affectation des sommes distribuables de l'exercice,
Non renouvellement d'un administrateur, Nomination d'un administrateur.

RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

Mise à jour réglementaire et modification corrélatives des articles 8, 9 et 24 des statuts,

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, peuvent participer à cette assemblée, ou s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint.

Pour y assister, voter par correspondance, ou s'y faire représenter, les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la société le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions au porteur devront être inscrits sur les registres de l'intermédiaire habilité le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. Les propriétaires d'actions au porteur devront dans le même délai déposer au guichet de Rothschild Martin Maurel l'attestation de participation.

Les actionnaires qui ne pourraient assister à cette assemblée ont la faculté, selon leur choix :

- soit remettre une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ;
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration, ainsi que leurs annexes, sont à la disposition des actionnaires au siège social.

La demande d'envoi de ce formulaire doit être adressée à la société par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard six jours avant la date de réunion.

Les titulaires d'actions au porteur inscrits en compte devront en faire la demande à la société par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard six jours avant la tenue de la réunion.

Dans ce cas, ils n'auront plus la possibilité de se faire représenter (procuration) ou de participer directement à cette assemblée.

Le formulaire devra être envoyé de telle façon que les services de la société puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de cette assemblée.

Le Conseil d'Administration.

900684

ESSOR USA OPPORTUNITES

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 75008 PARIS
29, avenue de Messine
429 101 835 R.C.S. PARIS

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la SICAV ESSOR USA OPPORTUNITES sont convoqués au 29, avenue de Messine, 75008 PARIS, le **jeudi 31 janvier 2019, à 14 heures**, en Assemblée Générale Mixte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 28 septembre 2018 et quitus aux administrateurs,
- Affectation des sommes distribuables de l'exercice,

RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

Mise à jour réglementaire et modification corrélatives des articles 8, 9 et 24 des statuts,
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, peuvent participer à cette assemblée, ou s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint.

Pour y assister, voter par correspondance, ou s'y faire représenter, les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la société le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions au porteur devront être inscrits sur les registres de l'intermédiaire habilité le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. Les propriétaires d'actions au porteur devront dans le même délai déposer au guichet de Rothschild Martin Maurel l'attestation de participation.

Les actionnaires qui ne pourraient assister à cette assemblée ont la faculté, selon leur choix :

- soit remettre une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ;
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration, ainsi que leurs annexes, sont à la disposition des actionnaires au siège social.

La demande d'envoi de ce formulaire doit être adressée à la société par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard six jours avant la date de réunion.

Les titulaires d'actions au porteur inscrits en compte devront en faire la demande à la société par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard six jours avant la tenue de la réunion.

Dans ce cas, ils n'auront plus la possibilité de se faire représenter (procuration) ou de participer directement à cette assemblée.

Le formulaire devra être envoyé de telle façon que les services de la société puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de cette assemblée.

Le Conseil d'Administration.

900686

ABONNEZ-VOUS

LOCATIONS-GÉRANCES

Suivant acte S.S.P en date du 9 janvier 2019 aux ULIS, la Société **CARREFOUR PROXIMITE France**, Société par Actions Simplifiée au capital de 47 547 008 Euros, dont le siège social est à MONDEVILLE (14120), ZI route de Paris, immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro 345 130 488

À la Société **AUGIDIS**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 Euros, dont le siège social à PARIS (75015), 62-64, avenue Emile Zola, en cours d'immatriculation au R.C.S. de PARIS qui l'a accepté.

Un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarchés et exploité à PARIS (75015), 62-64, avenue Emile Zola, sous l'enseigne « **CARREFOUR CITY** », pour une durée initiale d'une année entière à compter du 14 janvier 2019 pour se terminer le 13 janvier 2020, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

900915

OPPOSITIONS

AVIS D'APPORTS

Suivant acte sous seing privé en date du 7 janvier 2019 enregistré à Paris le 09/01/2019 (Dossier 2019-00001194-REF.7544P61 2019 A 00375),

Madame LEE MYOUNG HEE épouse **LEE**, sise 28, rue de l'Echiquier à Paris 10^{ème} a apporté à une société en cours de formation, la **SASU PIC NIC** au capital de 100 000 Euros dont le siège social sera établi 28, rue de l'Echiquier à Paris 10^{ème}, un fonds de commerce de **restauration rapide** dont elle est propriétaire sis 28, rue de l'Echiquier à Paris 10^{ème}, inscrit au RCS de Paris sous le n° 819 394 099, estimé à 100 000 Euros moyennant l'attribution de 1 000 actions de 100 Euros chacune, représentant la valeur de ce fonds.

La société sera propriétaire du fonds à compter du jour où elle aura acquis la personnalité morale pour son immatriculation au RCS, mais les opérations effectuées depuis le 1^{er} janvier 2019 concernant l'exploitation dudit fonds seront réputées faites pour son compte.

Le présent avis fera l'objet d'une publication, à compter de laquelle commencera à courir le délai de 10 jours impartis aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

900729

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 27 janvier 2016,

Madame Yolande Pierrette Gilberte LECAPITAINE a consenti un legs universel,

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christian BROGI, de la Société par Actions Simplifiée « BROGI et

CAILLOUX, notaires associés », titulaire d'un office notarial dont le siège est à PARIS (20^{ème} arrondissement) 8 avenue du Père Lachaise, le 4 janvier 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christian BROGI, notaire à PARIS (75020) 8, avenue du Père Lachaise, référence CRPCEN : 75217, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

900794

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 février 2004, Mademoiselle **Simone DAUMAN**, en son vivant Retraitée, demeurant à PARIS 9^{ème} arrondissement (75009) 9 rue du Delta, née à PARIS 10^{ème} arrondissement (75010), le 7 avril 1931, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, est décédée à PARIS 10^{ème} arrondissement (75010) (FRANCE), le 3 octobre 2018, A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître **Guy EL MOUCHNINO**, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « **Guy EL MOUCHNINO et Hector GDALIA** », titulaire d'un Office Notarial à PARIS, 24 rue Chauchat, le 10 décembre 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître **Guy EL MOUCHNINO**, notaire à PARIS 9^{ème} (75009) 24 rue Chauchat, référence CRPCEN : 75202, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

900935

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 5 janvier 2000,

Monsieur **Georges RONDEL** décédé le 15 juin 2018 a consenti un legs universel.

Lequel testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître **Pascal CHASSAING**, notaire à PARIS (7^{ème}), 20, avenue Rapp, le 15 novembre 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me **Pascal CHASSAING**, notaire à PARIS (7^{ème}) 20, avenue Rapp, référence CRPCEN : 75119, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

900841

Nous vous accueillons
du **lundi au vendredi**
de **9h00 à 12h30**
et de **14h00 à 18h00**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 17 avril 2013 Madame Jeannine Marie GUELLEC, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 16^{ème} arrondissement (75016) 1, rue des Bauches. Née à (MANTES-LA-JOLIE (78200), le 31 mars 1929. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) (FRANCE), le 24 septembre 2018.

A institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de la SCP NENERT ET ASSOCIES, NOTAIRES A PARIS, 38, avenue Hoche, 75008 PARIS, suivant procès-verbal d'ouverture et de description et de vérification des conditions de la saisine du légataire universel en date du 13 décembre 2018.

Les oppositions pourront être formées auprès de la SCP NENERT ET ASSOCIES, NOTAIRES A PARIS. 38, avenue Hoche, 75008 PARIS, chargée du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament copie de ce testament.

Pour avis, M^e Antoine KROELL
900782

RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Gilles BONNET, notaire à PARIS (75002) 20, rue de la Paix, le 7 janvier 2019, Monsieur Michel Maurice Pierre JOUISHOMME, retraité, et Madame Christine Catherine Thérèse LUBEIGT, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75013) 17, avenue d'Italie.

Mariés à la mairie de SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR (69450) le 14 juin 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, lequel régime non modifié.

Ont changé leur régime matrimonial en adoptant le régime de la communauté universelle et en stipulant en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un époux une clause de dispense de récompenses, une clause de préciput au profit du survivant et une clause d'attribution du solde éventuel de la communauté à la succession.

Les éventuelles oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication en l'Étude de Maître Gilles BONNET, notaire susnommé (CRPCEN 75069).

Pour avis.

900789

M. Guy Alain PASSEPONT, et Mme Monique RETMAN, son épouse, demeurant ensemble 51, bvd de Charonne 75011 PARIS.

Mariés à la mairie de PARIS 12^{ème} arrondissement le 13 septembre 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial en adjoignant une clause de préciput relative à certains biens communs, suivant acte reçu par Me Bertrand LEVESQUE, notaire à PARIS (75011) 204, bd Voltaire, le 4 janvier 2019.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'étude de M^e LEVESQUE, notaire susnommé, auprès duquel les oppositions doivent être faites (CRPCEN 75115).

900676



Suivant acte reçu par Maître Elisabeth MONTES, notaire associé à PARIS, le 4 janvier 2019, Monsieur Xavier Vincent Marie ROYER, juriste, et Madame Marie-Emmanuelle Elisabeth Jeanne DELRIEUX, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75009) 35, rue de la Rochefoucauld, mariés tous deux en uniques noces à la mairie de PARIS 9^{ÈME} ARRONDISSEMENT (75009) le 20 mars 1981 sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, tous deux de nationalité française, et résidents au sens de la réglementation fiscale, ont décidé de changer de régime et d'adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant des époux.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Elisabeth MONTES, notaire associé à PARIS (1^{er} arrondissement) 3, rue de Turbigo. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance compétent. (CRPCEN 75004).

900918

Suivant acte reçu par Maître Dominique BUSSON, Membre de la Société Civile Professionnelle « Marc DUMONT, Dominique BUSSON et Tanguy RENARD Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (7^e) 21, avenue Rapp, le 8 janvier 2019, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

PAR : Monsieur Gérard Henri SYR, retraité, et Madame Régine Hélène GROSSMAN, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à PARIS 10^{ÈME} ARRONDISSEMENT (75010) 56, quai de Jemmapes.

Mariés à la mairie de PARIS 18^{ème} arrondissement (75018) le 15 juillet 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

900917

Consultez GRATUITEMENT

toutes les annonces légales

des journaux habilités,

depuis le 1er janvier 2010,

avec Actulegales

Votre journal avec Actulegales
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

YVELINES

78

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08.01.2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **Good's**

Forme : SAS.

Objet : une activité de conseil en restauration et de traiteur.

Siège social : 10, allée Claude Debussy 78670 Villennes-sur-Seine.

Capital : 10 000 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des actions : clauses d'agrément, sauf en cas de transfert libre (cession entre associés ou au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant, pour cause de décès de l'un des associés, entre associé personne physique et une société holding patrimoniale qu'il contrôle).

Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote : les associés peuvent se faire représenter aux délibérations par un autre associé. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les décisions collectives ordinaires et au nu-propriétaire dans les décisions collectives extraordinaires.

Président : M. Thierry GOUDIN, demeurant 10, allée Claude Debussy 78670 Villennes-sur-Seine.

La société sera immatriculée au RCS de VERSAILLES.

900703

Avis de constitution

LOUNADIS

SARL au capital de 10 000 Euros

Siège social :

78600 MAISONS-LAFFITTE
2, avenue La Rochefoucauld

Aux termes d'un acte SSP en date à MAISONS-LAFFITTE du 23/11/18, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL

Dénomination sociale : LOUNADIS

Siège social : 2, avenue La Rochefoucauld, 78600 MAISONS-LAFFITTE.

Objet social : la prise de participations dans le capital de toutes sociétés françaises ou étrangères.

Toutes prestations de services aux sociétés dont les participations sont détenues directement ou indirectement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS.

Capital social : 10 000 Euros.

Gérance : M. Patrick BOINNE, demeurant 2, avenue La Rochefoucauld, 78600 MAISONS-LAFFITTE, M. Jacques BOINNE, demeurant 30, rue de la Marne, 78600 LE MESNIL-LE-ROI, Mme Laura BOINNE, demeurant 2, avenue La Rochefoucauld, 78600 MAISONS-LAFFITTE, Mme Nathalie BOINNE, demeurant 113, avenue du Général de Gaulle, 78600 MAISONS-LAFFITTE.

Immatriculation de la Société au RCS de VERSAILLES.

900656

Pour avis. La Gérance.



Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître SÉBASTIEN BONN, notaire au 10 rue de la Station 92600 ASNIERES SUR SEINE le 08/01/2019, avis de constitution d'une SASU dénommée :

SUKA IMMO

Capital : 30 000 € divisé en 300 actions de 100 € chacune.

Siège social : 37 quai Voltaire, 78230 LE PECQ.

Objet : L'achat, la rénovation, en vue de leur revente de tous biens meubles et immeubles.

La vente, la location, la gestion locative, la construction et la promotion de biens meubles et immeubles.

Toute activité connexe de valorisation des biens meubles et immeubles.

La participation, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Durée : 99 ans.

Président : GALLAIS Mikaël André, 37 quai Voltaire 78230 LE PECQ

Immatriculation au R.C.S. de VERSAILLES.

900650

FIDAL

Société d'Avocats
12 rue Aristide Briand - CS 13057
10012 TROYES CEDEX

E-MOTORS YVELINES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à BUCHELAY du 07/01/2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : e-motors Yvelines.

Siège social : 2, avenue de la Durance - 78200 BUCHELAY.

Objet : tant en France qu'à l'étranger, l'importation, l'exportation de véhicules, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers. Le négoce automobile, vente de véhicules, motos et bateaux, neufs ou d'occasions, de toutes marques, d'accessoires, pneumatiques, location de véhicule.

Réparation mécanique, carrosserie, entretien et dépannage des véhicules, remorquage, dépannage, transport de véhicules accidentés ou en panne, transports nationaux et internationaux pour compte propre.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 200 000 Euros.

Agrément : toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à l'agrément préalable de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.

Président : la société PYRAMIDE, SARL dont le siège social est ZAC du

Moutot - 10150 LAVAU représentée par Monsieur Simon PINHO.
Commissaire aux comptes : la société INTERCOMEX, 2B, rue Veuve Bénard Bodié - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC.
Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES.
 Pour avis : Le président.
 900706

Suivant acte sous seing privé en date au VESINET du 28 décembre 2018, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

"JOFFRE GILBERT"

Capital : 1 000 Euros divisé en 1 000 parts de 1 Euro chacune.
Apports : apports en numéraire de 1 000 Euros.
Siège : LE VESINET (78110), 15, rue du Maréchal Joffre.
Objet : l'acquisition, la construction, la détention, la propriété, l'administration, la gestion et la mise à disposition gratuite au profit d'un ou plusieurs associés, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens immobiliers.
Durée : 99 ans.
Gérant : Monsieur Guy BOURMAUD, demeurant au VESINET (78110), 15, rue du Maréchal Joffre,
Agrément : toutes les mutations de parts entre vifs (à titre gratuit ou onéreux), sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés à l'exception de celles intervenant au profit d'un descendant d'un associé.
Immatriculation : au RCS de VERSAILLES.
 900893

MODIFICATIONS

SCI LES MIMOSAS

SCI au capital de 414 300 Euros
Siège social :
 78860 ST-NOM-LA-BRETECHE
 102, rue Guitel
 447 759 994 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01.12.2018, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 651 960 Euros.
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
 900691

SCI S2P IMMO

Société Civile Immobilière
 au capital de 1 100 Euros
Siège social : 78530 BUC
 43, avenue Jean-Baptiste Lulli
 809 914 385 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10/09/2018, il a été pris acte de la démission de Co-gérant de M. Pierre BUGNON, à compter de ce jour.
 Mention en sera faite au RCS de VERSAILLES.
 900672

SELARL DE CHIRURGIEN-DENTISTES PREVENANCE

SELARL au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 78370 PLAISIR
 69, rue des Ebisaires
 800 092 710 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGE en date du 15/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 18, avenue Marc Laurent 78370 PLAISIR. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 900902

SOD.I.A.

SASU au capital de 76 500 Euros
Siège social : 78130 LES MUREAUX
 4-6, rue Langevin ZAC des Garennes
 392 417 689 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions de l'associé unique du 17/12/2018, il a été décidé de prendre acte de la fin du mandat des Directeurs Généraux Délégués suivants : M. Jérôme BOSSON, M. David CARLE, M. Antoine FUENTES, M. Haïg KRİKORIAN, M. Philippe LHERMURIER, M. Antoine LESIEUR et M. Jean-Pierre CUCUZZELLA.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
 900698

"FD LE PICARDIE"

SNC au capital de 10 000 Euros
Siège social : 78000 VERSAILLES
 25, avenue des Etats-Unis et
 116, boulevard de la Reine
 827 762 352 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'un acte ssp en date du 20/12/2018, enregistré au SDE Paris St-Hyacinthe le 09/01/2019 Dossier 2019 00001248 référence 7544P61 2019 A 00390, Mme Sabrina BOUBEKEUR demeurant 29, rue de la Division Leclerc 91300 MASSY a cédé la totalité des 200 parts sociales lui appartenant dans la société susnommée, à M. Mohand FAÏD demeurant 70, boulevard de Strasbourg 75010 PARIS à hauteur de 100 parts, et à Monsieur Tarik FAÏD demeurant 70, boulevard de Strasbourg 75010 PARIS à hauteur de 100 parts.
 Dépôt au RCS VERSAILLES.
 900730

REYCOUR

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 78000 VERSAILLES
 5, impasse de Toulouse
 837 913 680 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions des associés en date du 26/12/2018, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 11 080 Euros.
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
 900847

ABL SYSTEMS

SARL au capital de 15 000 Euros
Siège social :
 78210 SAINT-CYR-L'ÉCOLE
 8, boulevard Georges Marie Guynemer
 481 785 392 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 17/12/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant Monsieur Marc ARTIGAS-MOLINOS demeurant 3, avenue du Prix du Jockey Club - 77330 OZOIR LA FERRIÈRE en remplacement de Monsieur THIERRY AYEM.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
 900874

RICHER ODF

SCI au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 78370 PLAISIR
 69, rue des Ebisaires
 835 404 773 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGE en date du 15/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 18, avenue Marc Laurent 78370 PLAISIR. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 900899

DISSOLUTIONS

LEA AVOCATS
 POITIERS - PARIS - SEVILLE
 www.lea-avocats.com

SVR REPRESENTATION

SARL au capital de 7 622,45 Euros
Siège social :
 78320 LE MESNIL-SAINT-DENIS
 16, place des pensées
 412 149 809 R.C.S. VERSAILLES

Selon délibération de l'associé en date du 18 décembre 2018, et à compter de cette date, la société susvisée décide sa dissolution amiable et de nommer comme liquidateur, Monsieur Mark RAMAGE né le 16 février 1963, de nationalité française, demeurant au siège social, lieu de la liquidation, avec tous pouvoirs pour procéder à la liquidation amiable de la société.
 Pour avis.
 900660

JARDIN FLORY

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
 au capital de 3 000 Euros
Siège social :
 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
 120, rue du Président Roosevelt
 Bât B - Esc E
 529 363 855 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associé unique en date du 26 novembre 2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 26 novembre 2018 et sa mise en liquidation amiable, et de nommer en qualité de liquidateur, Monsieur Loïc Desmarescaux, 120, rue du Président Roosevelt Bât B - Esc E 78100 Saint-Germain-en-Laye et fixer le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.
 Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.
 900820

LOCATIONS-GÉRANCES

Aux termes d'un acte reçu le 20/12/2018 par Maître Romain VIGIER, suppléant soussigné en vertu d'un jugement rendu par le TGI de VERSAILLES (Yvelines) le 15/02/2018, de Maître Serge KRIEF, Notaire, membre de la SCP dénommée « Serge KRIEF », notaire, titulaire d'un Office Notarial, dont le siège social est à VELIZY-VILLACOUBLAY (Yvelines) 6, avenue Louis Bréguet, la COMMUNE DE VELIZY-VILLACOUBLAY, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département des Yvelines, dont l'adresse est à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140) 2, place de l'Hôtel de Ville, identifiée au SIREN sous le n° 217 806 405
 A confié en location gérance à :
 La société dénommée **EURL BOUCHERIE DU VILLAGE**, SARL au capital de 1 000 Euros dont le siège social est à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140) 10, rue Albert Thomas, immatriculée sous le n° 844 477 828 RCS VERSAILLES,
 Un fonds de commerce de **Boucherie charcuterie volailles** sis et exploité à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140) 10, rue Albert Thomas, pour une durée de 12 mois à compter du 20/12/2018, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année faute par l'une des parties d'y mettre fin en prévenant l'autre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au moins 6 mois avant la date d'expiration normale de la location.
 900702

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte reçu le 20/12/2018 par Maître Romain VIGIER, suppléant soussigné en vertu d'un jugement rendu par le TGI de VERSAILLES (Yvelines) le 15/02/2018, de Maître Serge KRIEF, Notaire, membre de la SCP dénommée « Serge KRIEF », Notaire, titulaire d'un Office Notarial, dont le siège social est à VELIZY-VILLACOUBLAY (Yvelines) 6, avenue Louis Bréguet, la société dénommée **SASU BOUCHERIE DU VILLAGE**, SAS au capital de 1 000 Euros dont le siège social est à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140) 10, rue Albert Thomas, immatriculée sous le n° 804 968 410 RCS VERSAILLES,
 A cédé à :

La **COMMUNE DE VELIZY-VILLACOUBLAY**, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département des Yvelines, dont l'adresse est à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140) 2, place de l'Hôtel de Ville, identifiée au SIREN sous le n° 217 806 405,
 Un fonds de commerce de **Boucherie charcuterie volailles** sis et exploité à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140) 10, rue Albert Thomas et pour lequel le cédant est immatriculé sous le n° 804 968 410 RCS VERSAILLES.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte soit au 20/12/2018.
 La présente cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 170 000 Euros.
 Les oppositions s'il y a y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales en l'Office Notarial ci-dessus désigné à VELIZY-VILLACOUBLAY (Yvelines) 6, avenue Louis Bréguet.
 900697

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
 Article 1007 du Code civil
 Article 1378-1 Code de procédure civile
 Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 avril 2013, Madame Marie MOREAU, demeurant à MARLY-LE-ROI (78), 1, avenue de l'Amiral Lemmonier, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Benoît RIQUIER, notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Benoît RIQUIER, Isabelle LERMINIER-GRANDIERE, Isabelle RIQUIER-NEUVILLARD et David VINCENT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à LA CELLE SAINT-CLOUD (Yvelines), 35, avenue de Circourt, avec un bureau annexe à BOUGIVAL (Yvelines), 1, route de Louveciennes, le 8 janvier 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Benoît RIQUIER, notaire à LA CELLE SAINT-CLOUD (78014), référence CRPCEN : 78014, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
 900798

ESSONNE

91

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 19/11/2018, il a été constitué une société dont les caractéristiques suivent :

Dénomination sociale :

SYNERGIES SOCIALES

Forme : SARL.
Capital social : 1 000 €.
Siège social : 19 rue Soufflet, 91340 – OLLAINVILLE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Evry.

Objet : Accompagnement d'entreprises dans le domaine des ressources humaines.

Gérance : Kelly WESTERLOPPE, demeurant 19 rue Soufflet, 91340 – OLLAINVILLE a été nommée gérante par AGO du 19/11/2018 pour une durée indéterminée.

Cession de parts : Clause d'agrément pour les cessions consenties aux tiers. 900719

Aux termes d'un acte SSP en date à GOMETZ LE CHATEL du 04/01/2019, il a été constituée une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

THE RIGHT PACKAGING

Siège : 30, avenue de la frileuse, 91940 GOMETZ LE CHATEL.

Durée : 50 ans.

Capital : 14 000 Euros.

Objet : société de conseil stratégique en emballage.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Jocelyne EHRET 30, avenue de la frileuse, 91940 GOMETZ LE CHATEL

Immatriculation au RCS EVRY.

900685

Aux termes d'un acte authentique, reçu par Maître Romain VIEIRA, notaire à PALAISEAU (91121), 13 rue Edouard Branly, en date du 09/01/2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MATB**

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 5 Rue de Méréville 91690 SACLAS.

Capital : 550.000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément. Gérance : Mr LEPAGE Marc et Mme TROËL épouse LEPAGE Annie, demeurant ensemble 5 Rue de Méréville 91690 SACLAS.

La société sera immatriculée au R.C.S d'Evry. 900867

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/12/2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **BANIOLA**

Forme : SAS.

Capital : 1 000,00 Euros.

Siège social : 15, rue Marco Polo 91300 MASSY.

Objet : l'achat et la vente de tous types de véhicules neufs et d'occasion, motos à deux et trois roues. Le négoce, l'importation et l'exportation, la vente en gros de pièces détachées, de fournitures, de produits et accessoires automobiles, ainsi que de matériels et équipement destinés à tous véhicules. La recherche de pièces et fournitures rares ou en rupture dans les réseaux de distribution traditionnels. La location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers. La location de longue durée de camions. Le dépannage. Le conseil en gestion de parcs et flottes de véhicules légers et lourds.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président de SAS : M. SOUIDANE Nomane demeurant 15, rue Marco Polo 91300 MASSY.

La société sera immatriculée au R.C.S d'EVRY.

900765

MODIFICATIONS

THALES-RAYTHEON SYSTEMS AIR AND MISSILE DEFENSE COMMAND AND CONTROL SAS

et en forme abrégée TRS AMDC

SAS au capital de 123 840 Euros
Siège social : 91300 MASSY
1 à 5, avenue Carnot
410 458 624 R.C.S. EVRY

Des Décisions des associés en date du 26/11/2018, il résulte que le capital social a été augmenté pour être porté à 22 123 840 Euros, puis réduit pour être ramené à 123 840 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS D'EVRY.

900791

GARAGE MANU

SAS au capital de 8 000 Euros

Siège social :

91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN

Lieu dit « LES PENDANTS »

507 468 700 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'AGOE du 07/01/2019, les associés de la société ont décidé de nommer à compter du même jour, pour une durée illimitée, en qualité de Président Madame Elisabeth LOPES, épouse RODRIGUES DA COSTA, demeurant : 39, rue de Chaumousson – 91470 LIMOURS, en remplacement de Monsieur Manuel LOPES, décédé.

Dépôt légal au RCS de d'EVRY.

900908

ADESTAVE

SAS au capital de 5 000 Euros

Siège social : 91310 LINAS

14, chemin Royal

844 652 255 R.C.S. D'EVRY

L'AGE du 09/01/2019 a décidé de :
- Nommer en qualité de Directeur Général M. GUSTAVE Gérard, demeurant 14, chemin Royal, 91310 Linas.
Mention au RCS D'EVRY. 900853

SAS AUX BLES DES CHARMILLES

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 Euros

Siège social : 91160 LONGJUMEAU

1, place des Charmilles Centre

commercial des TEMPLIERS

839 802 055 R.C.S. EVRY

Aux termes d'une Assemblée Générale extraordinaire du 19 décembre 2018, il a été décidé d'adopter à l'activité de Terminal de cuisson, point chaud, celle de Pizzeria à préparer sur place et à emporter.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS D'EVRY.

900732

MINKA THERAPEUTICS

SA au capital de 178 934,00 Euros

Siège social : 91058 EVRY CEDEX

4, rue pierre fontaine pépinière génopole

entreprises - campus 3

503 053 571 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'assemblée générale mixte en date du 3 janvier 2019 il a été :

-décidé de nommer en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Alain MAIORE, Monsieur Jean-Jacques LAYAC demeurant :

Claveyres-15200 Meallet,

-pris acte de la démission de Madame Edith PRADEYROL de ses fonctions d'administrateur, Présidente du Conseil d'administration et Directrice Générale à compter du 3 janvier 2019.

Le Conseil d'administration en date du 3 janvier 2019 a nommé en qualité de Président du Conseil d'administration et Directeur Général, Monsieur Jean-Jacques LAYAC en remplacement de Madame Edith PRADEYROL.

Mention en sera faite au RCS D'EVRY.

900695

INET SYSTEM

SARL au capital de 8 000 Euros

Siège social : 92310 SEVRES

25, avenue de l'Europe

En cours de transfert à 91570 BIEVRES

1, route de Gisy - Burospace 24

478 879 950 R.C.S. NANTERRE

Suivant délibération du 12/12/2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 25, avenue de l'Europe - 92310 SEVRES au 1, route de Gisy - Burospace 24 - 91570 BIEVRES à compter du 12/12/2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Le gérant est Marc Saliou, demeurant 15, rue Georges PITARD - 75015 PARIS.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NANTERRE et d'EVRY.

900663

M.R. STRATEGY

SAS au capital de 1 000 Euros

Siège social : 91460 MARCOUSSIS

4 rue Angiboust

Parc de la Fontaine de Jouvence

829 951 979 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'AGE du 08/01/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social par incorporation des réserves à hauteur de 13 980 €. Le capital est ainsi porté à 14 980 €. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Les formalités seront effectuées au RCS d'Evry.

900717

Vos devis en ligne sur le site :

www.jss.fr

SCI DE CHATEAUFORT

SCI au capital de 1 524,50 Euros

Siège social : 91190 GIF-SUR-YVETTE

Route de Châteaufort

387 642 747 R.C.S. EVRY

Aux termes d'une délibération du 01/12/2018, la collectivité des associés a nommé Gérants pour une durée illimitée :

- Stéphane LANIER demeurant 15 B, rue Jacques Cartier 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX,

- Sébastien LANIER demeurant 14, rue du 8 mai 1945 91190 GIF-SUR YVETTE

en remplacement d'Annie LANIER, démissionnaire et de Michel LANIER

décédé.

900708

SPORT PROTEIN SHOP

SASU au capital de 1 000,00 Euros

Siège social :

91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

108, avenue Gabriel Péri

820 376 242 R.C.S. EVRY

Par décision de la collectivité des associés le 10/10/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Président RAGUÉNÉS David demeurant 6, avenue de la Sablière 91760 Itteville en remplacement de Leslie BOUCHAUD, démissionnaire.

900776

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

MILLINVEST

SASU au capital de 320 170 Euros

Siège social : 91490 MILLY LA FORET

11, rue Saint Pierre

519 184 345 R.C.S. EVRY

Aux termes d'une ddcision en date du 1.12.2018, la SAS AZALER au capital de 10 000 € dont le siège social est 11 rue Saint Pierre 91490 Milly La Forêt, immatriculée au RCS d'Evry B 789 529 120, représentée par sa présidente Mme LERICHE - AHOUANMAGBA Aurore a, en sa qualité d'associé unique de la SAS MILLINVEST, décidé, conformément aux dispositions de l'article 1844.5 alinéa 3 du Code Civil de dissoudre la dite société avec un effet rétroactif fiscal au 1.1.2018.

Cette opération de dissolution sans liquidation sous le régime de faveur de l'article 210A du CGI entraine la transmission universelle du patrimoine de la société MILLINVEST à la société AZALER sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Les créances de la société MILLINVEST ont un délai de 30 jours à compter de la publication légale pour faire opposition à la dissolution au Tribunal de Commerce d'Evry, la radiation de la société et la transmission du patrimoine n'étant réalisées qu'à l'expiration de ce délai.

900799

* Transmettez vos annonces :



annonces@jss.fr

* Commandez vos Kbis :

formalites@jss.fr



CLÔTURES DE LIQUIDATION

AVISO PARTNERS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 80 000 Euros
Siège social : 91190 GIF-SUR-YVETTE
35, allée de la Grange de Malassis
510 799 596 R.C.S. EVRY

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2018 :

L'associée unique, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Mr LAMY Marc et l'a déchargé de son mandat ;
- constaté la clôture des opérations de liquidations à compter du 31 octobre 2018.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Evry.

Mention sera faite au RCS : Evry.

Pour avis.

900887

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte SSP, en date à Paris du 19/12/2018, enregistré au Service départemental de l'enregistrement ETAMPES, le 26/12/2018, Dossier 2018 00006958, Référence 9104P61 2018, Monsieur YAHIA TENE Alexandre, né le 15 décembre 1987 à Boghni (Algérie), demeurant 38, rue du Maréchal GALLIENI -91360- Villemaison-sur-orge,

A cédé :

Son fonds de commerce d'alimentation générale, vente en gros et au détail, exploité par son établissement secondaire, immatriculé au RCS d'Evry, sous le numéro 828 551 895, N° SIRET 828 551 895 00034, situé au 29, rue DUNANT-91600- Savigny-sur-Orge.

A la Société en cours de formation, SAS SAVIGNY MARKET, société par actions simplifiée au capital de 2 000 Euros, siège social : 29, rue Henri DUNANT -91600- Savigny-sur-orge, représentée par Monsieur YAHIA TENE Kader.

La cession a été consentie moyennant le prix de 8 000 Euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 19/12/2018.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales au Cabinet de Maître Yahia AMNACHE, avocat à la Cour, 73, boulevard de Sébastopol -75002- PARIS pour la correspondance et pour la validité à l'adresse du fonds cédé. 900733

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21.12.2018, enregistré au SIE d'Etampes, le 02.01.2019, Dossier 2019 00000008, référence 9104P61 2019 A 00001, La société ODJD, SARL au capital de 10 570 Euros, dont le siège social est 80, boulevard Malesherbes 75008 PARIS, immatriculée sous le n° 524 990 975 RCS PARIS,

A vendu à :

La société, KADO, SARL au capital de 8 000 Euros, dont le siège social est 20, avenue de la Motte-Piquet 75007, immatriculée sous le n° 793 556 010 RCS Paris,

Un fonds de commerce de « centre esthétique, institut de beauté, vente de produits associés à l'activité », sis et exploité 116, avenue Gabriel Péri 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 400 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 01.01.2019 à 8heures du matin.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et la correspondance à l'adresse du Fonds cédé. 900850

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament du 10 mars 2014, déposé au rang des minutes de Maître Christophe CABART, Notaire associé à BRETAGNY-SUR-ORGE (91220), 20 rue de Flandre, CRPCEN 91008, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance d'EVRY, Monsieur Joël Maurice PESARD, en son vivant retraité, époux de Madame Marie MVE, demeurant à BRETAGNY-SUR-ORGE (91220), 51 avenue Salvador Allende. Né à SAINT-GERMAIN-DES-PRES (45220), le 8 septembre 1951. Décédé à FEROLLES-ATTILLY (77150), le 8 novembre 2017.

A institué comme légataire universelle son épouse, Madame Marie MVE, retraitée, demeurant à BRETAGNY-SUR-ORGE (91220), 51 avenue Salvador Allende.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Christophe CABART, notaire associé à BRETAGNY-SUR-ORGE, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. 900806

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament du 19/11/2012 déposé au rang des minutes de Maître Christophe CABART, notaire associé à BRETAGNY-SUR-ORGE (91220), 20, rue de Flandre, CRPCEN 91008, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance d'EVRY, Mademoiselle Francine Nelly MAGNUS, en son vivant demeurant à VERT-LE-GRAND (91810), 8, clos Saint Pierre. Née à SAINT-QUENTIN (02100), le 11 janvier 1969. Décédée à CHAMPCUEIL (91750), le 19 octobre 2018.

A institué comme légataire universel : Monsieur François Louis Aristide MONDONNET.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Christophe CABART, notaire susnommé chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. 900828

Découvrez notre nouveau service DOMICILIATION



www.jss.fr

HAUTS-DE-SEINE

92

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Suivant acte sous-seing privé en date à RUEIL-MALMAISON du 12 décembre 2018 il a été constitué une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

"INDIO MEUNIER"

Objet social : la société a pour objet, en France et à l'étranger : - L'acquisition, l'administration et la gestion, par location, mise à disposition, ou autrement de tous logements ou locaux,

- Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation ou des immeubles devenus inutilitaires à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Siège social : RUEIL-MALMAISON (92500), 8, rue du Lac.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : NEUF CENTS EUROS (900,00 Euros).

Gérance : Monsieur Jean-Pierre André MEUNIER, époux de Madame Nicole Isabelle ROUBINET, né à LE NEUBOURG (27210), le 23 juin 1965, demeurant à RUEIL-MALMAISON (92500), 8, rue du Lac.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE. 900861

Par acte sous seing privé en date du 20 Décembre 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

AUTOFACETS FRANCE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée.

Capital social : 10.000 Euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Siège social : 9 Boulevard du Château 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Objet : Vente de services de développement, externalisation, back-sourcing de logiciels, et conseils en technologie.

Gérant : Monsieur Pascal SERRES demeurant 9 Boulevard du Château 92200 NEUILLY-SUR-SEINE a été nommé en qualité de premier gérant.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre. 900864

Par assp du 4/01/2019, constitution

d'une SAS dénommée : **MSOL**
Siège : 7 Rue Victor Hugo, 92300 LEVALLOIS PERRET.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NANTERRE.

Capital : 7 000 euros.

Objet : Tous travaux de peinture et de revêtements de sols et murs.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Saïd HIKMI, demeurant 7 Rue Victor Hugo, 92300 LEVALLOIS-PERRET. 900712

Aux termes d'un acte authentique reçu le 04/01/2019 par Maître Charles-Antoine BOULAY, notaire 15, avenue Victor Hugo 75116 PARIS.

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MAS SERNIK

Forme : SCL.

Objet : la cession, l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 10, avenue Jean-Baptiste CLEMENT 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Capital : 555 000,00 Euros.

Durée : 99 années.

Cession des parts : clauses d'agrément.
Gérance : Monsieur PERIBERE Baptiste, MME JABLONSKA épouse PERIBERE Aleksandra Weronika demeurant 94 bis Chevening Road NW66DY LONDRES Royaume-Uni.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE. 900891

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/12/2018

Il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

Par monts et par vaux

Forme : SAS.

Capital : 15 000,00 Euros.

Siège social : 74, rue d'Aguesseau 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Objet : l'achat, la vente, la distribution, par tous moyens et notamment par l'exploitation de commerces et de sites Internet marchands, de produits principalement fabriqués en France dans le domaine de la décoration, de l'équipement de la maison, de la cosmétique, de prêt-à-porter, et l'exploitation d'un réseau de boutiques ou de franchises.

Durée : 99 années.

Président : la société KEOPS DEVELOPPEMENT & CAPITAL, SAS, 74, rue d'Aguesseau 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, immatriculée sous le N° 528 782 592 NANTERRE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE. 900886

Annonces et Formalités

Dématérialisées

Simple, rapide et économique

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/12/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAFAYA
Forme : SARL
Objet : l'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, confiserie, sandwichs, boulangerie, viennoiserie, vente de glaces sans fabrication, chocolaterie, cuisine, traiteur, pizzas, quiches, boissons à emporter sans alcool et toutes activités s'y rapportant.
Siège social : 7, place de la Gare des Vallées 92270 BOIS-COLOMBES.
Capital : 10 000 Euros.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérance : M. Mohamed EL OUAFI demeurant 23, rue Neuve des Mourinoux 92600 ASNIERES et Mme Fadma BOURGUIBA, épouse EL OUAFI demeurant 23, rue Neuve des Mourinoux 92600 ASNIERES.
 La société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.
 900900

Par assp du 09/01/2019, avis de constitution d'une SCI dénommée :

SCI SEVRES 55

Capital : 1 000 Euros divisé en 100 parts de 10 Euros chacune.
Siège social : 55, rue de Sèvres, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.
Objet : l'acquisition de tout immeuble bâtis ou non bâtis qui sera attribué en jouissance et en propriété à la Société Civile Immobilière.

La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis qui sera attribué en jouissance et en propriété à la Société Civile Immobilière.

Le financement des toutes acquisitions la vente de tout immeuble appartenant à la Société Civile Immobilière.

Gérance : FAROUZE Michaël demeurant 55, rue de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt.

Cogérance : SMADJA Carine, 55, rue de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
 900750

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/12/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCCV DU DAUPHINE

Forme : SCCV.
Objet : l'acquisition de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, bâtis ou non bâtis, afférents à des propriétés situées sur la zone géographique du Dauphiné-Savoie et nécessaires à la réalisation des opérations immobilières. La conception, la réalisation et la vente en l'état futur d'achèvement ou achevée des opérations immobilières situées sur la zone géographique du Dauphiné-Savoie. L'étude et la réalisation de travaux d'équipement, d'aménagement et de rénovation sur tous terrains et biens immobiliers, dépendant des opérations immobilières, la passation de toutes conventions y afférentes. La construction de tous immeubles, la vente de ces immeubles avant ou après achèvement, en totalité ou par lot. La gestion, l'entretien, l'administration, l'exploitation et la location de ces immeubles ou fractions d'immeubles.
Siège social : 3, boulevard Gallieni 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.
Capital : 1 000,00 Euros.
Durée : 20 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Cession des parts : clauses d'agrément.
Gérance : la société SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES DE L'ISERE, SAEM dont le siège social

est sis 34, rue Gustave Eiffel 38000 GRENOBLE CEDEX 1, 057 502 437 RCS GRENOBLE.

La société BOUYGUES IMMOBILIER, SAS dont le siège social est sis 3, boulevard Gallieni 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, 562 091 546 RCS NANTERRE.

La société sera immatriculée au R.C.S de NANTERRE.
 900851

Aux termes d'un acte authentique en date du 27/12/2018 reçu par Me DEBUYSER, notaire de la SCP située 45, Grand-Place 59670 CASSEL.

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI PAF & TWINS

Forme : SCI.
Objet : l'acquisition, l'exploitation par bail, location, ou autrement de tous immeubles tant en propriété, qu'en nue-propriété ou en usufruit. L'acquisition, la détention et la gestion civile exclusivement d'un patrimoine mobilier.
Siège social : 73, boulevard WALLACE 92800 PUTEAUX.
Capital : 20 000,00 Euros.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. NANTERRE.
Cession des parts : clauses d'agrément.
Gérance : M. PRASINI-CAUVILLE Stéphane et Mme DUMOULIN Karine, demeurant ensemble 73, boulevard WALLACE 92800 PUTEAUX.
 La société sera immatriculée au R.C.S de NANTERRE.
 900795

Par assp du 09/01/2019, avis de constitution d'une SCI dénommée :

Capital : 1 000 Euros divisé en 100 parts de 10 Euros chacune.

Siège social : 55, rue de Sèvres, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Objet : l'acquisition de tout immeuble bâtis ou non bâtis qui sera attribué en jouissance et en propriété à la Société Civile Immobilière.

La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis qui sera attribué en jouissance et en propriété à la Société Civile Immobilière.

Le financement des toutes acquisitions la vente de tout immeuble appartenant à la Société Civile Immobilière.

Gérance : FAROUZE Michaël demeurant 55, rue de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt.

Cogérance : SMADJA Carine, 55, rue de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
 900750

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/12/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCCV DU DAUPHINE

Forme : SCCV.
Objet : l'acquisition de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, bâtis ou non bâtis, afférents à des propriétés situées sur la zone géographique du Dauphiné-Savoie et nécessaires à la réalisation des opérations immobilières. La conception, la réalisation et la vente en l'état futur d'achèvement ou achevée des opérations immobilières situées sur la zone géographique du Dauphiné-Savoie. L'étude et la réalisation de travaux d'équipement, d'aménagement et de rénovation sur tous terrains et biens immobiliers, dépendant des opérations immobilières, la passation de toutes conventions y afférentes. La construction de tous immeubles, la vente de ces immeubles avant ou après achèvement, en totalité ou par lot. La gestion, l'entretien, l'administration, l'exploitation et la location de ces immeubles ou fractions d'immeubles.
Siège social : 3, boulevard Gallieni 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.
Capital : 1 000,00 Euros.
Durée : 20 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Cession des parts : clauses d'agrément.
Gérance : la société SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES DE L'ISERE, SAEM dont le siège social

est sis 34, rue Gustave Eiffel 38000 GRENOBLE CEDEX 1, 057 502 437 RCS GRENOBLE.

La société BOUYGUES IMMOBILIER, SAS dont le siège social est sis 3, boulevard Gallieni 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, 562 091 546 RCS NANTERRE.

La société sera immatriculée au R.C.S de NANTERRE.
 900851

SAP BOURGOGNE

SASU au capital de 1 061 736 Euros
Siège social : 92800 PUTEAUX
 4, place de la Pyramide
 Immeuble Ile-de-France Bâtiment A
 306 735 150 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de la Décision du Président en date du 19/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social à **Tour Voltaire-1, place des Degrés-92800 PUTEAUX LA DEFENSE**, et ce, à compter du 03/12/18.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
 900858

INDIGO INFRA GRENOBLE

SNC au capital de 250 000 Euros
Siège social : 92800 PUTEAUX
 4, place de la Pyramide
 Immeuble Ile de France Bâtiment A
 522 338 813 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26/11/2018, il a été décidé transférer le siège social à **Tour Voltaire-1 Place des Degrés-92800 PUTEAUX LA DEFENSE**, et ce, à compter du 3/12/18.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nanterre.
 900863

RUSSIA PARKINVEST

SAS au capital de 5 000 000 Euros
Siège social : 92800 PUTEAUX
 4, place de la Pyramide
 Immeuble Ile-de-France Bâtiment A
 494 964 901 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de la Réunion du Comité Exécutif en date du 29/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social à **Tour Voltaire-1, place des Degrés-92800 PUTEAUX LA DEFENSE**, et ce, à compter du 03/12/18.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
 900876

OZITEM DÉVELOPPEMENT

SAS au capital de 5 886 154 Euros
Siège social : 92300 LEVALLOIS-PERRET
 53, rue Baudin
 838 455 541 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/11/2018, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 6 110 492 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
 900824

SCI LE VALLON

SCI au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 92813 PUTEAUX CEDEX
 12, rue Jean Jaurès
 403 860 653 R.C.S. NANTERRE

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 31 décembre 2018, il résulte que le capital social de la société a été augmenté d'une somme de 11 998 475,51 Euros pour être porté de 1 524,49 Euros à 12 000 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

900926 Pour Avis.

BNP PARIBAS LEASE GROUP

Société Anonyme
 au capital de 285 079 248 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE
 12, rue du Port
 632 017 513 R.C.S. NANTERRE

Le Conseil d'Administration, a décidé, lors de sa séance du 28 novembre 2018, de :

- coopter Madame Mathilde CHILD, née JAHAN, demeurant à Junglinster, 3, rue Nicolas Thewes - L-6146 à Luxembourg en qualité d'administratrice à effet du 28 novembre 2018, en remplacement de Madame Laure MORSY, née DUCLAUD, démissionnaire.

- coopter M. Alain VAN GROENENDAEL demeurant à Louveciennes (78430), 14, rue du Parc de Marly en qualité d'administrateur à compter du 21 décembre 2018, en remplacement de M. Philippe BISMUT, démissionnaire.

- nommer M. Pascal LAYAN demeurant à Coubevoie (92400), 46, boulevard Saint-Denis en qualité de Directeur Général Délégué, pour effet à compter du 21 décembre 2018, en remplacement de M. Xavier VIOLLET, démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
 900722

UMM QARN

SCI au capital de 1 524 Euros
Siège social : 92340 MARNES-LA-COQUETTE
 9, rue Yves Cariou - Parc de Marnes - Avenue de Marnes
 393 450 861 RCS NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11/12/2018, il a été décidé de nommer Mr SE Sheikh Abdallah Bin Khalifa Bin Hamad AL-THANI, demeurant 1 Palace Street - Fareej Al Soudan PO BOX 18004, DOHA (QATAR) en qualité de gérant en remplacement de Mr Sheikh Hamad Bin Abdulla K-H AL-ATHANI.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
 900775

ADEQUATION

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 94190 VILLENEUVE ST GEORGES
 10-12, rue du Bois Colbert
 502 777 022 R.C.S. CRETEIL

Le 15/12/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 5, rue **Alphonse Lavallée - 92290 CHATENAY MALABRY**, à compter du même jour, et de modifier en conséquence les statuts.

Gérance : M. Sébastien DURAND, demeurant 27, rue des Turlurets - Pavillon 17 - 92290 CHATENAY MALABRY.
 Nouvelle immatriculation au RCS de Nanterre.
 900777

INDIGO INFRA RUSSIE

SNC au capital de 100 Euros
Siège social : 92800 PUTEAUX LA DEFENSE
 4, place de la Pyramide
 Immeuble Ile-de-France Bâtiment A
 522 071 935 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social à **Tour Voltaire - 1, place des Degrés 92800 PUTEAUX LA DEFENSE**, et ce, à compter du 03/12/2018.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
 900759

**TECHNICAL PROPERTY
FUND 2**

SICAV au capital de 76 631 000 Euros
Siège social :
92867 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX
167, quai de la bataille de Stalingrad
509 562 690 R.C.S. NANTERRE

Par lettre en date du 01/11/2018, il a été décidé de nommer en qualité de représentant permanent de la société POSTE IMMO, Administrateur, M. DECLA Pierre, demeurant 8, rue des Panlous, 78100 Saint-Germain-en-Laye, en remplacement de M. Roger DE GUYON DE GEIS DE PAMPELONNE.

Par lettre en date du 23/10/2018, il a été décidé de nommer en qualité de représentant permanent de la société MUTEX, Administrateur, M. BALAGNA Gabriele, demeurant 8, rue Faidherbe, 75011 Paris, en remplacement de MME Séverine MEREAU épouse PENOT.

Par lettre en date du 01/12/2018, il a été décidé de nommer en qualité de représentant permanent de la société SCOR GLOBAL P&C SE, Administrateur, MR CASTIEL Gilles, demeurant 16, rue d'Armenonville, 92200 Neuilly-sur-Seine, en remplacement de M. Jean GUITTON.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de NANTERRE.
900916

WVS ONE

SARL au capital de 12 800 Euros
Siège social : 75016 PARIS
6, rue de Sfax
533 731 527 R.C.S. PARIS

Par décisions du 03/11/2018, l'associée unique a transféré le siège social au 5, boulevard Julien Potin 92200 - NEUILLY-SUR-SEINE à compter de ce jour, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Gérance : Madame Amel BACHIR, demeurant 5, boulevard Julien Potin - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Nouvelle immatriculation auprès du RCS de NANTERRE.
900881

SCEA CHATEAU VITUS

Société Civile
au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
2, rue de l'École de Mars
499 731 388 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26/12/2018, il a été pris acte de la démission de M. BERNARD CHOIX en sa qualité de Co-Gérant.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de NANTERRE.
900880

SCI L'ABBAYE

SCI au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 92813 PUTEAUX CEDEX
12, rue Jean Jaurès
394 852 248 R.C.S. NANTERRE

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 31 décembre 2018, il résulte que le capital social de la société a été augmenté d'une somme de 5 998 475,51 Euros pour être porté de 1 524,49 Euros à 6 000 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour Avis.

900925

Consultez notre site :
www.jss.fr

**SOCIETE TOULOUSAINE
DE STATIONNEMENT - STS**

SNC au capital de 10 500 000 Euros
Siège social : 92800 PUTEAUX
4, place de la Pyramide
Immeuble Île-de-France Bâtiment A
380 969 618 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social à Tour Voltaire - 1, place des Degrés 92800 PUTEAUX LA DEFENSE, et ce, à compter du 03/12/2018.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
900767

**INDIGO INFRA CERGY
PONTOISE**

SNC au capital de 20 000 Euros
Siège social : 92800 PUTEAUX
4, place de la Pyramide
Immeuble Île-de-France Bâtiment A
522 299 601 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26/11/2018, il a été décidé de transférer à Tour Voltaire - 1, place des Degrés 92800 PUTEAUX LA DEFENSE, et ce, à compter du 03/12/2018.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
900770

PON.BIKE.FRANCE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 200 000 Euros
Siège social :
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
8, Esplanade de la Manufacture
820 316 297 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'acte constatant les décisions de l'associé unique en date du 6 décembre 2018, Monsieur Joseph Edward GRANEY, né le 19 août 1974 à MEDFORD (MASSACHUSETTS - ETATS-UNIS) demeurant 701 Spring Street - SANTA CRUZ - 95060 CALIFORNIE (ETATS-UNIS), de nationalité américaine, a été nommé Président de la société pour une durée indéterminée à compter du même jour en remplacement de Monsieur Armin Swen LANDGRAF.

Mention en sera faite au RCS de Nanterre.

Pour avis.

900870

SERVICEPLAN PARIS

SAS au capital de 138 027,31 Euros
Siège social: 92400 COURBEVOIE
9, rue du Moulin des Bruyères
379 373 897 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGO en date du 15/12/2018, il a été décidé de nommer la société DELOITTE & ASSOCIES, SA dont le siège social est situé 6, place de la Pyramide - 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX, 572 028 041 RCS NANTERRE et la société PESTEL NIEZA & ASSOCIES, SARL dont le siège social est situé 119, rue des Pyrénées 75020 PARIS, 351 448 121 RCS PARIS, respectivement en qualité de Commissaires aux comptes titulaire et de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de M. Dominique JUMAUCOURT et de la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU-AUDIT.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
900739

FINAMATIC

SAS au capital de 12 178,28 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
36, rue Emile Landrin
812 929 628 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions du Président en date du 10/12/2018, il a été décidé :
- D'augmenter le capital social pour être porté à 12 846,52 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 05/12/2018, il a été décidé de nommer :

- en qualité de Président M. Nicolas Cédric demeurant 208 bis, rue Lafayette, 75010 Paris, en remplacement de la société REVERSIM

- en qualité de Directeur Général la société REVERSIM, SAS au capital de 5 000 Euros, sis 36, rue Emile Landrin, 92100 Boulogne-Billancourt, 808 383 145 RCS Nanterre, en remplacement de M. Nicola Cédric

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
900744

MY G

SAS au capital de 50 000 Euros
Siège social :
69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE
71, rue François Mermet
751 434 242 R.C.S. LYON

Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 05/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 73, rue Anatole France 92300 LEVALLOIS-PERRET, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le Président est la Société DEVOTEAM G CLOUD, SA au capital de 1 263 014,93 Euros, dont le siège est situé 11, quai Perrache 69002 LYON, n° 512 085 036 RCS LYON.

La radiation sera effectuée au RCS de LYON. La nouvelle immatriculation sera effectuée au RCS de NANTERRE.
900740

**SECO RESSOURCES
ET FINANCES**

Société Anonyme
au capital de 102 979,25 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
122, avenue Charles de Gaulle
429 837 172 R.C.S. NANTERRE

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2018 : - a nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes titulaire PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit - 63, rue de Villiers- 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, aux lieu et place de KPMG Audit ID.

- a pris acte du non renouvellement du mandat de la société KPMG AUDIT IS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.
900749

EAGLEMOSS FRANCE

SAS au capital de 130 000 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
144, avenue Charles de Gaulle
333 761 377 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique du 05/12/18, il résulte que le capital social a été augmenté pour être porté à 7 147 712 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.
900821

**SELARL DES DOCTEURS
VILLEMANT ET BENHAMOU**

SELARL au capital de 4 000 Euros
Siège social : 92160 ANTONY
1, rue Velpéau
453 143 976 R.C.S. NANTERRE

Le 12/11/2018, la collectivité des associés :

- A pris acte de la décision de Didier VILLEMANT de démission de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Guillaume DURAND-VIEL, demeurant à ANTONY (92160) - 24, avenue Jean MONNET pour une durée de trois ans à compter de ce jour jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale chargée d'approuver les comptes annuels clos le 31 décembre 2020 ;

- A décidé de remplacer la dénomination sociale par :

"SELARL REA-USIC HPA"

et de modifier en conséquence les statuts.
900792

**FIDUCIAIRE EURO
AUDIT ET EXPERTISE**

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
20, rue du Moulin de Bruyères
789 758 802 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2018, L'assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE EURO AUDIT ET EXPERTISE a décidé de modifier sa dénomination sociale qui devient ADERITE, à compter du 1er janvier 2019, et de modifier en conséquence l'article 3 des Statuts puis de transférer le siège social du 20, rue du Moulin Bruyères, 92400 COURBEVOIE au 98, rue de Verdun 92800 PUTEAUX à compter du 1er janvier 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE
900651

INDIGO INFRA CGST

SAS au capital de 91 420 758 Euros
Siège social : 92800 PUTEAUX
4, place de la Pyramide
Immeuble Île-de-France - BAT A
722 043 809 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de la Décision du Président en date du 22/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social à Tour Voltaire-1, place des Degrés-92800 PUTEAUX LA DEFENSE, et ce, à compter du 03/12/18.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.
900696

NEYCO

S.A. au capital de 209 657 Euros
Siège social : VANVES (92170)
30, avenue de la Paix
542 032 255 R.C.S. NANTERRE

Du procès-verbal du Conseil d'administration du 27/12/2018 agissant sur délégation de l'AGE du 15/12/2017, il résulte que le capital social de 209.657 € a été augmenté de 2.135 € et porté à 211.792 €, par incorporation de réserves.

L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention au RCS de NANTERRE.
900652

**PS CONSEILS
ET PARTICIPATIONS**

Société Civile
au capital de 708000,00 Euros
Siège social : 75018 PARIS
2, rue Yvonne le Tac
489 979 237 R.C.S. PARIS

Par décision en date du 07/01/2019 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **14 rue Lazare Hoche, 92100 Boulogne Billancourt** à compter du 07/01/2019.

Objet : La prise de participations, gestion de sociétés, prestations de services intellectuels.

Durée : jusqu'au 4/05/2105.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.
900787

**SOCIETE AUXILIAIRE DES
PARCS D'Auvergne**

SARL au capital de 1 Euro
Siège social : 92800 PUTEAUX
4, place de la Pyramide Immeuble
Île-de-France - Bâtiment A
Puteaux la Défense
333 582 344 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de la décision de la gérance en date du 27/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social à **Tour Voltaire - 1, place des Degrés 92800 PUTEAUX LA DEFENSE**, et ce, à compter du 03/12/2018.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

900690

**LES PARCS
DE STATIONNEMENT
DE LYON BELLECOUR**

SAS au capital de 675 000 Euros
Siège social : 92800 PUTEAUX
4, place de la Pyramide
Immeuble Île-de-France Bâtiment A
La Défense
966 501 405 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de la décision du président en date du 20/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social à **Tour Voltaire - 1, place des Degrés 92800 PUTEAUX LA DEFENSE**, et ce, à compter du 03/12/2018.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

900701

BIOSMOSE IDF

Société d'Exercice Libéral à
Responsabilité Limitée
au capital de 3 499 280 Euros
Siège social : 92500 RUEIL-MALMAISON
27, rue Maurepas
398 492 926 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations de l'AGE du 30.11.2018 de la société BIOSMOSE IDF, les associés ont :

- Pris acte de la démission de ses fonctions de cogérante au 04.11.2018 de Mme Anne COUROUBLE,

- Décidé de nommer, à compter du 14.01.2019, Mme Meriem LAURAYEDH demeurant 47, boulevard Solferino - Bâtiment A - 92500 RUEIL-MALMAISON, en qualité de cogérante de la société.

Modification sera faite au RCS de NANTERRE.

900801

SCI DU 115 RUE DE LA SANTE

SCI au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 92813 PUTEAUX CEDEX
12, rue Jean Jaurès
388 577 678 R.C.S. NANTERRE

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 31 décembre 2018, il résulte que le capital social de la société a été augmenté d'une somme de 3 298 475,51 Euros pour être porté de 1 524,49 Euros à 3 300 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour Avis.

900922

IBO

SCI au capital de 1 500 Euros
Siège social : 92813 PUTEAUX CEDEX
12, rue Jean Jaurès
432 533 966 R.C.S. NANTERRE

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 31 décembre 2018, il résulte que le capital social de la société a été augmenté d'une somme de 13 998 500 Euros pour être porté de 1 500 Euros à 14 000 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour Avis.

900928

CHILLAZ CONSEIL

SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
18, rue Louis Philippe
841 473 424 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 31/12/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **171 bis, avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE** à compter du 01/01/2019.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

900836

T.R.M

(Travaux de Rénovation Moderne)
SARL au capital de 2 000 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
73, rue du Château
509 439 501 R.C.S. NANTERRE

Le 17/12/18, l'associée unique a pris acte de la démission de M. José FERNANDES et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Vladimir IURCOVSKI, demeurant 5, Place Voltaire 91380 CHILLY MAZARIN pour une durée illimitée.

900868

BERAFRED

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 625 Euros
Siège social : 92700 COLOMBES
36, rue Laplace
444 278 287 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/11/2018, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 22 000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

900653

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

paraît le **mercredi** et le **samedi**
dans les **départements** suivants :
75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95

VICKY DIS

SARL au capital de 15 000 Euros
Siège social :
92600 ASNIERES-SUR-SEINE
59, rue Emile Zola
842 838 435 R.C.S. NANTERRE

Le 20/12/2018, les associés ont décidé à compter du 21/12/2018, de :

- Transférer le siège social à **84, rue Paul Vaillant Couturier - 92300 LEVALLOIS-PERRET.**

- Modifier l'article 4 des statuts.

Mention en sera faite au RCS de NANTERRE.

900879

**TRANSMISSION UNIVERSELLE
DE PATRIMOINE**

IN SITU RHONE ALPES

SARL au capital de 66 000 Euros
Siège social : 92150 SURESNES
26 ter, rue Gardemat Lapostol
752 463 661 R.C.S. NANTERRE

Par AGE en date du 14/12/2018, l'associé unique, IN SITU DAUPHINE PROVENCE, SARL au capital de 27 270 Euros, dont le siège social est au 26 ter, rue Gardemat Lapostol 92150 SURESNES, 752 465 518 RCS NANTERRE représenté par Christophe DUCLUZEAU a décidé la dissolution sans liquidation de la société IN SITU RHONE ALPES, par application de l'article 1844-5 al.3 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société IN SITU RHONE ALPES au profit d'IN SITU DAUPHINE PROVENCE, à l'issue du délai d'opposition qui est de 30 jours à compter de cette publication.

Radiation au RCS de NANTERRE.

900933

IN SITU AUVERGNE

SARL au capital de 42 000 Euros
Siège social : 92150 SURESNES
26 ter, rue Gardemat Lapostol
752 468 983 R.C.S. NANTERRE

Par AGE en date du 14/12/2018, l'associé unique, IN SITU DAUPHINE PROVENCE, SARL au capital de 27 270 Euros, dont le siège social est au 26 ter, rue Gardemat Lapostol 92150 SURESNES, 752 465 518 RCS NANTERRE représenté par Christophe DUCLUZEAU a décidé la dissolution sans liquidation de la société IN SITU AUVERGNE, par application de l'article 1844-5 al.3 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société IN SITU AUVERGNE au profit d'IN SITU DAUPHINE PROVENCE, à l'issue du délai d'opposition qui est de 30 jours à compter de cette publication.

Radiation au RCS de NANTERRE.

900931

DISSOLUTIONS

HELMER

SAS au capital de 8 000 Euros
Siège social : 92140 CLAMART
78, rue Pierre Brossolette
797 435 237 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/10/2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. Madame Anne LESIGNE, a été nommée en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

900693

SCI ALLARD ET CIE

Société Civile en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 92120 MONTROUGE
79-81, avenue Pierre Brossolette
444 810 113 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE du 30/11/2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2018. M. François ALLARD, demeurant à 26, rue Carves 92120 Montrouge, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été à Montrouge (92120) 26, rue Carves. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

900779

SEVISOL

SAS au capital de 4 680,18 Euros
Siège social : 92190 MEUDON
15, rue Marcel Allégot
349 261 339 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 31/05/2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société et nommer M. SEVEGRAND Charles, actuel gérant, en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social 15, rue Marcel Allégot 92190 MEUDON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

900934

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

SCI ALLARD ET CIE

Société Civile en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 92120 MONTROUGE
79-81, avenue Pierre Brossolette
Siège de liquidation :
92120 MONTROUGE
26, rue Carves
444 810 113 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE du 30/11/2018, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur (François ALLARD), et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE.

900780

DIAMETRAL

SARL en liquidation
au capital de 30 000 Euros
Siège social :
92600 ASNIERES-SUR-SEINE
3, place des Victoires
399 632 835 R.C.S. NANTERRE

L'assemblée générale par une décision en date du 30 septembre 2018, après avoir entendu le rapport de Madame Sylvie CHARPENTIER, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NANTERRE.

900813

formalites@jss.fr

SEVISOL

SAS au capital de 4 680,18 Euros
Siège social : 92190 MEUDON
15, rue Marcel Allégot
349 261 339 R.C.S. NANTERRE
(Société en liquidation)

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/07/2018, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et déchargé Mr SEVEGRAND Charles de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture de liquidation.

La société sera radiée du RCS de Nanterre.
900936

GAIAMED

SARL en liquidation
au capital de 7 500,00 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
121, boulevard Jean Jaurès
444 427 272 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 31/10/2018, il a été décidé de prononcer la clôture des opérations de liquidation, donner quitus et décharge de son mandat au liquidateur.
900731

LOCATIONS-GÉRANCES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PARIS du 31/12/2018, il a été décidé de mettre fin, à compter de ce jour minuit, à la location gérance du fonds de commerce hôtelier, sis 66, Avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne Billancourt,

Consenti par acte S.S.P du 01/02/2010, enregistré au SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES EUROPE-ROME, le 08/02/2010, Bord. 2010/408 Case n°43, par la SAS "SELECT HOTEL", sise à BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine) 66, Avenue du Général Leclerc, capital 330 000 euros, immatriculée au RCS de NANTERRE n° 309 517 902,

à la SAS "HOTELIERE ALSO", sise à BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine) 66, Avenue du Général Leclerc, capital 114 800 euros, immatriculée au RCS de NANTERRE n° 481 215 341.
900790

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Par acte SSP en date à PARIS du 21 décembre 2018 enregistré au SPFE le 27/12/2018 (Dossier 2019 00000325, référence 9214P03 2018 A 12543), la société « SENSILD », SARL au capital de 10 000 Euros dont le siège social est situé : 27, rue Ledru Rollin - 92150 SURESNES, immatriculée au RCS NANTERRE 792 828 824,

A cédé à :
La société « LOULA », SARL au capital de 1 000 Euros dont le siège social est situé : 27, rue Ledru Rollin - 92150 SURESNES, immatriculée au RCS NANTERRE 808 216 568,

Le fonds de commerce de « Café – bar – restaurant » connu sous l'enseigne « SENSIMYA » sis et exploité : 27, rue Ledru Rollin - 92150 SURESNES, et ce, moyennant le prix de vente : 400 000 Euros. Jouissance rétroactive : 22 décembre 2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à la SCP CPNC, Société d'Avocats, ayant son siège social : 18, rue de Marignan - 75008 PARIS pour la correspondance et au fonds vendu pour la validité.
900866

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/12/2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de VANVES, le 26/12/2018, Dossier 2019 00001147 référence 9224P02 2018 A 09605

La société **CBFB Financement**, SAS au capital de 15 000 Euros, dont le siège social est 47, avenue de la Marne 92600 ASNIERES-SUR-SEINE, immatriculée sous le n° 804 285 625 RCS NANTERRE, A vendu à :

La société **BBF, SARL** au capital de 5 000 Euros, dont le siège social est 46, boulevard Jean Jaurès 92110 CLICHY, immatriculée sous le n° 842 444 275 RCS NANTERRE, Un fonds de commerce de courtage en opérations de banques et services de paiement ainsi que l'intermédiation en assurance sis et exploité au 46, boulevard Jean Jaurès 92110 CLICHY sous l'enseigne « MEILLEURTAUX.COM ».

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 60 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 14/12/2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au fonds vendu.
900826

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 février 2007, Mademoiselle Madeleine Thérèse HATTENBERGER, en son vivant retraitée, demeurant à ASNIERES-SUR-SEINE (92600) 4, rue Rabelais Résidence Rabelais, et domiciliée à PARIS 15EME ARRONDISSEMENT (75015) 158, rue Saint Charles, Née à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015), le 5 octobre 1919, Célibataire, Non liée par un pacte civil de solidarité, De nationalité française, Résidente au sens de la réglementation fiscale, Décédée à ASNIERES-SUR-SEINE (92600) (FRANCE), le 11 octobre 2018 a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique DEJEAN de La BÂTIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Maîtres Philippe BOURDEL, Pierre ABGRALL, Jérôme DRAY, Véronique DEJEAN de La BÂTIE, Fabien LIVA, Laurent BOUILLOT, Valériu ESANU, Notaires Associés » d'une société titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à PARIS (15è), 7-11, quai André Citroën, le 9 janvier 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Véronique DEJEAN de La BÂTIE, notaire à PARIS (15è), 7-11, quai André Citroën, référence CRPCEN : 75013, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
900810

Nous vous accueillons
du **lundi au vendredi**
de **9h00 à 12h30**
et de **14h00 à 18h00**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 mars 2015,

Mademoiselle Jacqueline Elisa Camille BUREAU, a consenti un legs universel, Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Florian MORETTI, Notaire au sein de la société dénommée « JL MORIN et associés, notaires » société civile professionnelle titulaire d'un office notarial ayant son siège à BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts-de-Seine), 23 bis boulevard Jean Jaurès, le 26 novembre 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Florian MORETTI, notaire à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 23 bis boulevard Jean Jaurès, référence CRPCEN : 92011, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament (13 décembre 2018).

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
900803

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL-DELAÏ D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 20 octobre 2003 à CHAVILLE, Madame Emilienne Marie Augustine MARTEAU, en son vivant retraitée, demeurant à CHAVILLE (92370), 90, rue Alexis Maneyrol, née à OCTEVILLE (50130), le 2 juin 1919, célibataire. Décédée à VERSAILLES (78000), le 19 décembre 2017, a institué un légataire universel : la fondation dénommée « FONDATION DE France » ayant son siège à PARIS (8ème), 40, avenue Hoche, numéro SIRET 784 314 080 0020 APE 9723, établissement privé reconnu d'Utilité Publique par décret de Monsieur le Président de la république en date du 9 janvier 1969, publié au Journal Officiel du 15 janvier 1969.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de la SCP « Serge KRIEF, Notaire », sise à VELIZY-VILLACOUBLAY (Yvelines), 6, avenue Louis Bréguet, suivant procès-verbal du 10 janvier 2018.

Un acte complémentaire a été déposé au rang des minutes de ladite SCP, le 4 janvier 2019, afin de contrôler le caractère universel du legs et l'absence d'héritiers réservataires.

Les oppositions pourront être formées auprès de Monsieur Romain VIGIER, suppléant de la SCP « Serge KRIEF, notaire », à l'adresse sus-indiquée de ladite SCP, chargé du règlement de la succession (CRPCEN 78144), dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI de NANTERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis :
Monsieur Romain VIGIER, suppléant de la SCP « Serge KRIEF, notaire ».
900834

Découvrez notre nouveau service



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 juin 2006, Madame Marguerite Rose MARDOUX, divorcée en premières noces de Monsieur Félix CUELLAR et veuve en secondes noces de Monsieur Roger Vincent HOFFNER, née à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) le 26 janvier 1922, décédée à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) le 12 août 2018 a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie CORREIA, notaire à BOULOGNE-BILLANCOURT, le 10 décembre 2018. Le notaire soussigné a reçu un acte complémentaire au dépôt de testament en date du 9 janvier 2019 duquel il résulte que le notaire a constaté le caractère universel du legs fait par le défunt.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sylvie CORREIA, notaire à BOULOGNE-BILLANCOURT, référence CRPCEN : 92011, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
900854

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n° 216-1547 du 28 novembre 2016

Suite au décès de Madame Denise Mathilde STERBECCQ, en son vivant retraitée, demeurant à COURBEVOIE (92400) 28, rue Sainte Marie-Résidence Les Hespérides, née à ANOR (59186) le 9 juin 1927, veuve de Monsieur Lucien Jules Henri COUAILLIER et non remariée et décédée à LA GARENNE-COLOMBES (92250) (FRANCE), le 9 septembre 2018 ayant établi un testament olographe en date à PARIS du 11 mars 2015, instituant un légataire universel, Ainsi constaté dans l'acte contenant procès-verbal de dépôt et de description testament reçu par Maître Nadia BENAND, notaire à PARIS, le 7 janvier 2019 qui a été déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de NANTERRE.

Tout intéressé peut s'opposer à la saisine du légataire universel. Cette opposition doit être faite par écrit au domicile du notaire : HAUSSMANN NOTAIRES – 140, boulevard Haussmann – 75008 PARIS.
900872

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe, en date à CLAMART du 11 décembre 2014, Madame Suzanne Renée PETIT veuve de Monsieur André Pierre Louis VIALE, née le 30/12/1926 à PARIS (75011) et décédée à CLAMART (92140), le 13/08/2018,

A institué plusieurs légataires universels. Les oppositions pourront être formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jacqueline PIEDELIEVRE, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle « Jacqueline PIEDELIEVRE, Isabelle POIRIER et Sylvie DUPONT, notaires associés » titulaire d'un office notarial dont le siège est à SCEAUX (92330), 5, rue des Écoles.
900907

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant un acte reçu par Maître Florence GEMIGNANI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "LBMB Notaires", Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial sise à PARIS (16ème), 25 Avenue Marceau, le 27 décembre 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté de biens réduites aux acquêts tel qu'il est établi par les articles 1400 et suivants du Code civil, par : Monsieur Emmanuel Alain PAUL GUILLOT, retraité, et Madame Francesca Maria BOSCHETTI, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à MEUDON (92190) 8 rue du Bel Air. Mariés à la mairie de VICENZA (ITALIE) le 15 janvier 1966 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par le Consulat de France, le 27 décembre 1965. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

L'opposition est à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de l'Office Notarial Maître Florence GEMIGNANI, Notaire à PARIS (16e), 25 avenue Marceau, où domicile a été élu à cet effet (CRPCEN 75078).

Pour avis et mention, Maître Florence GEMIGNANI, Notaire.
900905

SEINE-ST-DENIS
93

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/01/19, Il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

LES HURONDELLES

Objet : achat, vente et location des biens immobiliers.

Siège social : 7 B, rue Michelet, 3e étage 93500 PANTIN.

Capital : 1 500 Euros divisé en 150 parts de 10 Euros chacune.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de BOBIGNY.

Cession de parts : sans clauses d'agrément.

Gérance : Mme HU Justine demeurant à 7 B, rue Michelet, 3e étage 93500 PANTIN, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée.

900869

Par assp du 02/01/2019, avis de constitution d'une SCI dénommée :

SCI IN BENAMEUR

Capital : 1 000 Euros.

Siège social : 79, rue Saint Louis, 93250 VILLEMOMBLE.

Objet : exploitation, gestion, location et administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers et, plus généralement, toutes opérations civiles se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet social.

Gérance : BENAMEUR Naguib demeurant 79, rue Saint Louis 93250 VILLEMOMBLE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

900785

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/01/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **Ô PETIT BISCUIT**
Siège social : 85, avenue Médéric 93160 NOISY-LE-GRAND.

Forme : SAS
Objet : l'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolatier, salon de thé, vente de glaces sans fabrication, restauration rapide, traiteur, boissons à emporter et/ou à consommer sur place et toutes activités s'y rapportant.

Capital : 20 000 Euros
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président : M. Julien CHARRIER demeurant 35, rue du Maréchal Foch 94360 BRY-SUR-MARNE.

Directeur Général : Mme Anaïs BAUMGARTH demeurant 35, rue du Maréchal Foch 94360 BRY-SUR-MARNE.

La société sera immatriculée au RCS de BOBIGNY.
900859

Suivant acte SSP en date du 19 décembre 2018, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **L'INTENDANCE**
Objet : l'acquisition et la gestion de tous immeubles et, généralement, toute opération pouvant se rattacher, directement à cet objet notamment la location.

Siège Social : 20, rue Voltaire 93400 Saint Ouen.

Capital : 2 000,00 € entièrement libéré.
Les parts sont librement cessibles entre associés, agrément préalable de la collectivité des associés si cessionnaire n'a pas la qualité d'associé.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Les associés peuvent se faire représenter aux AG ou participer à distance au moyen notamment d'un formulaire de vote électronique.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Président : BELLADJEL Belkacem Demeurant Lotissement Aner Amelal - quartier B- Villa N° 268 - 15000 Tizi-Ouzou -Algérie.
900781

Suivant acte SSP en date du 19 décembre 2018, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination : **LE RIVIERA**

Objet : l'exploitation, la gestion, la vente, la location gérance de tous fonds de commerce Hôtellerie- Restauration-Brasserie.

Siège Social : 20, rue Voltaire 93400 Saint Ouen.

Capital : 10 000,00 Euros entièrement libéré.

Les parts sont librement cessibles entre associés, agrément préalable de la collectivité des associés si cessionnaire n'a pas la qualité d'associé.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Les associés peuvent se faire représenter aux AG ou participer à distance au moyen notamment d'un formulaire de vote électronique.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Président : MEGCHICHE Rabah demeurant village Ait Aissa Mimoun 15640 Tizi-Ouzou - Algérie.
900778

ABONNEZ-VOUS

MODIFICATIONS

LG ELECTRONICS FRANCE

SAS au capital de 13 705 491,26 Euros
Siège social : 95942 ROISSY CHARLES DE GAULLE Cedex
117, avenue des Nations, Paris Nord 2, BP 59372 Villepinte
380 130 567 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'acte unanime des associés en date du 26 décembre 2018, constaté par un procès-verbal du Directoire en date du 28 décembre 2018, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur général et membre du Directoire, M. Byeong Seon BAN demeurant 2, Gajaeulmirae-ro, Seodaemun-gu, Seoul, Corée du Sud, en remplacement de M. Byoung Nyoun CHANG démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de BOBIGNY.
900747

ECO DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 93100 MONTREUIL
278, rue de Rosny
830 683 264 R.C.S. BOBIGNY

Par décision en date du 30/11/2018, l'associé unique a décidé :

- de nommer M. Dan BILMAN, demeurant 44, rue Adrien Damalix 94410 ST MAURICE, en qualité de nouveau Président, en remplacement de M. Raphaël MIMRAN, démissionnaire,
- de supprimer l'activité de « tous travaux de bâtiment » de son objet social,
- de prendre acte de la démission de M. Rudy DABI de ses fonctions de Directeur Général,
- de modifier les statuts en conséquence.

900700

DHZ GROUP

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 93300 AUBERVILLIERS
157, boulevard Edouard Vaillant
818 866 535 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 janvier 2019, il a été décidé de nommer en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Jianbin JIN, Monsieur Yongfen HUANG, né le 24 octobre 1972 à ZHEJIAN (CHINE), de nationalité chinoise, demeurant 157, boulevard Edouard Vaillant - 93300 AUBERVILLIERS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

900878

CYRITHE

SCI au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 93300 AUBERVILLIERS
30/38, rue Charles Tillon
381 632 926 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'une AG réunie en la forme extraordinaire le 20/07/2018, les associés ont pris acte du décès de M. Christian LEBRUN co-gérant, et ont nommé en remplacement Mme Karine Juliette LEBRUN, épouse de M. Vincenzo NUCCIO demeurant à NOGENT SUR MARNE (94130), 9, rue Thiers. Mention au RCS de BOBIGNY.

900912

Insertions & Formalités en toute Sécurité

DISSOLUTIONS

RENDEZ VOUS DES CAMIONNEURS

SARL en liquidation
au capital de 7 622 Euros
Siège social : 93120 LA COURNEUVE
27, rue du Docteur Roux
390 469 203 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGE du 07/09/2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. Ahsene BAIKER demeurant 12, allée Maryse Hilsz, 93270 SEVRAN, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.
900817

ALF

Sarl au capital de 1 500 Euros
Siège social :
93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE
53-55, boulevard Jean Mermoz
533 542 171 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/08/2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/2018. Monsieur Adelino BARREIRA a été nommé(e) en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

900796

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Suivant acte SSP du 29/11/2018 enregistré le 05/12/2018 au SDE BOBIGNY Dossier 2018 00030635 référence 9304P61 2018 A 15086 la société YOUSSEF COIFFURE, SARL, capital 7 622,45 Euros, RCS de Bobigny n° 417 735 354 siège social 131, rue Gabriel Péri 93200 Saint-Denis,

A cédé à :

La société LUCKY COIFFEUR, SAS, capital 1 000 Euros, siège social 104, rue Charles Tillon 93300 Aubervilliers, en cours de formation et d'immatriculation,

son fonds de commerce de salon de coiffure qu'elle exploitait 104, rue Charles Tillon 93300 Aubervilliers. Cette vente a été consentie au prix de 13 000 Euros, avec entrée en jouissance au 01/12/2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, à l'adresse du fonds pour la validité et chez M Damien CHEVRIER, avocat, demeurant 48, bd Malesherbes 75008 Paris pour la correspondance.

900673

Consultez GRATUITEMENT toutes les annonces légales des journaux habilités, depuis le 1er janvier 2010, avec Actulegales

Votre journal avec Actulegales Le site officiel des annonces légales d'entreprises

VAL-DE-MARNE

94

SOCIÉTÉS

TRANSFORMATIONS

PATRICK VIGUIE

SARL au capital de 19 000 Euros
Siège social :
94170 LE PERREUX-SUR-MARNE
23, rue Jean Mermoz
440 492 908 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/12/2018, il a été décidé : - de transformer la société en SAS sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la dénomination, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés ;

- de nommer en qualité de Président M. Patrick Sauveur demeurant 23, rue Jean Mermoz 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE ; de ce fait ses fonctions de gérant prennent fin.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

900727

MODIFICATIONS

PAULANGELE

SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social :
94340 JOINVILLE-LE-PONT
40, avenue Jean d'Estienne d'Orves
818 563 413 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE du 04/01/2019, il a été décidé d'étendre l'objet social à « la gestion de tout établissement de restauration et plus particulièrement l'enseigne actuellement dénommée "Le Petit Pont", située 40 avenue Jean d'Estienne d'Orves à JOINVILLE-LE-PONT (94) [et demain tout établissement ou enseigne venant au droit de cette dernière] ». Le reste de l'article demeure inchangé.

Dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

900846

ZF GESTION

SAS au capital de 239 750 Euros
Siège social :
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
2, rue du Professeur Paul Milliez
819 743 659 R.C.S. CRETEIL

- D'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21/12/18, il résulte que le capital social a été augmenté pour être porté à 1 007 750 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL.

900754

Vos devis en ligne sur le site :
www.jss.fr

PLUS PHARMACIE

Société Anonyme
au capital de 2 147 500 Euros
Siège social : 94200 IVRY SUR SEINE
26, boulevard Paul Vaillant Couturier
392 500 989 R.C.S. CRETEIL

Suivant PV du 12/12/2018, le CA a acté la démission de M. Jean-Christophe MERCIER de son mandat d'Administrateur, à compter rétroactivement du 01/11/2018, et de la démission de M. Stéphane FREGEVILLE de son mandat d'Administrateur, à compter rétroactivement du 04/12/2018. Les deux Administrateurs partants n'ont pas été remplacés.

Mentions au RCS de CRETEIL.

900734

DF IMMO

SASU au capital de 3 000 Euros
Siège social :
94490 ORMESSON SUR MARNE
49, rue Eugène Retacker
810 214 387 R.C.S. CRETEIL

Par décision du 8/01/2019, il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 08/01/2019 :

- Courtier en opérations de banque et en services de paiement
- Intermédiaire en opérations de banques, courtier en assurances et mandataire d'intermédiaire d'assurances
- Achat et vente de biens immobiliers
Mention en sera faite au R.C.S. de Créteil.

900728

SCI DERAVARINE INVESTISSEMENTS

SCI au capital de 76 224,51 Euros
Siège social :
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
38, avenue de Bretagne
413 492 307 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'un acte authentique en date du 02/02/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant M. Philippe KOPCSAN, demeurant 3B bis, villa Royale, 32, boulevard du Royal 74500 EVIAN-LES-BAINS, en remplacement de M. Georges KOPCSAN.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de CRETEIL.

900773

FUSIONS

RECTIFICATIF

Dans l'avis de fusion concernant la société P20 INGENIERIE paru le 15 décembre 2018, il y a lieu de lire au niveau de l'adresse du siège de la société GALILEE SECURITE SUD EST 340 et non 350 rue Obsidienne.

900723

DISSOLUTIONS

"ENOLA"

SAS au capital de 8 000 Euros
Siège social :
94290 VILLENEUVE LE ROI
28, avenue Paul Painlevé
437 975 675 R.C.S. CRETEIL

L'assemblée générale du 26 Décembre 2018 de la société susmentionnée a décidé : - de prononcer la dissolution anticipée de la société « ENOLA » à compter du 1er Janvier 2019,

- de nommer en qualité de Liquidateur : M. CAMILO Amilcar, demeurant : 28, avenue Paul Painlevé 94290 VILLENEUVE LE ROI

- de fixer le siège de la liquidation au siège social.

Mention au RCS de CRETEIL.

900753

"DLC CONSEIL INNOVATION"

SAS à associé unique
au capital de 2 000 Euros
Siège social :
94430 CHENNEVIERES SUR MARNE
20, rue Vigée-Lebrun
815 377 114 R.C.S. CRETEIL

Suivant délibération du 31/12/2018, l'associé unique de la société susmentionnée a décidé :

- de prononcer la dissolution anticipée de la société « DLC CONSEIL INNOVATION » à compter du même jour,
- de nommer en qualité de Liquidateur : M. LECUYER Dominique demeurant : 20, rue Vigée Lebrun, 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE, pour la durée de la liquidation
- de fixer le siège de la liquidation au siège social.

L'inscription modificative sera portée au RCS de CRETEIL.

900751

CLÔTURES DE LIQUIDATION

"DLC CONSEIL INNOVATION"

SAS à associé unique
au capital de 2.000 Euros
Siège social :
94430 CHENNEVIERES SUR MARNE
20, rue Vigée-Lebrun
815 377 114 R.C.S. CRETEIL

L'associé unique, en date du 31/12/2018 a : - approuvé les comptes définitifs de liquidation,

- donné quitus de la gestion,
- et déchargé M. LECUYER Dominique demeurant 20 rue Vigée-Lebrun - du mandat de liquidateur,
- constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au GTC de Créteil.

900752

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi numéro 2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 16 mai 2015, Madame Corinne Myriam NORTIER, en son vivant archviste, née à LILLE (59000), le 25 août 1963, ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame Sylvie CALERO enregistré au Tribunal d'Instance d'Alès le 29 juin 2009, demeurant à ALFORTVILLE (94140), 44, quai Blanqui, décédée à LE KREMLIN-BICETRE (94270) le 6 septembre 2018, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Aurore TRIBOULET, notaire à ALFORTVILLE, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de CRETEIL, le 8 janvier 2019.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Aurore TRIBOULET, notaire à ALFORTVILLE (94140), 159, rue Paul Vaillant Couturier, notaire chargé du règlement de la succession.

900896

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Gildas de KERHALIC, notaire associé à Paris (75002), 20, rue de la Paix, le 18/12/2018, M. Eric Jacques Maurice PORNIN, né à NANCY (54000), le 15/06/1961, et Mme Tina Justice Améyo AZIAKPO, son épouse, née à LOMÉ (TOGO), le 30/08/1969, demeurant ensemble à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) 4, rue

de Rosny, de nationalité française, mariés à la mairie de GRIGNAN (26230) le 24/06/2004 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Me Gildas de KERHALIC, notaire à PARIS (75002), le 03/05/2004, ont changé de régime matrimonial pour adopter le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts. Oppositions à adresser dans les 3 mois de la parution du présent avis, en l'office notarial nommé ci-dessus où domicile est élu. (CRPCEN 75069).

Pour avis, Le Notaire.

900805

VAL D'OISE

95

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par assp du 08/01/2019, avis de constitution d'une SCI dénommée :

SCI ONILOM

Capital : 1 000 Euros divisés en 10 parts de 100 Euros chacune.

Siège social : 65, rue Sœur Angèle, 95210 SAINT-GRATIEN.

Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, construction, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange, ou apport en société.

Gérance : MOLINO Daniele Angelo demeurant 65, rue Sœur Angèle 95210 SAINT-GRATIEN.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.

900674

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SAS FARAH

Capital : 5 000 Euros.

Siège : Food station.

Siège social : 37, rue de l'Abondance 95800 Cergy.

Objet : Restauration rapide.

Durée : 99 ans.

Président : M. Mohammad Idnan 9, rue parc Hispano Suiza 78130 Les Mureaux.

Cession soumise à l'agrément des associés. Tout associé dispose du droit de vote.

RCS : PONTOISE.

900655

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

TECHNIC PRO SOL

Capital : 1 000 Euros.

Siège social : 4, rue Giuseppe Verdi 95310 Saint Ouen l'Aumône.

Objet : travaux de sols souples, moquettes, parquets et carrelages.

Durée : 99 ans.

Président : M. Kumar Ravi 4, rue Giuseppe Verdi 95310 Saint Ouen l'Aumône.

Les actions sont librement négociables. Tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix.

RCS : PONTOISE.

900668

Étude de M^e Philippe PLASKOWSKI
Notaire à Saint-Germer-de-Fly (60850)

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Philippe PLASKOWSKI, Notaire à SAINT-GERMER-DE-FLY, le 27 décembre 2018, il a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI de la JOLIVETTE

Siège social : AVERNES (95450), 6, route de Gadancourt.

Durée : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) années à compter de son immatriculation, au Registre du Commerce et des Sociétés, sous réserve de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la mise à disposition à titre gratuit à un ou plusieurs associés et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la mise à disposition à titre gratuit à un ou plusieurs associés et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Apports en numéraire : MILLE EUROS (1 000,00 Euros) non libérés.

Apports en nature : NEANT.

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 Euros) divisé en 100 parts, de DIX EUROS (10,00 Euros) chacune.

Gérant : la gérance est assurée par Monsieur Daniel Désiré Auguste Henri BAILLEUX et Madame Danielle Monique BROQUARD, son épouse demeurant ensemble à AVERNES (95450), 6, route de Gadancourt, nommés co-gérants sans limitation de durée. En cas de décès de l'un des deux co-gérants, le survivant sera gérant unique.

Parts sociales - mutations entre vifs : les parts sociales sont librement cessibles entre les associés ayant constitués ladite société et toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Parts sociales - mutation par décès : tout ayant droit doit, pour devenir associé, obtenir l'agrément de la collectivité des associés.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de PONTOISE.

Pour avis et mention.

Signé : P. PLASKOWSKI.

900800

Suivant acte ssp du 11.01.2019, il a été constitué une société :

Dénomination : SAM

Forme : SAS.

Objet : l'exploitation directe ou indirecte de tous fonds de commerce de restaurant, brasserie, bar, bistrot, café, réception, traiteur, salon de thé, pizzeria, dégustation en tout genre, plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter, fruits de mer, discothèque et piano-bar.

Siège social : 3, rue André Citroën (95130) FRANCONVILLE.

Capital : 10 000 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des actions : toute cession des actions de la Société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Conditions d'admission aux Assemblées

d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote : la propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux décisions des assemblées générales. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Commissaires aux Comptes : Titulaire : Monsieur Erwan SERVEL Demeurant 90, rue de Miromesnil (75008) PARIS.

Suppléant : Monsieur Laurent DUPAS Demeurant 90, rue de Miromesnil (75008) PARIS.

Président : Belkacem SEMANE demeurant à FRANCONVILLE (95130) - 15, rue Lucien Berger.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE.
900906

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ROISSY PRESSE

Capital : 1 000 Euros.

Siège social : 41, rue Houdart 95700 Roissy-en-France.

Objet : librairie, presse, papeterie, cosmétique, bijoux fantaisie, bazar, accessoires téléphone, loterie.

Durée : 99 ans.

Gérant(s) : M. Shammraaz Ashiq 21, avenue du bois de Locheres 95200 Sarcelle.

RCS : PONTOISE.

900664

TRANSFORMATIONS

APTUS SERVICES

SARL au capital de 20 000 Euros

Siège social : 95300 PONTOISE

Immeuble SOMAG - ZI rue Ampère

418 692 521 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 28/12/2018, a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 28/12/2018 et a nommé en qualité de Président M. RASOASEHENO DIT MICHEL Gilles, demeurant 12, rue du Seigneur Foulque Hameau de Chaudry, 60240 Parnes.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance.

Est nommé en qualité de Commissaires aux comptes titulaire, HMCC, SARL au capital de 227 911 Euros, ayant son siège social 42, boulevard de la Bastille, 75012 Paris, 419 753 736 RCS de Paris

Accès aux assemblées et vote : tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : les actions ne peuvent être cédées, tant à des tiers qu'entre associés, qu'avec l'agrément de la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés présents ou représentés.

Modification du RCS de PONTOISE.

900670

MODIFICATIONS

EURO BLINDS

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 7 622,45 Euros

Siège social :

95730 FONTENAY-EN-PARISIS

5, rue du Pré Mary

389 032 061 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 20/12/18 a décidé de transférer le siège social du 5, rue du Pré Mary, 95730 FONTENAY-EN-PARISIS au 7, rue du Pré Mary 95190 FONTENAY-EN-PARISIS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

900819

GO ECHAFAUDAGE

SAS au capital de 35 000 Euros

Siège social : 95760 VALMONDOIS

6, rue de la Croix Boissière

838 478 006 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 01/11/2018, a mis fin aux fonctions de directeur général M. Tetik Burhan à compter du 01/11/2018.

Dépôt au RCS de PONTOISE.

900658

NIMBANET

SAS au capital de 20 000 Euros

Siège social : 75116 PARIS

36, rue Scheffer

484 801 741 R.C.S. PARIS

En cours de transfert sur PONTOISE

Par décisions en date du 21/12/2018, les associés ont décidé de transférer le siège social de PARIS 75116 - 36, rue Scheffer à BEZONS 95870 - 27, rue Louis Champion, avec effet au même jour et ont désigné en qualité de Président la SAS RICHARDSON - 2, place Gantès - 13002 Marseille au capital de 15 300 000 Euros, RCS MARSEILLE 054 800 958, en remplacement de M. David Gernez, Président démissionnaire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

900883

GECICARS

SARL au capital de 100 000 Euros

Siège social :

95700 ROISSY EN FRANCE

11, rue du Général de Gaulle

421 805 417 R.C.S. PONTOISE

Aux termes d'une délibération en date du 28 décembre 2018, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérantes :

- Madame Emilie LENFANT, demeurant 6 bis, rue François Daru à CHAUCONIN NEUFMONTIERS 77124, pour une durée illimitée à compter du 28 décembre 2018.

- Et Madame Stéphanie CORRE, demeurant 108, rue Léopold Rechossièrre à AUBERVILLIERS 93300, pour une durée illimitée à compter du 28 décembre 2018.

Pour avis, La Gérance.

900783

SCI HEDA

Société Civile Immobilière

au capital de 1 000,00 Euros

Siège social :

92390 VILLENEUVE LA GARENNE

42, Quai d'Asnières

810 319 129 R.C.S. NANTERRE

Durée de la société : jusqu'au 19 mars 2114.

Objet : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 décembre 2018 :

- Le siège social a été transféré au 3, rue Louis Dessard, 95120 ERMONT,

- L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié,

- Les associés ont pris acte de la décision prise par M. Patrick Jean HERVE, l'un des gérants, de démissionner de ses fonctions de cogérant,

- Ils ont ensuite décidé de nommer en qualité de nouveau cogérant pour le remplacer M. Vincent DELL'ACCIO, demeurant à ERMONT (95120), 3, rue Louis Dessard.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE et réimmatriculée au RCS de PONTOISE.

Pour avis. La gérance.

900745

SOC PARISIENNE

D'EMBALLAGES DISTRI

SAS au capital de 50 000 Euros

Siège social : 95470 SAINT WITZ

3, rue de La Lucarne Saint Lazare

391 188 372 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 05/12/2018 a décidé : à compter de ce jour, de nommer président Benjamin SINGERY domicilié 25, avenue Gambetta 75020 PARIS pour une durée indéterminée en remplacement de Michel SINGERY, démissionnaire.

Dépôt au RCS de PONTOISE.

900659

GC-TP CONSTRUCTION

SAS au capital de 10 000 Euros

Siège social : 95200 SARCELLES

14, avenue du 8 mai 1945

832 524 417 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 29/11/2018 a décidé de nommer en qualité de Président M. SEGOUN Harold Allegra, demeurant 11, avenue de verdun, 94000 Créteil, en remplacement de M. DJEGBE SAIZONOU Wewedji Akindede ; modifier la dénomination de la société qui devient :

MICROFOR-TS

modifier l'objet par Autres travaux spécialisés de construction à compter du 29/11/2018 ; transférer le siège social de la société 1, rue Marcel Rinn, 60350 Berneuil-sur-Aisne à compter du 03/12/2018.

Radiation RCS Pontoise et réimmatriculation RCS COMPIEGNE.

900661

EL ALAMO

SARL au capital de 190 000 Euros

Siège social : 95190 GOUSSAINVILLE

6, rue Jean Pierre Timbaud

483 433 678 R.C.S. PONTOISE

L'AGO du 27/12/2018 a nommé commissaire aux comptes titulaire Lechartier SAS au capital de 100 000 Euros ayant son siège social 9 bis, rue Lucien SAMPAIX 75010 Paris numéro 339 202 608 immatriculée au RCS de Paris en remplacement de M. SERIEGES Patrick et a nommé commissaire aux comptes suppléant SA Cogecac au capital de 1 000 Euros ayant son siège 12, cité Falguière 75015 Paris numéro 795 407 741 enregistrée au RCS de Paris en remplacement de Mme AYADI Arlette à compter du 27/12/2018.

Dépôt au RCS de PONTOISE.

900662

SINEL

SARL au capital de 12 000 Euros

Siège social : 95470 FOSSES

53, rue Roger Salengro

524 157 286 R.C.S. PONTOISE

Aux termes d'une délibération en date du 09/01/2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Madame Jacqueline MOLET, demeurant 53, rue Roger Salengro - 95470 FOSSES, pour une durée illimitée à compter du 09/01/2019.

Pour avis, la Gérance.

900797



ISOL PLATRE

SARL au capital de 31 000 Euros
Siège social : 95100 ARGENTEUIL
102, boulevard Héloïse
405 045 527 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/11/2018, il a été décidé de réduire le capital social à la somme de 10 029,41 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.

900814

DISSOLUTIONS

SCI OCEANE

SCI au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 95650 GENICOURT
4, rue des Morvilliers
498 208 388 R.C.S. PONTOISE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 novembre 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 novembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur DUTARTE Pascal, demeurant Les Terrasses du Lazaret, Aspretto, 20090 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé 4, rue des Morvilliers - 95650 GENICOURT.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pontoise, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le représentant légal.

900720

SCI LES MYRTHES

SCI au capital de 1 200 Euros
Siège social : 95390 SAINT PRIX
11, allée des Marronniers
480 576 495 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 22/12/2018 a décidé : à compter de ce jour, la dissolution de la société et sa mise en liquidation, de nommer en qualité de liquidateur PINCEBOURDE MICHEL demeurant 63, rue de Calais 60000 BEAUVAIS et de fixer le siège de la liquidation au 63, rue de Calais 60000 BEAUVAIS.

Dépôt au RCS de PONTOISE.

900667

"FIRST GOLD"

SNC au capital de 8 000 Euros
Siège social : 95100 ARGENTEUIL
Angle du 2, boulevard Léon Feix et du 1, rue Taillandier
539 000 323 R.C.S. PONTOISE

Suivant le PV d'AGE en date du 31 octobre 2018, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2018 et sa mise en liquidation.

Monsieur Xiongbin HUANG, demeurant 23, villa Curial - 75019 PARIS a été nommé en qualité de liquidateur de la société. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur 23, villa Curial - 75019 PARIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

900687

CLÔTURES DE LIQUIDATION

"FIRST GOLD"

SNC au capital de 8 000 Euros
Siège social : 95100 ARGENTEUIL
Angle du 2, boulevard Léon Feix et du 1, rue Taillandier
539 000 323 R.C.S. PONTOISE

Suivant le PV d'AGE en date 31 octobre 2018, les associés de la société ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, a décidé la répartition du produit net de la liquidation, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 octobre 2018.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce PONTOISE.

900692

YVE & END

SAS en liquidation
au capital de 20 000 Euros
Siège social :
95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES
33, boulevard Victor Bordier
827 995 226 R.C.S. PONTOISE

L'AGO du 26/12/2018 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 26/12/2018.

Dépôt au RCS de PONTOISE.

900669

SCI LES MYRTHES

SCI au capital de 1 200 Euros
Siège social : 95390 SAINT PRIX
11, allée des Marronniers
480 576 495 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 22/12/2018 a décidé : d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat et de constater la clôture de liquidation.

Dépôt au RCS de PONTOISE.

900665

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Suivant acte ssp en date à Paris du 7 décembre 2018 enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de Versailles, le 7 janvier 2019, Dossier 2019 00000371 référence 7804P61 2019 A 00113, la société LA BOULANGERIE DE MAURECOURT, SAS au capital de 7 623 Euros sise 13, rue du Maréchal Leclerc 78780 Maurecourt RCS VERSAILLES 402 466 064,

A cédé à : La société Le Petrin de Maurecourt, SAS au capital de 30 000 Euros sise 13, rue du Maréchal Leclerc 78780 Maurecourt RCS VERSAILLES 843 233 768,

Son fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolat, glaces, traiteur, plats cuisinés à emporter, sandwiches, salon de thé sis et exploité au titre d'un établissement principal au 13, rue du Maréchal Leclerc 78780 Maurecourt, immatriculée à l'INSEE sous le numéro de SIRET 402 466 064 0019 et au titre d'un établissement secondaire au 8, rue du Pont 95000 Neuville-sur-Oise, immatriculée à l'INSEE sous le numéro de SIRET 402 466 064 00035, moyennant le prix de neuf cent cinquante mille euros (950 000 Euros) s'appliquant aux éléments incorporels pour la somme de 850 000 Euros et aux éléments corporels pour la somme de 100 000 Euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 7 décembre 2018.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière publication légale pour la validité à l'adresse de chaque fonds cédé correspondant et pour la correspondance à l'adresse du Séquestre Juridique la société FIDUCIAL SOFIRAL, représentée par Maître Isabelle COLLEAU, avocat à la cour, domiciliée 13 bd Bourdon 75004 Paris.

900882

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Agnès EYMRI, notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « François EYMRI notaire » dont le siège est à EAUBONNE (Val d'Oise) 3, rue Cristino Garcia (95032), le 27 août 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens pure et simple sous la condition suspensive de l'homologation par le Tribunal de Grande Instance de PONTOISE, en raison de la minorité des enfants par :

Monsieur Cyril Patrick HAASZ, gérant de société, et Madame Elodie Denise Françoise FOURCIN, employée de banque, son épouse, demeurant ensemble à EAUBONNE (95600) 12, rue Gambetta.

Mariés à la mairie d'EAUBONNE (95600) le 1^{er} juillet 2006 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. (CRPCEN 95032).

Pour insertion, Le notaire.

900919

Retrouvez dès maintenant votre Journal en ligne sur



www.jss.fr

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

JE M'ABONNE PAR...

- INTERNET** WWW.JSS.FR
- E-MAIL** ABO@JSS.FR
- TÉLÉPHONE** 01 47 03 10 10
- COURRIER** Bulletin à renvoyer au 8, rue Saint Augustin 75080 Paris Cedex 02

...ET JE CHOISIS :

- 1 AN AU JSS = ENVIRON 100 NUMÉROS
Pour 99 € au lieu de 150 €
- 2 ANS AU JSS = ENVIRON 200 NUMÉROS
Pour 195 € au lieu de 300 €

MES COORDONNÉES

M. M^{me} - Nom Prénom

Société

Adresse

Code Postal Ville

E-mail Tél.

Télécopie

JE RÈGLE PAR :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de **SPPS**

Carte bancaire :

N° _____

Expire fin _____ Notez les 3 derniers chiffres au dos de votre carte _____

Date et signature



**Je suis le nouveau Gérant
de la Société BlueCitizen !
C'est important de vite me faire
connaître de mes nouveaux
clients et fournisseurs**

Daniel Ambroise, impatient de faire
croître l'activité de BlueCitizen, PARIS

LE JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES, PARTENAIRE DE VOTRE DÉVELOPPEMENT

Vous faire connaître auprès de vos pairs, c'est aussi notre métier.

Changement de Gérant

Changement de Président

**Nomination Conseils
d'Administration et directoires**

Informez vos interlocuteurs (banques, fournisseurs, nouveaux clients) de votre arrivée à la tête de l'entreprise, une nécessité.

La publicité dans un JAL :
Sécurisée, facile, bien pensée, bien ciblée !

LES ANNONCES LÉGALES, DES FORMALITÉS À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

Toutes les informations sur :

Actulegales.fr